



COURANT ALTERNATIF **courant** **alternatif**

mensuel anarchiste-communiste - n°337 - février 2024 - 5 €

- A Chronopost, grève de deux ans des sans papiers
- Pacte européen sur la migration et l'asile
- Jeux olympiques à Paris : tourisme et luttes
- Italie: les partis passent, la confindustria patronale reste



NI ARMES NI ARMÉE POUR LE CAPITAL



Révolution sociale



COURANT ALTERNATIF

courant alternatif



- **édito** : Dans quel état est le monde : pages 3
- **SOCIAL**
pages 4 - 5 : Chronopost : Une grève ouvrière qui dure depuis deux ans
pages 5 - 6 : Lire : Avant de faire le tour du monde, faire le tour de l'atelier
- Insubordination salariale** : pages 7-8
- Sans frontière** : pages 9-10
- L'économie en brèves** : page 11
- pages 12 à 14 : Europe forteresse... Les désastres humanitaires annoncés
- **FEMINISME**
pages 15 à 17 : IVG, un combat féministe incessant
- Big brother** : pages 18-19
- **JEUX OLYMPIQUES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
page 20 à 23 : Les JO et le tourisme, extension du domaine des affaires
pages 23 à 25 : lutttes anti-olympiques, où en est-on ?
page 25 : JOP en Ile-de-France
- Livre** : Comprendre le capitalisme pour en sortir : page 26
- Vertement écolo** : page 26
- **INTERNATIONAL**
pages 27-28 : Des accords d'Oslo au 7 octobre
page 39 : Malgré le massacre en cours, Israël est en échec à Gaza
pages 30 à 32 : ITALIE, les partis passent, la confindustria reste
pages 33 à 36 : Chroniques argentines de crises et de résistances

Ce numéro a été préparé à **Toulouse** et maqueté dans le **Poitou**.
La commission journal de février pour préparer
le numéro d'avril aura lieu à **Douarnenez**

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL.

La CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s.

En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.

COURANT ALTERNATIF Mensuel anarchiste-communiste n° 337 février 2024 Com. par. 0625 G 86750
DIR. PUBLICATION pour les seules obligations légales Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims Imprimé sur papier recyclé

Pour plus d'informations, anciens numéros
et abonnements en ligne
<http://WWW.oclibertaire.riseup.net/>

CORRESPONDANCE
OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Contacter localement
L'Organisation
Communiste

Libertaire

ALSACE
oclstrasbourg@gmail.com
AUVERGNE
ocl-Moulins@orange.fr
BRETAGNE
Loire Atlantique :
ocl.st-nazaire@orange.fr
Finistère :
Douarnenez : ocldzriseup.net

CHAMPAGNE-ARDENNES
OCL c/o egégore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE-DE-FRANCE
oclidf@riseup.net

LIMOUSIN
ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES
OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD
Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée,
BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@gmail.fr

Lille : oclille@gmail.com

NORMANDIE
ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE
ocl-eh@orange.fr

POITOU-CHARENTES
Poitiers : ocl-poitou@orange.fr
Cognac : oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES
ocl-lyon@laposte.net

Autres contacts passer par
oclibertaire@hotmail.com

ABONNEMENT 1 AN

- o 10 numéros 30 euros
- Tarifs réduits fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- à l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande Gratuit
- Gratuit pour les prisonniers

Abonnement à l'international et
envoi en nombre, nous contacter.
Chèque à l'ordre de "La Galère"

OCL égégore, B.P 81213-
51058 Reims cedex



Dans quel état est le monde ?

Une guerre à l'est de l'Europe qui n'en finit pas entre la Russie qui agresse l'Ukraine, ce dernier Etat soutenu par une coalition occidentale sur-armée, guerre qui piège une population prise en otage par son dirigeant et le puissant lobby des armements. Une autre guerre qui, elle, ne se fait pas entre deux Etats mais qui est menée par un Etat sur-armé (Israël) soutenu par cette même coalition occidentale contre une population palestinienne démunie qui n'a que le désespoir de la résistance à opposer. Et des guerres qui n'ont pas de nom et détruisent à coup de bombardements «ciblés» des pays non belligérants comme le Yémen, le Liban,... et constituent des ingérences mortelles totalement décomplexées de la part encore de cette coalition occidentale. En France où la politique atteint le niveau en dessous de 0° en accord avec les températures hivernales, ce sont les SDF qui vont mourir de dénuement dans un des pays les plus riches grâce entre autres à ces exportations d'armes. Et pendant ce temps, le président nous abreuve d'un discours fleuve au ton guerrier, devant une cour de journalistes bien sages qui ne poseront que des questions déjà briefées, en temps voulu.

Réarmement généralisé et régénérescence

Répétés jusqu'à l'écoeurement, ces appels de Macron censés réaliser l'unité nationale, «faire nation» comme il dit, ne sont pas sans rappeler les accents pétainistes de «travail, famille, patrie». Ils s'adressent à une population française considérée comme menacée par «l'ensauvagement», «la décivilisation», «la dégénérescence», tous concepts d'extrême droite. Quand le président, lors du premier conseil des ministres de son gouvernement en partie remanié le 12 janvier, exhorte les membres de son équipe à être des «révolutionnaires», on n'est pas loin de l'idéologie de la Révolution nationale de Vichy. Un rêve d'autorité et d'ordre, avec le soutien des puissances financières (à condition que leur soient garanties leurs libertés de manoeuvre) et de la police et de l'armée, qui resteront choyées, bien évidemment.

Réarmement à toutes les sauces : civique, moral, économique, démographique...

L'école étant «le coeur de la bataille» idéologique, il s'agit de «rebâtir la France» sur le socle des plus jeunes, avec pour armes la refonte des programmes et le doublement des horaires d'enseignement moral et civique au collège, l'apprentissage de la Marseillaise en primaire, la généralisation du SNU (service national universel) pour tous les élèves de 2nde - avec l'espoir de faire naître des vocations militaires -, l'instauration progressive de l'uniforme - ça évitera l'abaya -, le retour des cérémonies de remise de diplômes au collège, le rétablissement de l'autorité et de la discipline. Tout cela, dans le cadre d'une «France forte», d'un Etat fort destiné à instaurer un esprit d'obéissance aux règles, un respect absolu des normes...celles-ci, pour la plupart, ne visant qu'à perpétuer les inégalités et injustices inhérentes à l'organisation de la société de classes.

La militarisation de la jeunesse ne va pas sans le «réarmement militaire», qu'illustre la loi de programmation 2024-2030 augmentant le budget des Armées, tous les ans, de 3 à 4 milliards d'euros, soit 413 milliards de dépenses militaires sur la période. Des armes évidemment destinées à enrichir les industriels qui les fabriquent et à entretenir les guerres dans plusieurs régions du monde.

Il s'agit pour le gouvernement de revivifier le nationalisme, la «fierté française», comme si nous avions «un destin commun», riches et pauvres, exploités et exploités, les mêmes intérêts à défendre. Le gouvernement compte bien que les JOP organisés à Paris (et un peu sur le territoire) - ainsi que la sainte cathédrale de Notre-Dame en partie reconstruite- contribueront à redresser l'image de la nation dans le monde, en produisant un élan d'attractivité de grande ampleur. Avec évidemment des espoirs d'enrichissement, des attentes d'accumulation du capital ... et en oubliant les coûts économiques, sociaux et environnementaux de cette énorme machine.

Nationalisme encore...

...quand Macron entonne les refrains natalistes du siècle dernier, sujet fétiche, là aussi, de l'extrême droite. Un appel à faire plus d'enfants,

pourvu qu'ils soient français, et qu'il n'y ait pas recours à l'immigration pour éviter le déclin démographique ; un projet martial de «réarmement démographique» qui se déploie sur le corps des femmes et contre leur autonomie.

Une société productiviste et/ou guerrière a besoin de bras pour faire tourner les usines au profit de la classe dominante...

Economie de guerre

Là encore la métaphore est belliqueuse. La direction est la même : augmentation salariale des fonctionnaires « au mérite », lutte contre les « normes inutiles » et pour l'innovation, éloge rendu à « la France des classes moyennes », industrie du nucléaire et de l'armement... Guerre aussi contre l'environnement, avec une politique destructrice de l'eau, la fabrication et le recours aux produits chimiques et dangereux ...

Quant à la guerre sociale, la guerre des riches contre les pauvres, du capitalisme contre les exploités, elle se poursuit et s'amplifie : chasse aux chômeurs, France du «travail», de «l'engagement» et du «mérite». L'objectif du «plein emploi», affiché pour 2027 et au nom de la valeur «travail», est utilisé comme un horizon pour assurer la répression sociale. Il s'agit là d'un prétexte pour faire des économies budgétaires en réduisant les dépenses sociales (est annoncé un nouveau tour de vis de 12 milliards d'euros), pour obliger des chômeurs à accepter des emplois extrêmement précaires, pénibles et mal payés, pour rassurer les marchés, soutenir les profits, réduire les droits des travailleurs et les discipliner.

Il est clair que la guerre sociale va s'intensifier, au service de la croissance et du profit, avec le soutien accru au capital au détriment du travail. « Notre administration ne doit pas être "face" aux entrepreneurs, elle doit être "avec" eux (...), elle doit se mettre à "leur" place. » a déclaré le ministre, B. Le Maire. L'Etat est plus que jamais le bras armé du capital, son soutien le plus sûr.

Mécontentements et colères : quelles luttes ?

Mais ce monde d'en bas, contre vents et marées, continue de lutter, sans rien attendre des institutions syndicales censées les représenter. On observe des grèves, des manifs, des soutiens, des occupations et diverses formes de mobilisation locales, ponctuelles, pour dire non au projet d'exploitation, pour exiger une vie digne contre l'injustice sociale.

A l'heure où nous écrivons, des barrages d'agriculteurs en colère se multiplient sur les grands axes routiers ; le gouvernement, très compréhensif car craignant des démonstrations de force qu'il juge insuffisamment contrôlées, a donné ordre aux préfets de « ne pas intervenir », sauf en cas de danger pour la vie d'autrui. Dans le sud toulousain, le mouvement s'est déclaré en dehors du syndicat officiel (FNSEA) et il continue à douter de l'efficacité de ce syndicat pour résoudre les problèmes de survie des paysans. Mouvement populaire s'il en est, venu de la base des exploités, leurs revendications interrogent le système d'achat et de distribution de leur production, les inégalités et injustices dont ils sont victimes et reçoit un large soutien de la population qui comprend d'autant plus leur colère qu'elle fait écho à leur, déjà exprimée par les Gilets Jaunes, par les manifs contre la réforme des retraites, contre la loi Travail, etc.

Mais que serait ce monde de riches, de puissants, d'actionnaires, sans toutes ces populations prolétarisées, ces émigrés exploités, sans une jeunesse qui cherche une raison de mieux vivre ? Avec quel argent les capitalistes pourraient-ils se goinfrer si production, reproduction, plus-values se tarissaient suite à une démission massive des véritables producteurs/trices de richesses ?

L'analyse des stratégies en œuvre pour développer leurs profits avec encore plus d'inégalités est une nécessité pour pouvoir «s'armer» intellectuellement et physiquement et mener sans relâche des résistances et des luttes à tous niveaux de la société. Si la «France» doit se réarmer, comme le claironne son vice-roi-président, ce sera un réarmement des luttes qui émergent contre l'exploitation, l'humiliation, l'ordre et ses violences.

CJ Sud-Ouest, 28 janvier 2024





Une grève ouvrière qui dure depuis deux ans ¹

Une grève ouvrière (2) qui a marqué ses 2 ans, le 7 décembre 2023 devant la Préfecture de Créteil (94) devrait faire la « une » de toute la presse syndicale, révolutionnaire, de gauche, etc. Les travailleurs sans papiers de Chronopost, mais aussi de beaucoup d'autres boîtes de sous-traitance présents sur le piquet de grève à Alfortville, n'ont pas ménagé leur peine... Tournées contre les esclavagistes des temps modernes, pour arracher ici des documents administratifs, là des payes non versées, etc. Mais aussi des luttes plus globales contre la contre-réforme des retraites, contre la loi Asile Immigration, etc. Cette lutte est auto-organisée par les premiers concernés, avec localement un réel soutien syndical, associatif et politique (3). Ces camarades nous rappellent un slogan trop souvent oublié : **FRANÇAIS IMMIGRES, MEME PATRON MEME COMBAT !**



1- Les camarades sont en train de battre le record des femmes de ménage des hôtels IBIS

2- Les grévistes sont les travailleurs de Chronopost. Les autres travailleurs sans papiers, qui bossent dans d'autres boîtes, sont présents sur le piquet de grève en dehors de leurs heures de boulot.

3- SUD PTT 94, SOLIDAIRES 94 ; le soutien financier et politique des réseaux syndicaux de Solidaires. Et de certains groupes politiques Mairie d'Alfortville LO, LFI, PCF. Si les élus de la NUPES interpellent le gouvernement à l'Assemblée Nationale et au Sénat, leurs militants locaux sont peu présents, à de rares exceptions près.

4- <https://ocliber-taire.lautre.net/spip.php?article3531>

Depuis fin octobre 2021, trois grèves de travailleurs sans-papiers ont démarré successivement. Ils ont installé des piquets devant leurs entreprises : la plateforme de DPD (filiale de La Poste) du Coudray-Montceaux, l'agence Chronopost d'Alfortville et l'agence d'Intérim RSI de Gennevilliers(4). La principale revendication dans ce conflit du travail est la régularisation de l'ensemble des travailleurs en lutte sur ces trois piquets dans le cadre d'une négociation collective.

Ces travailleurs intérimaires subissent depuis des années une surexploitation qui fait système, par des entreprises qui recherchent les travailleurs sans titre par suite de la dégradation extrême des conditions de travail qu'ils ont imposées à leurs salariés.

Côté RSI (boîte de sous traitance du bâtiment), la préfecture de Nanterre (92) a régularisé en août dernier 18 travailleurs et a refusé toutes les autres demandes. Il faut préciser qu'un an avant, Darmanin avait négocié une rencontre avec la députée du PCF de Gennevilliers et pour le seul piquet de RSI. A l'issue de la rencontre, 83 récépissés avaient été donnés, mais au bout des six mois de validité, la grande majorité des personnes sont redevenues sans papiers.

Côté DPD, les choses avancent lentement (récépissés) avec la préfecture d'Evry.

La Poste, patron de combat contre les sans-papiers

Les Postiers sans-papiers se heurtent à un refus total de La Poste de reconnaître

ses responsabilités d'employeur dans le système de sous-traitance en cascade mis en place dans ses filiales colis et logistique, comme à Chronopost Alfortville ou DPD au Coudray-Montceau : chantiers et traitement des colis sous-traités par exemple à Derichebourg, qui lui-même sous-traite à des boîtes d'intérim, dont la sienne propre (Derichebourg Intérim) ! Ajoutons que cela se fait avec des contrats de mission systématiquement d'une semaine, alors qu'il s'agit de postes pérennes. Au bout de cette chaîne, il y a l'exploitation éhontée de travailleurs sans-papiers, obligés de bosser avec des horaires de dingues, incompatibles avec l'usage des transports en commun, dont les heures supplémentaires (voire une partie des heures tout court) ne sont pas payées, et dont les missions sont interrompues dès qu'ils ne peuvent suivre le rythme ou qu'ils réclament leurs droits.

Depuis plus de 24 mois, les travailleurs en lutte et leurs soutiens multiplient les mobilisations devant les sièges des directions de La Poste et de ses filiales, pour exiger que ces patrons sans vergogne assument leurs responsabilités de donneurs d'ordre ! La Poste étant parfaitement au courant, puisqu'elle a fini par rompre les contrats avec Derichebourg. Cette lutte, à Chronopost Alfortville, a pris le relais de celle qui, entre juin 2019 et janvier 2020, avait permis d'imposer la régularisation de 27 travailleurs surexploités par cette filiale de La Poste et ses sous-traitants, Derichebourg et Mission Intérim, et la régularisation de 46 autres travailleurs,

d'autres sociétés, ayant activement participé à ce combat. Parmi les 83 travailleurs écartés à l'époque de la régularisation, nombreux poursuivent le combat dans le conflit actuel.

Dans leur lutte, les actuels salariés de Chronopost, comme les anciens du piquet de 2019, ont reçu le renfort de nombreux travailleurs sans-papiers d'autres entreprises, la plupart exploités dans les mêmes conditions, et présents depuis plus de 24 mois sur le piquet et dans les manifestations, pour exiger aussi leur régularisation.

La préfecture joue la division et ne répond plus

La préfecture du Val-de-Marne, après 18 mois de silence et de refus, a enfin reçu une délégation du piquet Chronopost au mois de mai. Quelques dossiers ont alors





été déposés en préfecture, et un très petit nombre de cartes de séjour ont été délivrées depuis. On est donc très loin d'un traitement « bienveillant » des grévistes Chronopost et de leurs soutiens. « Traitement bienveillant selon le dossier » qui avait été affirmé par la préfecture. La préfecture multiplie les exigences, en particulier en demandant à nouveau des documents d'employeurs que ni Derichebourg, ni les autres sous-traitants, ni La Poste n'ont jamais voulu donner. D'autre part, la préfecture de Créteil (94) refuse à ce jour tout nouveau dépôt collectif de dossiers des autres travailleurs en lutte sur le piquet. Il ne peut être question pour les travailleurs mobilisés d'accepter cette manœuvre de division, et la lutte continue donc pour la régularisation de tous les occupants du piquet.

Le Gouvernement doit régulariser

La responsabilité du gouvernement, en particulier en ce qui concerne la Poste et ses filiales, est totalement engagée en tant qu'actionnaire de référence de cette entreprise dont il contrôle le capital aux côtés de la Caisse des dépôts et consignations (CDC); l'Etat n'ignore rien du système d'exploitation mis en place depuis des années. Le ministère du Travail connaît parfaitement la situation et les responsabilités des sous-traitants et donneurs d'ordre. Mais pas plus qu'il y a deux ans, les services du ministère du Travail dans le Val-de-Marne (DRIEETS) n'ont mené de véritable enquête sur l'exploitation des sans-papiers à Chronopost Alfortville, et couvrent de fait la Direction de La Poste. Lors de la manifestation devant sa direction, le 4 octobre, ce ministère a refusé de nous recevoir, nous renvoyant à nouveau vers le ministère de l'Intérieur. Au ministère de l'Intérieur, où nous avons de nombreuses fois manifesté et sollicité des audiences, c'est silence radio concernant ces filiales de La Poste et leurs sous-traitants. Le ministère de l'Intérieur nous renvoyant vers la préfecture.

Dans un contexte où Macron, Darmanin, s'appuyant sur la droite et l'extrême droite, appellent à un durcissement insupportable de toutes les conditions d'accueil et de séjour des migrant.e.s, les travailleurs en lutte sur les piquets, avec leurs soutiens, sont plus que jamais déterminés à obtenir leur régularisation.

Régularisation de tous les sans-papiers !

Contribuez financièrement à la lutte :

Piquet Chronopost Alfortville <https://www.cotizup.com/sans-papiers-chrono-Alfortville>

[//www.cotizup.com/sans-papiers-chrono-Alfortville](https://www.cotizup.com/sans-papiers-chrono-Alfortville)

*Insubordination Salariale
Janvier 2024*



LIRE

Avant de faire le tour du monde, faire le tour de l'atelier...

C'est une maxime de Benoit Frachon, jeune ouvrier libertaire devenu dirigeant du PCF, qui titre l'ouvrage publié par nos camarades du groupe communiste anarchiste de Boulogne sur Mer. Et c'est bien ce dont il s'agit dans cet ouvrage : redonner corps et voix à une classe ouvrière trop souvent effacée, en faisant le tour de l'atelier, c'est à dire en renouant avec l'enquête ouvrière.

Le livre n'est pas une étude sociologique ou statistique sur le salariat d'aujourd'hui. Au-delà du témoignage ou du cahier de doléances, l'objectif poursuivi est l'émergence d'une parole qui soit située dans la lutte des classes et qui participe à la reconstruction d'un imaginaire commun, d'une conscience de classe, ainsi que l'explique très clairement le premier chapitre consacré à *L'Enquête ouvrière* : son histoire, sa nature, sa portée et sa nécessité toujours recommencée au gré des mutations du salariat.

Investie dans ce projet depuis 2017, au sortir de la lutte contre « la loi travail » du quinquennat Hollande, *La Mouette enragée* a recueilli la parole de salariés-es à travers un questionnaire en ligne (1) et sous forme d'entretiens menés principalement dans le Pas-de-Calais, le Nord et la Bretagne, à l'occasion de rencontres ou de luttes de boîtes.

Une fois posés le pourquoi et la nature de cette enquête ouvrière, l'ouvrage est chapitré par secteurs d'activités : le secteur médical et la santé (EHPAD, clinique privée, sage femme, ambulancier); la logistique (Amazon, La Redoute, Vertbaudet); les centres d'appels; la production agro-alimentaire... Mais il contient également des chapitres transversaux traitant des mutations de l'exploitation capitaliste contemporaine : l'ubérisation et l'auto-entreprenariat; l'emprise managériale, l'intérim... Avec, en clôture, une synthèse d'éléments de réponse au questionnaire qui livre un « regard sur les conditions d'existence et de travail au cœur de la production ou des services par les travailleurs

eux-mêmes » et montre bien la cohésion d'un vécu commun de l'exploitation au-delà des spécificités professionnelles des unes et des autres..

Chaque chapitre est introduit par un point général sur le secteur considéré, avec une priorité à montrer comment toute activité devient essentiellement productrice de plus-value. Et comment, derrière les termes de flux, de numérisation ou de robotisation... derrière ce discours idéologique qui tend à évacuer l'élément humain du travail, cette extorsion de plus value se fait toujours en dernier ressort par une surexploitation encore plus cadencée et tracée des travailleurs de la production ou des services.

Ainsi, la numérisation, le capitalisme de plateforme, ou l'ubérisation du travail brouillent les repères entre producteur et consommateur et conduisent à l'effacement du salariat au profit de nouvelles formes de « travailleurs indépendants » ou « d'auto-entrepreneurs ». Ces nouveaux statuts de l'exploitation sont davantage producteurs d'idéologie que de revenus : « 90% des auto-entrepreneurs en France touchent moins de 90% du SMIC, sans les acquis sociaux du salariat ».

Centré pour l'essentiel sur les Hauts-de-France, bassin historique de l'industrialisation de l'Hexagone, ce livre nous offre également des pages remarquables sur l'incessante conversion industrielle de la région. Au détour des entretiens, c'est l'histoire de familles ouvrières qui émerge en fonction des modernisations, des concentrations, des « dé » et « re »-territoria-

1 - cf le site [laclassenoblogs.org](https://www.laclassenoblogs.org)





lire

2 - p.57, *Témoignage collectif, établissement de Santé privé, grève de juin 2020*

3 - p.109, *Témoignage d'Anaïs, gréviste de Vertbaudet*

4 - p.92, Au hasard des déambulations in « *Réflexion sur la grève des livreurs Uber Eats à Boulogne* »

5 - Selon le mot de Fernand Pelloutier, cheville ouvrière de la Fédération des Bourses du Travail : "Ce qui lui manque (à l'ouvrier), c'est la science de son malheur ; c'est de connaître les causes de sa servitude ; c'est de pouvoir discerner contre quoi doivent être dirigés ses coups" *Le Musée du travail in L'ouvrier des deux mondes, 1er avril 1898*

lisations des entreprises. Elle montre comment « le capital a instillé depuis longtemps un rapport social total dans les sociétés majoritairement ouvrières ». On comprend ainsi comment, du textile ou des aciéries, jusqu'aux centres d'appels ou aux entrepôts Amazon, s'établit une filiation des mécanismes d'exploitation toujours plus intense du travail. Et ce pour le profit des quelques grandes familles qui comptent dans les premières fortunes de France, alors que Roubaix, siège historique de La Redoute, est aujourd'hui classée ville la plus pauvre du pays.

Mais il n'est pas que l'avancée du rouleau compresseur d'un capital en perpétuelle restructuration qui se révèle dans ce livre. Heureusement, les entretiens nous entraînent aussi dans les mouvements de luttes et de résistance dans les EHPAD (2018), les cliniques privées (2021), chez les livreurs Uber (2021), chez Vertbaudet (2023), et d'autres encore. Ces grèves nous montrent une classe ouvrière plus vivante que ne la laissent apparaître les médias, et une lutte des classes au plus près du quotidien : « Depuis quelques années, l'encadrement cherche à semer la zizanie entre les travailleurs du jour et ceux de la nuit. Après, il y a les "pro-patrons" et les autres, mais

plus tu as un bas salaire moins tu es "pro-patrons" ! Depuis la grève, le clan pro-direction et pro-encadrement s'est cristallisé ; auparavant les représentants du personnel étaient pro-patrons... » (2) Des grèves qui souvent concernent les salaires, mais qui s'imposent aussi en fonction des conditions de travail, et en premier lieu l'usage des corps toujours plus sollicités « Des personnes sont abîmées mais n'osent pas partir. Il y a beaucoup de problèmes de santé via les canaux carpiens, les épaules, les genoux. A Wattlelos, on porte beaucoup (...) sachant qu'il n'y a que des transpalettes manuels. Au prélèvement, on marche entre 22 et 25 kms par jour. (...) Donc la retraite jusqu'à 64 ans ? On nous tue déjà à petit feu » (3). Mais les entretiens témoignent aussi des processus d'aliénation propre au travail : « (...) "maintenant je suis mon propre patron, je peux prendre des congés ou partir en vacances quand je veux" [déclare ce livreur de plateforme]. Son propre patron, mais il spécifie se démener pour "trois plateformes en même temps" ! Trois patrons pour le prix d'aucun est-ce vraiment réellement une affaire ? D'autant que s'il "gagne autant qu'à l'usine, il paie l'URSAFF et ne cotise pas pour la retraite" (...) » (4) C'est donc un livre riche d'humanité comme d'analyses que nous propose aujourd'hui

La Mouette enragée, et qu'il convient de lire. Mieux encore, si ce travail pouvait inspirer à son tour d'autres groupes, il permettrait d'affiner notre compréhension de l'exploitation capitaliste et des modes de résistances possible, afin de mieux construire la « science de notre malheur ». (5) C'est ce à quoi s'emploient maintenant les camarades de Boulogne en organisant une tournée de débats autour de la présentation de cette enquête. N'hésitez pas à les solliciter, leur adresse est en page 2 de *Courant Alternatif*.

Et pour la suite ils ne manquent pas de perspectives, particulièrement avec un très intéressant projet de cartographie ouvrière qu'ils présentent en annexe. Car si « la géographie ça sert d'abord à faire la guerre », à l'heure du grand réarmement capitaliste annoncé par le Président Macron, il nous faut toujours de nouvelles armes pour la guerre de classes.

Saint-Nazaire janvier 2024

La Mouette Enragée. - **Avant de faire le tour du monde faire le tour de l'atelier...**

Enquête ouvrière - Témoignages - Réflexion 2017-2023

Editions Acratie (en librairie ou à commander sur « <https://editionsacratie.com> »)

Dernière minute

Argentine : Grève et manifestations du 24 janvier

Cette journée a été un succès pour toutes les organisations qui avaient appelé à la grève et aux manifestations sur le mot d'ordre « la patrie n'est pas à vendre ». Elle fait suite aux manifestations du 20 et 27 décembre (cf. article p.33).

La grève n'a pas été totale, mais bien suivie dans les secteurs de l'industrie, des transports, des services publics. Ce sont les manifestations qui ont été le mode d'expression le plus spectaculaire : plus d'un million d'Argentins et d'immigrés descendus dans les rues dans tout le pays.

Les discours et les actes d'intimidation du gouvernement ne fonctionnent qu'à la marge, du moins pour l'instant. Mais les menaces d'interdire les manifestations, de poursuivre ceux et celles qui bloquent la circulation, de taxer les organisateurs ... ont pour objectifs de répandre plus de peur que de colère et de placer tout un camp social sur la défensive.

Par ses menaces, le gouvernement indique ses objectifs : le remodelage de la société (tissu productif, organisation, régime d'accumulation, système politique) et la reconstruction des rapports de classe sur un nouvel ordonnancement visant à rendre inopérante toute conflictualité. A paresseusement lutter contre le « fascisme » de Milei - slogans qui constituent la principale perspective de l'activisme de gauche, y compris ses courants qui se veulent révolutionnaires -, on risque de ne pas saisir les vrais enjeux de ce gouvernement et des groupes capitalistes qu'il cherche à représenter et à défendre. Faire de la question des droits démocratiques l'axe central contre le gouvernement ne peut viser qu'à « ratisser large », sans s'interroger sur la période actuelle, sur le

type de soutien que l'on peut espérer obtenir sans remettre en selle des partis de gauche qui ont démontré avec quel zèle ils savent défendre les intérêts capitalistes et réprimer les luttes. Et ce faisant, à ouvrir des boulevards à l'extrême-droite.

Avec le clivage démocratie/extrême-droite, on prend le risque de passer à côté de tâches plus cruciales, et qui s'attaquent aux mécanismes d'exploitation que le capitalisme a placés en priorité de ses objectifs et qu'il cherche à mettre en place en frappant vite et fort à coups de mesures d'exception et de répression.

Il s'agira de débattre d'une orientation à même de construire des luttes de résistance sur des objectifs concrets, sur des nœuds de recomposition sociale, afin de rendre inapplicable le programme du gouvernement et de saper les bases d'un ordre social que la classe capitaliste argentine et internationale cherche à consolider dans une version adaptée à son avantage.

Cette journée du 24 janvier marque le début d'une nouvelle étape de la contestation sociale. Impossible encore d'en entrevoir les suites, la CGT ayant pris soin de ne rien dire sur ses intentions à venir. Certains groupes militants ont déjà fait savoir qu'ils allaient mobiliser le 30 janvier, jour du vote de la « loi omnibus » à la Chambre des députés.

JF le 26 janvier 2024





INSUBORDINATION SALARIALE



Il n'y a pas de « trêve des confiseurs » pour la lutte des classes. Salaires, conditions de travail - dont le management- et aussi faire payer le plus cher possible les plans de licenciements sont toujours d'actualité. A chaque fois que c'est possible, il est utile et nécessaire de prendre le temps de rencontrer les piquets de grève. Et de voir avec les premiers concernés quelle solidarité concrète est possible.

Depuis le 26 décembre, le **personnel de l'abbaye du Mont Saint-Michel** (Manche) observait un mouvement de grève pour obtenir de meilleures conditions de travail. Le 28 décembre, les visites guidées n'ont pas eu lieu, mais l'entrée était gratuite pour les visiteurs.

Le personnel de la billetterie souhaite obtenir de meilleures conditions de travail, des revalorisations salariales et des embauches supplémentaires.

Un accord, a été obtenu qui implique un maintien et un remplacement des effectifs actuels et la création de deux postes supplémentaires : un à la boutique de l'abbaye, l'autre pour le travail d'agent technique. Les syndicats ont également obtenu un rééquilibrage des différences de salaires avec 50% de la prime du partage de la valeur à certains agents.

C'est officiel : le préfet du Nord a annoncé la fermeture de la **communauté Emmaüs de Saint-André**, à compter du 3 janvier 2024, en raison d'anomalies concernant

la sécurité du bâtiment. La question du logement des travailleurs est toujours en suspens. Le préfet demande à la direction d'assurer leur logement. Pour les travailleurs sans papiers, il n'est pas question de mettre un terme à la grève, tant qu'ils n'ont pas obtenu gain de cause. Ceci en référence à la promesse qu'a faite la direction d'Emmaüs Saint-André, laissant miroiter des titres de séjour une fois trois années de travail accomplies.

Un piquet de grève est installé depuis vendredi 12 janvier devant le site **Teisseire** de Crolles, dans le Grésivaudan (Isère) - le site abrite également le siège du fabricant de sirops -. Les salariés de l'usine se plaignent d'un management jugé «brutal».

90% des salariés des sites de Bergerac (Dordogne) et Agen (Lot-et-Garonne) d'**Inéo**, un sous-traitant de GRDF, étaient en grève le 10 janvier. Ils reprochent à leur direction de nouveaux horaires et des congés imposés l'été.

Une partie des salariés de l'usine de produits chimiques **MSSA** à Pomblière-Saint-Marcel (Savoie) s'est mise en grève le 5 janvier pour dénoncer des conditions de travail indignes.

Ils campent devant les grilles de **MSSA Métaux Spéciaux**. Une soixantaine de salariés a commencé une grève pour alerter sur les problèmes de sécurité criants de l'usine de produits chimiques. Le syndicat Force ouvrière a recensé une cinquantaine d'accidents en 2023, dont certains très graves, avec des ouvriers gravement brûlés et hospitalisés à Lyon. Les salariés brandissaient les images des victimes. Elles sont insoutenables, no-



tamment celles de leurs collègues brûlés au lithium ou au sodium.

Depuis le 9 janvier, le réseau de transport **SEMOP Agglo'bus** (unique réseau de transport urbain de Guyane) est suspendu. Les agents sont en débrayage. Ils dénoncent l'absence de bouton d'urgence dans les nouveaux bus, des sanctions «trop nombreuses» envers les chauffeurs et le manque de dialogue social. Ce sont des revendications mises sur la table depuis des années.

C'est la première fois que les salariés de l'opérateur **Free** étaient en grève à La Réunion. Ils dénoncent notamment de mauvaises conditions de travail. Sur les 18 boutiques que compte l'opérateur de téléphonie dans le département, seules deux étaient ouvertes le 21 décembre 2023. La cause de ce ras-le-bol : une «mobilité injustifiée», selon le syndicat Sud Télécom Réunion Mayotte. Après deux jours de grève, un accord a été trouvé le 23 entre les salariés faisant partie de la force commerciale de l'opérateur Free et la direction de l'entreprise.

Une soixantaine de salariés de **Valdunes** des sites de Lefrinckoucke et Trith-Saint-Léger se sont rassemblés le 17 janvier devant le tribunal de commerce de Lille-Métropole. Plusieurs députés avaient également fait le déplacement. Pour rappel, l'usine Valdunes est la dernière en France à fabriquer des roues et des essieux de train. Elle compte environ 320 salariés répartis entre une forge à Lefrinckoucke, près de Dunkerque et Trith-Saint-Léger, près de Valenciennes, où sont fabriqués roues et essieux.

Une grève a débuté le 17 janvier sur le **site logistique** de l'enseigne d'ameublement **Conforama**, le site de Saint-Georges-d'Espéranche en Isère, dans le cadre d'une réorgani-

sation qui entraînera la fermeture de l'entrepôt et la suppression de 78 postes. L'objectif est de «partir le plus dignement possible». Deux réunions sont prévues, pour évoquer les suites, les indemnités et éventuels reclassements.

Une grande partie des 220 salariés de la **branche aéronautique d'Air Liquide** à Sassenage, a débrayé le 16 janvier afin d'obtenir de meilleures conditions de départ vers le groupe Safran, auquel a été cédée leur activité.

Ce sont les conditions du transfert qui posent problème. Pour la CFDT, «pour 2024 la perte se chiffre à environ 1 400 euros d'abondement» en matière de participation, et les salariés, «notamment les plus modestes», vont perdre les avantages d'un CE «très actif sur le site de Sassenage». En face, la direction ne proposerait que «1000 euros brut de prime d'arrivée», une prime «de départ» en fait, ou de «transfert». Peu importe le nom, «le compte n'y est pas», pour la CGT. C'est vraiment une inquiétude immédiate et «le sentiment d'être mal apprécié» qui ont, selon elle, poussé les salariés à débrayer.

Fin de grève chez **Alstom Belfort**. Les syndicats ont signé un accord avec la direction le 12 janvier, mettant fin au mouvement entamé trois jours auparavant. Ils protestaient contre la réduction du nombre de RTT, passant de 23 à 12, pour certains ouvriers et techniciens. 295 salariés étaient concernés au total.

Des négociations se sont ouvertes le 17 janvier sur la question des RTT. «Il ne faut pas se leurrer, on ne retrouvera pas 23 jours, mais on peut espérer en avoir quand même plus que 12», estime le délégué syndical CFE/CGC. Il salue également l'ouverture de négociations sur les plages horaires et «une prime de 100 euros pour toutes les personnes qui travaillent à l'usine de Belfort», ouvriers ou techniciens.





INSUBORDINATION SALARIALE



Les syndicats se disent malgré tout prêts à reprendre la grève et les actions si les discussions ne sont pas satisfaisantes.

Les agents de **Tango** réclamaient le maintien de leurs acquis dans le cadre du prochain marché des **transports de Nîmes Métropole**. Lors d'un premier mouvement de grève le 16 décembre, l'ensemble des lignes urbaines n'avait pas circulé de la journée.

Depuis le 8 janvier 2024, les chauffeurs de bus du réseau Tango débraient une fois par jour de 7h15 à 8h15.

L'intersyndicale réclame que l'Agglo prenne des engagements écrits sur le maintien de ses acquis sociaux alors que le nom du futur délégué sera connu le 26 février prochain.

Le 15 janvier, l'intersyndicale a rencontré le président de l'agglomération nîmoise et son directeur de cabinet. «*Nous avons contacté les deux opérateurs encore en lice pour la délégation de service public. Nous leur avons demandé de fournir un document qui garantirait notre pacte social et le volume de sous-traitance actuel qui est de 50%. RATP et Kéolis ont accepté cette démarche*» affirme le délégué syndical CFDT. La grève est donc suspendue à compter du 17 janvier et, une fois ce document écrit reçu, l'intersyndicale annonce qu'elle arrêtera définitivement le mouvement social.

Une centaine de salariés de **Recipharm**, soit l'équivalent de près de la moitié des effectifs du site, ont déambulé le 11 janvier dans les rues de Monts, au sud de Tours. Une marche organisée près de deux mois après l'annonce de la fermeture du site prévue pour la mi-2025.

Le but de cette démarche était de montrer la détermination des salariés à maintenir la pression afin que Recipharm et le gouvernement trouvent un repreneur. Les salariés réclament de la part du groupe pharmaceutique un document officiel assurant le maintien de tous les



salaires jusqu'à la reprise, ou à défaut la fermeture prévue en 2025.

Une forte mobilisation vendredi matin 22 décembre dans les rues de Gaël (Ille-et-Vilaine), une petite commune de 1600 habitants aux confins du Morbihan et des Côtes d'Armor. Autour de 150 personnes, élus locaux et salariés de la **plateforme Easydis, filiale de Casino**, ont défilé dans les rues au départ de l'entrepôt jusqu'à la mairie. Un débrayage des personnels avait lieu au même moment. Cette plateforme, la seule dans le grand ouest pour Casino, emploie 200 personnes. Alors que les magasins de l'entreprise de grande distribution, qui croule sous les dettes, sont en passe d'être rachetés, l'avenir de la plateforme est très incertain.

Une grève inattendue des **salariés français d'Eurotunnel**, la société gestionnaire du tunnel sous la Manche, a provoqué la fermeture temporaire de l'ouvrage, jeudi 21 décembre. De nombreux trains ont été annulés. Les négociations entre les syndicats et la direction de l'entreprise, au sujet d'une prime, ont été «*porteuses de résultats*», selon l'intersyndicale. Le travail a donc repris progressivement en début de soirée,

Reprise dans un climat tendu après trois semaines de grève chez

ArcelorMittal Dunkerque. Les grévistes n'ont pas eu gain de cause sur les négociations salariales annuelles, au moment où les démissions se multiplient chez le géant sidérurgique.

Les salariés du Centre Pompidou Beaubourg prolongent le préavis de grève jusqu'au 15 février 2024. Le mouvement social, démarré le 16 octobre 2023, s'est durci, conduisant à la fermeture complète de l'établissement public du 23 décembre au 5 janvier et les portes sont restées closes jusqu'au dimanche 7 janvier.

INTERNATIONAL

...Ici, au **Royaume-Uni**, nous avons connu la plus grande vague de grèves depuis des décennies, avec des centaines de milliers de personnes impliquées dans des actions revendicatives, dont beaucoup pour la première fois. Pourtant, pratiquement toutes ces grèves se sont soldées par des défaites et par des accords salariaux encore inférieurs au taux d'inflation. Les syndicats n'ont clairement pas tenu leurs promesses, sabotant activement les luttes. Un signe d'espoir a été l'action des travailleurs des plates-formes pétrolières en mer du Nord. Ils ont organisé un comité de grève, indépendant des

structures syndicales, et mené deux grèves sauvages sur 19 plates-formes. Cela a porté ses fruits, avec la conclusion d'une nouvelle négociation collective en décembre dernier. Les syndicats ont tenté de dissuader les travailleurs de prendre des mesures sauvages, puis, généralement, ont revendiqué la victoire ! Les travailleurs de la mer du Nord ont fourni un brillant exemple de la manière dont les grèves peuvent être menées avec succès. Ces leçons doivent être prises en compte par tous les travailleurs qui entrent en lutte. Ils doivent compter sur eux-mêmes et créer leurs propres organisations indépendantes telles que des comités de grève et des assemblées de masse. (*Groupe anarchiste communiste de Grande-Bretagne*).

Allemagne : une **grève ferroviaire** de trois jours et des agriculteurs en colère ont paralysé le pays. Les conducteurs de trains étaient appelés à la grève du 10 au 12 janvier soir au sujet de leurs salaires et du temps de travail, à l'appel du syndicat GDL, après l'échec des négociations avec l'opérateur public Deutsche Bahn (DB). La DB avait prévu des perturbations «*massives*», recommandant aux voyageurs d'«*éviter tout déplacement inutile*» pendant la grève.

Les voyageurs espérant se rabattre sur la voiture sont également déçus. Depuis lundi 8 janvier, des milliers d'agriculteurs protestent contre la politique agricole du gouvernement. Des convois de tracteurs bloquent des entrées d'autoroutes dans tout le pays. Les agriculteurs expriment leur colère depuis décembre contre la décision du gouvernement de réduire des subventions au secteur en raison d'un rappel à l'ordre des juges constitutionnels portant sur les strictes règles budgétaires de l'Allemagne.

Insubordination Salariale
20/01/2024





MOBILISATIONS CONTRE LA LOI IMMIGRATION

Depuis le vote cynique de cette nouvelle loi immigration, le 19 décembre dernier, il est urgent de s'organiser collectivement pour s'y opposer. Seul un mouvement social large le permettra et plusieurs collectifs et organisations s'y attellent mais ils ne vont pas tous dans le même sens. En ce début d'année, c'est un départ dispersé entre la mobilisation du dimanche 14 janvier et celle du 21 janvier.

Le 14 janvier était une idée des collectifs de sans-papiers réunis au sein de la Marche des Solidarités. La participation a été notable avec environ 25 000 personnes annoncées à Paris, 6 000 à Marseille, 2 500 à Lyon et Rennes, 1 500 à Montpellier, Grenoble, Saint-Étienne, etc.. Le cortège parisien était très divers et pas seulement constitué de collectifs de sans-papiers, ce qui est un bon signe sur « l'amplitude » de la mobilisation. Il y avait des banderoles d'écoles parisiennes mobilisées (voir plus bas), d'étudiants ainsi que du milieu hospitalier et même sportif à quelques mois des JO. Quant aux syndicats - CGT en tête mais aussi Solidaires qui a fini par appeler pour le 14, en urgence mais trop tard pour mobiliser - ils n'étaient pas de la partie car ces derniers ont préféré coller au calendrier du pouvoir et de la CFDT en appelant à la mobilisation, le dimanche suivant, le 21 janvier. A quelques jours de l'avis du conseil constitutionnel sur la loi - dont beaucoup disent que les articles « les plus hard » vont être censurés. Quelques bases syndicales n'ont pas du tout apprécié, comme à Sud 94 qui est très investi dans le soutien à la lutte des sans-papiers de Chronopost. Quant aux collectifs de sans-papiers organisés au sein de la Marche des Solidarités, ils ne se laissent pas faire par ce marchandage et ont refusé de faire comme si de rien n'était et de suivre gentiment la CGT. Ils ont d'ailleurs publié un communiqué indiquant qu'ils ne participeraient pas à la journée du 21 janvier qui est tombée du ciel suite à une tribune publiée le 7 janvier par plus de 200 « personnalités ».

Malgré ces tiraillements, la mobilisation du 21 janvier a été un succès, 75 000 selon l'État, 150 000

selon les organisateurs. Il y a eu au total 160 manifestations. A Paris, entre 16 et 25 000 selon les comptages, un cortège dynamique avec beaucoup de départs spontanés sans forcément de banderoles ou de slogans - bon, ça faisait aussi balade du dimanche avec des familles, etc. La banderole unitaire s'est retrouvée aux trois quarts de la manifestation ! Ailleurs, en région, beaucoup de monde aussi. A Rennes, entre 2 500 et 4 000, ce fut une mobilisation large avec des gens et des organisations qu'on ne voit jamais d'habitude. Du mieux, mais des contrôles de papiers par la police au départ... Plus de 1 200 personnes à Limoges où les associatifs avaient pris le pas sur les syndicats et les partis ; la préfecture a été repeinte par des jets d'œufs sur la préfecture mais pas de nouvelle date de rendez-vous car les syndicats freinent en spéculant sur la décision du conseil constitutionnel.

Une chose est sûre, il y a une tension entre les bases militantes et les directions politiques. D'une certaine manière, les réponses politiques rappellent la situation des années 1930. Une partie de la gauche et les directions syndicales cherchent une alliance à droite avec les secteurs les plus libéraux de la bourgeoisie contre le développement du fascisme. C'est la base de

leur appel à manifester le 21 janvier. Assez logiquement, elles résistent à appeler à la grève contre la loi raciste pour ne pas s'aliéner leurs « alliés », comme la CFDT. En tout cas, il est intéressant de noter cette disjonction et le refus de la base de se laisser dicter le calendrier. La prochaine date de mobilisation est le samedi 3 février et pour l'instant seu le rendez-vous parisien est connu : 14h place de la République.

Source : La marche des solidarités, autonomie de classe, remontées militantes

ROYAUME-UNI - CHAQUE DEMANDEUR D'ASILE ENVOYÉ AU RWANDA COÛTERA 200 000 EUROS

C'est le chiffre avancé par le ministère de l'Intérieur lui-même ! et c'est 63 000 euros de plus que l'hébergement d'un migrant sur le sol anglais. Ce tarif inclut le billet d'avion, les coûts administratifs, mais surtout il y a 122 000 euros versés au « pays-tiers », le Rwanda. On comprend alors la persistance du gouvernement Kagame à vouloir conclure cet accord. Côté britannique, l'argument financier ne tient plus mais les politiciens tablent sur l'importance de cette mesure de

dissuasion - déportation au Rwanda - pour empêcher les migrants de traverser la Manche. Ils calculent même que le mécanisme serait rentable si 2/5ème des migrants sont dissuadés. Ce n'est pas la première tentative du gouvernement britannique pour rendre le pays moins attractif. Depuis plusieurs années, il y a une multiplication des mesures coercitives contre les étrangers : installation de demandeurs d'asile sur des barges, limitation du regroupement familial pour les étudiants étrangers, campagne anti-albanais sur Facebook, etc. Pour rappel, le texte sur les départs au Rwanda est toujours en tractation. Rejeté une première fois par la Cour Suprême, il revient par la fenêtre avec la signature d'un nouveau traité avec le Rwanda qui sera reconnu pays tiers sûr et qui s'engage à ne pas expulser la personne déportée. Le HCR conteste ce nouvel accord et un nouveau round judiciaire se prépare.

Source : Infomigrants

NAUFRAGE DANS LA MANCHE

Pendant ce temps-là, les tentatives de traversée du Channel continuent et les drames qui vont avec. Dans la nuit du 13 au 14 janvier, 5 exilés meurent et les corps sont repêchés sur la plage de Wimereux, une station balnéaire à côté de Boulogne-sur-mer. Les victimes sont d'origine syrienne, c'étaient des jeunes hommes (14, 16, 24 et 26 ans), tous originaires de la ville de Deraa au sud du pays. Selon les associations calaisiennes, ils attendaient depuis plusieurs semaines sous les ponts de Calais. Les passeurs utilisent la technique du « taxi-boat » qui consiste à faire venir du large une embarcation souvent pneumatique et à embarquer le plus rapidement possible. Rappelons les conditions météorologiques difficiles dans la région : beaucoup de pluies, de vent et maintenant le froid.

Source : la Voix du Nord

PRESSION AUX MIGRANTS ENTRE LA RUSSIE ET LA FINLANDE

Depuis la guerre en Ukraine, les rapports sont de plus en plus tendus entre les deux pays. En avril



Cortège du 14 janvier



Sans frontières



La ministre de l'intérieur, Suella Braverman, en visite au Rwanda, en mars 2023, pour visiter les habitations des demandeurs d'asile envoyés par le Royaume-Uni

dernier, la Finlande adhère à l'OTAN et, dès lors, la frontière se militarise et se ferme même définitivement en décembre, suite à la signature d'un accord avec les Etats-Unis pour une utilisation des bases militaires finlandaises. Depuis, entre 2 000 et 3 000 migrants sont bloqués côté russe. Il y a de fortes suspicions d'instrumentalisation par la Russie. Ce n'est pas la première fois que les migrants sont utilisés pour faire pression sur le pays voisin ou l'Union Européenne ; on peut se rappeler ce qui s'est passé entre la Turquie et la Grèce et plus récemment entre la Biélorussie et la Pologne. L'entrée par le sud en Russie est facilitée et les exilés paieraient 6 000 euros à des passeurs pour atteindre la frontière nord. Selon les autorités finlandaises, depuis août, 1 000 demandes d'asile ont été enregistrées avec des personnes majoritairement originaires de Somalie, du Yémen ou d'Irak. D'habitude, il y a une dizaine de demandes par mois. 55 agents Frontex ont été envoyés sur place. En parallèle, une clôture est en construction sur 200 kilomètres - la frontière est de 1 340 kilomètres au total.

Source : Infomigrants

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LA GESTION DES SANS-PAPIERS

Soyons clairs, les comptables de l'État n'y vont pas par quatre chemins, ils préconisent une nouvelle stratégie pour augmenter les résolutions d'OQTF, autrement dit des expulsions. Mais ce rapport publié le 4 janvier dernier apporte des éléments chiffrés de la politique actuelle. Les sans-papiers sont estimés à 440 000 mais le rapport souligne le manque de places dans les CRA au regard des OQTF délivrés. Entre 2019 et 2022, « 5 % des étrangers en situation irrégulière titulaires d'une obligation de quitter le territoire français ont été placés » dans les 22 CRA du territoire. Et sur ces 5%, la moitié a été éloignée. Ce faible « rendement » est dû aux difficultés rencontrées à établir les identités et, plus intéressant, au refus du personnel navigant de faire décoller l'avion avec des personnes s'opposant à leur éloignement. Depuis août 2022, les

étrangers irréguliers condamnés pénalement sont envoyés en priorité en CRA pour augmenter les statistiques d'expulsions. Naturellement, la Cour des comptes préconise l'ouverture de nouveaux CRA ; c'est d'ailleurs en cours car les appels d'offre pour construire ces prisons à étrangers ont été lancés, l'objectif étant d'atteindre 3 000 places contre 1700 aujourd'hui. Alors que l'instance comptable crie à l'inefficacité, d'autres chiffres montrent que la France est un des pays qui exécute le plus d'éloignements forcés de l'Union européenne. D'après Eurostat, 11 409 retours forcés ont été réalisés en 2022 et 18 915 en 2019, dernière année pré-Covid. L'accent est mis aussi sur les retours volontaires. Avec 4 979 retours aidés exécutés en 2022, la France accuse un retard notable par rapport à ses voisins européens : 26 545 en Allemagne en 2022. Un retour volontaire coûte beaucoup moins cher qu'une ex-

pulsion : 2 200 euros contre 4 400 euros. Enfin, la Cour des comptes brocarde l'organisation de la police aux frontières qui ne serait pas assez méticuleuse et coordonnée pour prendre les identités et les centraliser dans un fichier unique.

Le logiciel AGDREF, qui s'occupe de la gestion des étrangers en France, est déclaré obsolète car il y a des loupés dans le transfert des décisions aux organismes de sécurité sociale ou aux bailleurs sociaux. Quant aux préfectures, elles manquent de personnel : « sur les cinq dernières années, le nombre d'OQTF délivrées a augmenté de 60 % alors que les effectifs préfectoraux consacrés à l'éloignement et au contentieux des étrangers ont crû de 9 % ». Les préfectures ayant le plus de pression migratoire sont le Nord, le Pas-de-Calais, l'Île-de-France, les Alpes-Maritimes ou encore le Rhône. Le rapport est sur la table des ministères, on verra ce



Jeunes de Belleville, collectif du 20^e arrondissement

qu'il advient. Dans tous les cas, le ton est martial.

Source : Infomigrants

LUTTE POUR LE LOGEMENT

Alors que le froid et la neige touchent une grosse partie du territoire français, bon nombre de personnes dorment dehors dont les « migrants », terme qui cache diverses réalités : personne en transit, sans-papiers, demandeurs d'asile sans logement, etc. Le 17 janvier dernier, plusieurs dizaines de mineurs isolés du collectif des jeunes du parc de Belleville et habitant-e-s solidaires ont interrompu les vœux du maire du 20^e, collectif du 20^eme arrondissement de Paris pour exiger un hébergement en urgence. Pour ce cas précis, mais comme souvent, l'État refuse de reconnaître la minorité des jeunes isolés à l'appui de tests d'évaluation de minorité qui sont pourtant dénoncés par les associations, les médecins. En juin, ces jeunes s'étaient installés dans un parc urbain ; ils y ont été expulsés le 17 octobre ; il y avait alors 471 personnes et la plupart ont été remises à la rue. Un collectif s'est formé dans le quartier et les jeunes ont pris la parole et l'initiative.

Des repas solidaires sont organisés mais aussi des hébergements solidaires. Il y a également des actions politiques comme des délégations à la mairie, la participation aux manifestations contre la loi Darmanin. Grâce à ce rapport de force, 50 places d'hébergement ont été obtenues mais il en faut davantage, surtout que des solutions existent dans le quartier avec notamment des places disponibles dans le lycée voisin (120 places au Lycée Charles de Gaulle) ou le gymnase municipal. L'action du 17 janvier a été un semi-succès, 29 places ont été proposées, mais temporairement et dans un centre non adapté aux jeunes. Seuls 19 mineurs ont accepté.

Source : Collectif 20^eme solidaire avec toutes les migrantes et tous les migrants

Cagnotte de soutien ici : <https://www.helloasso.com/associations/liberte-egalite-papiers/formulaires/1>



POINT SUR L'EMPLOI

Chaque année, il y a 1,4 million de créations d'emplois et presque autant de destructions. Les entreprises marchandes employaient plus de 16 millions de salarié·es (hors intérim) au 31 décembre 2020. De 2017 à 2019, le nombre d'emplois a augmenté, il a diminué en 2020 (crise sanitaire). Les flux d'emplois sont particulièrement élevés parmi les petites entreprises du commerce, de la construction, de la restauration ou des services aux entreprises. Les petites et moyennes entreprises totalisent la majorité des créations et des destructions d'emplois (62%), alors qu'elles concentrent moins de la moitié de l'emploi total (46%). Parmi les PME, les microentreprises (19% de l'emploi total) sont à l'origine de 37% des flux d'emplois, soit à peu près autant que l'ensemble composé des entreprises de taille intermédiaire, des grandes entreprises et des multinationales sous contrôle étranger (respectivement 18%, 24% et 12% de l'emploi). Ça veut dire qu'en fait l'emploi est plus précaire dans les micro-entreprises (vous le savez, mais ça confirme). Les micro-entreprises emploient plus souvent leur main-d'œuvre salariée en contrat à durée déterminée (CDD) ou limitée (apprentissage, stages, etc.): 18%, contre 11% pour l'ensemble des entreprises. Les salarié·es y travaillent aussi plus souvent à temps partiel (22%, contre 15% dans l'ensemble).

Source : INSEE première n°1974, 23/11/23

EN 2021, LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ ONT AUGMENTÉ EN FRANCE

En 2021, en France métropolitaine, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un logement ordinaire était de 1930 euros. Pour calculer le niveau de vie, on pondère le revenu pour arriver à un équivalent de niveau de vie avec celui d'un célibataire. Traduction : la moitié d'entre nous avait le même niveau de vie qu'un célibataire qui gagnait moins de 1930 euros par mois, l'autre moitié avec un célibataire qui gagnait plus. L'INSEE considère par exemple qu'un couple avec un enfant qui gagne 3474 euros par mois a le même niveau de vie qu'un célibataire qui gagne 1930 euros. 9,1 millions de personnes vivaient au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 1158 euros par mois pour une personne seule en 2021.

La reprise de l'activité en 2021 s'est accompagnée d'une hausse des revenus du travail et des dividendes reçus par les ménages, plus marquée pour les ménages les plus aisés dont le niveau de vie augmente. Le niveau de vie plancher des 5% des ménages les plus aisés augmente de 5,6% avant redistribution et de 4,5% après redistribution (en prenant en compte les impôts et contributions sociales). À l'opposé, la non-reconduction des aides de solidarité exceptionnelles versées en 2020 en lien avec la crise sanitaire a pesé sur les niveaux de vie des ménages les plus modestes qui diminuent en 2021. Il faut rappeler



que la revalorisation des aides se fait sur la base de l'inflation de l'année précédente et pas de l'année en cours. Le taux de pauvreté augmente de 0,9 point en 2021, passant de 13,6% à 14,5%. L'intensité de la pauvreté s'accroît aussi, passant de 18,7% en 2020 à 20,2% en 2021. Le taux de pauvreté, c'est le pourcentage de pauvres. L'intensité de la pauvreté, c'est à quel point on est pauvre : la moitié des pauvres touchaient 18,7% de moins que le seuil de pauvreté en 2020, 20,2% en 2021.

Les principaux indicateurs d'inégalités de niveau de vie sont en forte hausse en 2021, après s'être légèrement réduits en 2020. Les 20% de personnes les plus aisées perçoivent 38,3% de la masse totale des niveaux de vie, une proportion très proche de celle détenue en 2018 mais supérieure à celle de 2019 et 2020. Dans le bas de la distribution, les 20% les plus modestes en perçoivent 8,6%, part inférieure à celle observée ces dernières années (environ 9%). Ainsi, les premières perçoivent une masse cumulée des niveaux de vie 4,5 fois plus importante que les secondes.

En 2021, le taux de pauvreté des chômeurs augmente de 1,9 point pour atteindre 35,1%, alors que celui des personnes en emploi croît de 0,5 point et s'établit à 7,4%. Parmi les personnes en emploi, le taux de pauvreté des indépendants baisse (-0,9 point), alors que celui des salariés augmente (+0,7 point). Le niveau de vie médian des retraités baisse de 1,1% en euros constants en 2021. C'est dû à l'inflation qui progresse plus vite que les pensions, mais aussi à la baisse du niveau de pension des nouveaux retraités.

La France sort de l'épisode Covid en 2021 avec un taux de pauvreté supérieur à celui qu'elle avait quand elle y est entrée.

Source : INSEE première n°1973, 14/11/2023

LES SALAIRES DANS LE SECTEUR PRIVÉ EN 2022

En 2022, un salarié du secteur privé gagnait en moyenne 2630 euros nets par mois en équivalent temps plein. Avec le regain d'inflation, le salaire net moyen a diminué en euros constants : -1,0%. Ce recul est le plus fort observé sur les vingt-cinq dernières années (hors crise sanitaire). La moitié des salarié·es du secteur privé percevaient moins de 2091 euros nets par mois en équivalent temps plein. C'est la différence entre salaire moyen et salaire médian. 10 % des salarié·es gagnaient moins de 1436 euros, et 10 % plus de 4162 euros. En 2022, seul le pouvoir d'achat des plus bas salaires s'est maintenu, du fait des revalorisations du Smic à

hauteur de l'inflation, si bien que les disparités salariales ont diminué.

Les femmes ont gagné en moyenne 14,1% de moins que les hommes en équivalent temps plein contre 20,9% en 2008.

Source : Insee Première N° 1971, 08/11/2023

ET INTERNET ?

En 2022, plus de quatre entreprises françaises sur dix organisent des réunions par internet, soit un peu moins que dans l'ensemble de l'Union européenne.

L'accès à distance aux outils professionnels est quant à lui très répandu en France : les deux tiers des entreprises fournissent à au moins une partie de leurs salarié·es un accès à la messagerie professionnelle ainsi qu'aux documents et aux logiciels de l'entreprise, un peu plus que dans l'Union européenne. En fait, le plus répandu, c'est l'accès à distance à la messagerie professionnelle qui est le plus répandu (9 entreprises sur 10). Dans ce cas, il ne s'agit pas forcément de télétravail mais souvent d'intrusion du travail au domicile en dehors des horaires.

Insee Première N° 1969, 05/10/2023

LE PATRIMOINE EN FRANCE

Fin 2022, le patrimoine économique national s'élevait à 20 052 milliards d'euros en France, soit 9,5 fois le produit intérieur net de l'année. Le PIB correspond aux revenus, le patrimoine à la richesse accumulée (immobilier, entreprises, épargne...). Le prix du foncier ayant très légèrement diminué, ceci ralentit la croissance de ce patrimoine (puisque les mêmes biens valent un peu moins cher). Le patrimoine des ménages s'est stabilisé (un peu moins de 15000 milliards d'euros). Par contre, le patrimoine des entreprises a augmenté (de 18,3%). La dette publique a diminué de 10,4% en valeur de marché, alors qu'elle a augmenté de 4,5% pour la dette au sens de Maastricht, mesurée en valeur nominale. Ben oui, on peut mesurer la dette de plusieurs façons différentes. Maastricht n'est pas forcément la façon la plus réaliste.

Source : Insee Première N° 1967, 20/09/2023





EUROPE FORTERESSE

Avec le pacte sur la migration et l'asile dans l'UE, des désastres humanitaires annoncés

Le 20 décembre 2023, un accord politique vers un système commun de gestion des migrations dans l'Union Européenne a été trouvé par le Parlement européen et le Conseil après trois ans de négociation. Cet accord porte sur cinq propositions essentielles qui devraient être finalisées avant les élections européennes de juin 2024. Comme nous pouvons nous en douter, cette uniformisation de l'asile dans les pays de l'UE se fera au détriment du respect des droits humains les plus fondamentaux.

Les grandes lignes de ce projet nauzéabond

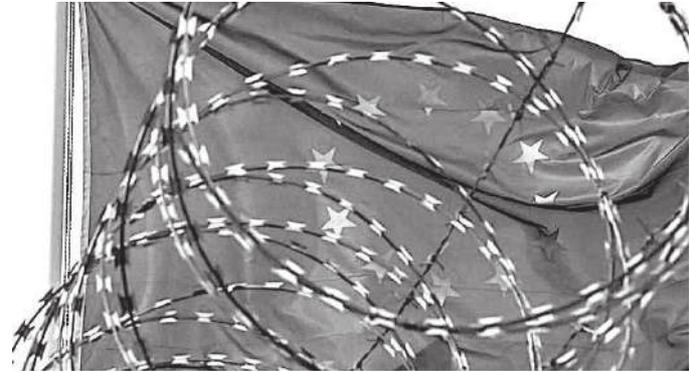
Les cinq propositions du pacte sont à ce jour les suivantes (cela pourra évoluer d'ici février 2024) :

- Règlement sur le filtrage des demandeurs d'asile aux frontières de l'UE.

Le pays d'arrivée sera chargé de mener des contrôles – prélèvement d'empreintes digitales, photo, examen des documents d'identité – pour ensuite orienter les personnes migrantes vers une procédure de demande d'asile classique ou accélérée ou bien rejeter leur demande. En cas de rejet, les migrant.es seront renvoyé.es dans leur pays d'origine (avant d'avoir posé les pieds dans un Etat de l'UE) ou un pays tiers dans les plus brefs délais. La procédure concernera tous les arrivants, y compris les enfants à partir de 6 ans, seul.es les mineur.es non accompagné.es seront exempté.es.

Pour assurer «l'accueil» pendant cette période de contrôle qui pourra durer paraît-il six jours, le pacte asile et migration prévoit la création de 30 000 places d'hébergement supplémentaires dans des «centres d'accueil dédiés»... Il y aura donc plus de détentions aux frontières, y compris d'enfants, dans des centres fermés de type carcéral.

- Pendant ces six jours de contrôles, les fonctionnaires utiliseront la base de données commune «Eurodac», rassemblant des données plus fiables et plus complètes que celles du fichier actuelle-



ment en service dans les préfectures françaises, pour détecter les mouvements de migrants non autorisés, mais aussi d'éventuels supposés terroristes. Eurodac est un système d'information à grande échelle contenant les empreintes digitales des demandeurs d'asile et de protection subsidiaire ainsi que d'immigrants illégaux ayant pénétré au moins une fois sur le territoire de l'UE.

Comme aujourd'hui, la base de données Eurodac contribue à l'application de la convention de Dublin sur le traitement des demandes d'asile. Elle permet de déterminer le pays de l'Union européenne (UE) responsable de l'examen d'une demande d'asile ou de protection subsidiaire. Lorsqu'un pays participant envoie un jeu d'empreintes à Eurodac, il

sait immédiatement si celles-ci correspondent à des empreintes qui se trouvent déjà dans la base de données. En cas de concordance, il choisit bien souvent (sauf cas particulier) de renvoyer la personne dans le premier pays où elle est arrivée ou dans lequel elle a présenté une demande d'asile ou de protection subsidiaire. Il appartient aux autorités de ce pays de prendre une décision sur le droit de séjour du demandeur. A noter que les frères et sœurs seront exclus de la réunification familiale. En l'absence de concordance, c'est le pays qui a soumis les empreintes qui traite la demande. Actuellement nous en sommes à la troisième version de la convention de Dublin, dite Dublin III, qui ne devrait pas être remise en cause dans ce nouveau pacte, et paraît-il plus effi-

LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE EN FRANCE ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

Cette procédure existe et c'est l'Office français pour les réfugiés et les apatrides (OFPRA) qui décide. Elle place la demande en procédure accélérée si c'est une demande de réexamen (avec faits nouveaux) et si la personne vient d'un (discours habituel). Actuellement il y a 13 pays décidés comme sûrs par l'OFPRA et vérifiés par le Conseil d'Etat, et dont beaucoup ne respectent pas leurs propres minorités comme les Roms par exemple.

Par ailleurs, la demande peut être placée en procédure accélérée par l'OFPRA dans l'un des cas suivants :

- Vous utilisez des faux documents ou présentez plusieurs demandes sous plusieurs identités
- Vous soulevez des questions qui ne sont pas pertinentes au regard de votre demande d'asile
- Vous faites des déclarations incohérentes, contradictoires ou fausses
- Sans motif valable, vous êtes entré ou vous êtes maintenu irrégulièrement en France et avez déposé votre demande 90 jours après votre entrée. C'est la cause principale actuelle de placement en procédure accélérée qui touche beaucoup de mineurs qui attendaient leur majorité pour déposer leur demande d'asile.

Dans tous les autres cas, les demandes sont placées en procédure dite normale.





HOTSPOTS

« L'«approche hotspots» est l'une des réponses à ce que l'Union européenne a appelé la «crise migratoire» de 2015. Elle consiste à apporter l'appui d'agences européennes (essentiellement le bureau européen d'appui en matière d'asile (BEAA) et l'agence Frontex) dans des zones situées aux frontières extérieures de l'UE et confrontées, selon la formule de la Commission européenne, à des «pressions migratoires démesurées», pour s'assurer que tous les migrants qui pénètrent sur le territoire européen sont identifiés, enregistrés et que leur cas est traité en fonction de leur situation : prise en charge des personnes éligibles à l'asile, renvoi des autres. L'«approche hotspots» s'est rapidement traduite, dans les deux pays où elle a été déployée, l'Italie et la Grèce, par la création de centres de confinement – lorsqu'il ne s'est pas agi de centres de détention –, générateurs de violences, surpeuplés et sous-équipés, où le tri des arrivants s'effectue au mépris des règles européennes et internationales en matière d'accueil des demandeurs d'asile et de traitement de leurs demandes. »

Claire Rodier, «Le faux-semblant des hotspots», *Revue des droits de l'Homme*, 13janvier 2018.

case... pour les gestionnaires des Etats européens qui auront plus de temps (20 mois) pour gérer ces « dublinés ».

- Les procédures d'asile seront plus rapides, plus efficaces comme le disent ces technocrates et ces politiciens de l'UE. Si une personne migrante a échappé à la procédure dite Dublin III, elle sera confrontée à la procédure accélérée (encadré 1). Et cela ne dépendra pas de ce qu'elle a pu subir ou non dans son pays d'origine. En effet, tout dépend de sa nationalité ! Cette procédure rapide concernera tous les ressortissants des pays pour lesquels le taux moyen de reconnaissance du statut de demandeur d'asile dans l'Union européenne est inférieur à 20 % (et jusqu'à 60-70% en situation de « crise », comme celle de 2015 au moment de la guerre civile en Syrie) ! Comme le dit la CIMADE, dans ce cas « les demandes ne seront plus individualisées et seront

traitées selon la nationalité, en violation de l'article 3 de la convention de Genève qui prohibe expressément toute discrimination fondée sur le pays d'origine dans le traitement des demandes d'asile ». La demande d'asile sera alors examinée en 12 semaines maximum.

- Les règles précédemment énoncées seront accompagnées d'un mécanisme de « solidarité obligatoire », permettant de mieux répartir l'accueil des demandeurs d'asile entre les pays d'Europe du sud (Italie, Grèce, Espagne...) qui concentrent les arrivées, et les autres. Selon ce nouveau règlement inscrit dans le pacte, chaque année, 30 000 demandeurs d'asile feront l'objet d'une « relocalisation » vers un autre pays de l'UE en attendant l'étude de leur demande. Si un pays s'oppose à ce principe de solidarité, il devra s'acquitter de 20 000 euros d'amende par demandeur d'asile refusé.

- En cas de crise migratoire, de cas de force majeure, le pacte autorisera les Etats membres à s'affranchir largement du droit d'asile et ouvre la porte à de nombreuses violations potentielles des droits tels que le principe de non-refoulement, le recours effectif à une assistance juridique, etc.

A noter que la définition du nouveau concept d'instrumentalisation des migrations peut, dans sa version actuelle, inclure les ONG, les organisations civiles de secours et de sauvetage en mer !

Quelques réflexions

Il n'y a apparemment quasiment rien dans ce pacte qui concerne directement le concept d'externalisation alors que l'Italie vient de signer un accord avec l'Albanie qui s'engage à récupérer sur son territoire des migrant.es intercepté.es au large des côtes italiennes (Voir CA de décembre 2023). Mais, ce n'est qu'une apparence car, dans ce pacte, il est fait mention de pays tiers (sûrs bien évidemment !) qui accueilleraient des migrant.es expulsé.es de l'UE et qui pourraient a priori avoir des liens avec ce pays tiers qui les réceptionnerait. Un exemple qui fait « froid dans le dos » est celui d'Ivoiriens victimes de racisme lorsqu'ils sont passés en Tunisie avant d'arriver en Europe. Refusés en UE, ils risqueraient d'être reconduits... en Tunisie sans qu'on leur demande leur avis. En fait, ce qui est très inquiétant, c'est que l'externalisation soit un jour intégrée à la procédure d'asile dans l'UE ; même si, encore aujourd'hui, le non-refoulement est toujours prévu dans le fonctionnement de l'UE, les expulsé.es pouvant choisir le pays qui les accueillera (avec son accord !) si leur pays



d'origine dont ils ont la nationalité ne leur convient pas.

Le point le plus important est très certainement la généralisation de l'approche hotspots qui existe actuellement en Grèce et en Italie (voir encart ci contre). C'est logique, puisque le but de ce pacte est le tri des migrant.es aux frontières de l'UE avant qu'ils ne s'installent dans un Etat européen. On va donc assister à l'ouverture de centres de détention où seront triés des êtres humains, ce qui impliquera nécessairement des violations de droits, des violences, des exclusions et des mises à l'écart.

L'obsession des gestionnaires des migrations et du droit d'asile est toujours la distinction entre réfugié.e.s et migrant.es économiques, c'est-à-dire entre vrais et faux demandeurs d'asile. Rappelons ici que cette distinction est un phantasme ! C'est d'autant plus un scandale que la plupart des Etats européens ont et auront besoin de main d'œuvre dans tous les domaines. Le cas de l'Italie est emblématique. Giorgia Meloni, qui s'est fait élire entre autres sur la promesse de stopper l'immigration illégale, a un besoin urgent d'immigration de travail pour servir les intérêts du patronat et promet ainsi un titre de séjour à 450 000 personnes étrangères dans les trois ans. Cela peut paraître comme étant une contradiction qui sera, avec le temps, généralisable à beaucoup





social

d'Etats européens dont la France où on pourrait voir Marine Le Pen faire la même chose que Meloni ! En fait, les Etats européens veulent choisir leur main d'œuvre à tous les étages de la pyramide sociale et donner des titres de séjour à des migrant.e.s le temps qu'ils et elles se fassent exploiter avant de se faire expulser.

La Méditerranée est l'axe migratoire le plus meurtrier du monde. De 2014 à septembre 2023, le nombre de morts est estimé à plus de 28 000 personnes ! Si l'UE voulait vraiment résoudre ce problème ainsi que celui des « passeurs », elle devrait en toute logique donner l'accès à ces personnes qui fuient leur pays à des voies légales de voyage telles que l'accès aux visas ! Nous en sommes très loin ! La liberté de circulation et d'installation sont les seules revendications à mettre en avant si on veut vraiment que s'arrêtent ces catastrophes humanitaires !

Les premières conséquences de ce pacte

L'application de ce pacte aura des conséquences dans les demandes d'asile en France. Pourront-elles se faire encore en préfecture dans des guichets uniques ? Où mettront-ils leurs centres de tri humain nécessairement proches des frontières

hexagonales ? Dans les Pyrénées ? les Alpes ? aux frontières du Nord, de l'Est ? Ce qui est sûr, c'est que les frontières internes et externes de l'Europe seront de plus en plus militarisées.

Denis, le 6 janvier



RETRAIT DE LA LOI IMMIGRATION !

Le 25 janvier, le Conseil constitutionnel a censuré 40 % de la loi immigration, parmi les articles les plus discriminatoires validés par la majorité présidentielle. Mais les motifs pour supprimer ces articles ne sont, pour la plupart, que de pure forme ; ceux-ci pourraient être repris dans des textes futurs.

Ce qui reste de cette loi demeure profondément stigmatisant et liberticide : une loi anti-immigrés et anti-ouvrière, qui s'attaque aux plus précaires. Elle bafoue les droits fondamentaux, elle facilitera grandement les conditions d'expulsions, elle rendra plus précaire l'accueil des réfugiés et plus difficiles les conditions de vie non seulement des Sans-papiers, mais de l'ensemble des personnes d'origine étrangère.

La mobilisation doit continuer pour exiger le retrait total de cette loi.

Une nouvelle journée nationale de manifestations est appelée le 3 février 2024 .

source : La marche des solidarités

APPEL DE GLOBAL COMMÉMOR'ACTION

6 février 2024 - Dixième anniversaire - Leur vie, notre lumière. Leur destin, notre colère. Ouvrez les frontières !

Cela fait bientôt 10 ans que le massacre de Tarajal a eu lieu. Le 6 février 2014, plus de 200 personnes, parties des côtes marocaines, ont tenté d'accéder à la nage à la plage du Tarajal, dans l'enclave espagnole de Ceuta. Pour les empêcher d'arriver en Espagne, la Guardia civil et les militaires marocains présents ont usé de violence et n'ont pas porté secours aux personnes qui se noyaient devant eux (1). Depuis, le nombre de morts et de disparus n'a cessé d'augmenter, dans la Méditerranée et sur la route des Canaries, dans les frontières internes de l'UE, dans la Manche, aux frontières orientales, le long de la route des Balkans, et encore dans le désert du Sahara et le long de toute autre trajectoire de mobilité.

À l'occasion du triste anniversaire du massacre de Tarajal, nous relayons l'appel de Global Commémoration pour la Journée mondiale de lutte contre le régime de mort aux frontières et pour exiger la vérité, la justice et la réparation pour les victimes de la migration et leurs familles le 6 février 2024.

Dans un contexte de surenchère raciste et répressive, alors que le gouvernement français s'apprête à promulguer la « loi de la honte » et le Parlement européen à voter un Pacte tout aussi indigne et dangereux pour les personnes en migration, nous appelons à un temps de Commémor'Action .

Des mobilisations auront lieu dans plusieurs villes de l'Hexagone

Migrer pour vivre, pas pour mourir ! Ce sont des personnes, pas des chiffres !

Liberté de mouvement pour tous et toutes !

<https://missingattheborders.org/news>

1- D'autres dizaines de migrants ont été massacrés par les policiers et militaires marocains et espagnols le 24 juin 2022 à Melilla, enclave espagnole à la frontière du Maroc.





LE DROIT À L'IVG

Un combat féministe incessant

L'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ou le maintien de cet accès ont été, ces dernières années, au cœur de nombreuses mobilisations féministes dans le monde. On l'a constaté en Amérique latine, en Pologne... et à présent aux Etats-Unis. Rien d'étonnant à cela, puisque les femmes revendiquent par ce biais et celui de la contraception le droit d'enfanter ou non selon leur choix, tandis que les tenants du système capitaliste et patriarcal continuent de vouloir contrôler leur sexualité et utiliser leurs capacités procréatives à des fins d'ordre politique, économique ou militaire.

Le 24 juin 2022, on pouvait lire dans la presse française des constats tels que : « L'accès à l'IVG reste très inégal dans le monde (1). Alors qu'une grossesse sur quatre se termine par un avortement, plus de 40 % des femmes en âge de concevoir vivent dans des Etats aux lois restrictives. »

Le 24 juin 2022, en effet, la Cour suprême aux Etats-Unis a enterré la décision dite Roe vs Wade (datant de 1973), sur laquelle reposait un droit à l'IVG qui s'appliquait à l'ensemble du pays. Depuis l'arrêt Dobbs, chaque Etat de l'Union peut adopter sa propre législation sur cette question, et donc éventuellement décider de rendre l'avortement illégal.

Pareil changement a donc fait ressortir la fragilité de l'accès à l'IVG, et suscité force bilans médiatiques à son sujet.

Certes, un certain nombre d'Etats ont légalisé l'avortement ces dernières années : l'Irlande en 2018, la Nouvelle-Zélande et l'Argentine en 2020, la Thaïlande en 2021, la Colombie et le Bénin en 2022, le Mexique en 2023... Seule une vingtaine de pays le prohibent encore totalement – surtout en Afrique (ce sont par exemple l'Égypte, le Sénégal, Madagascar ou la Mauritanie) et en



« L'avortement sauve des vies ». Manifestation à Austin (Texas), le 14 mai 2022

Amérique latine (le Suriname, le Nicaragua, le Salvador, le Honduras...). En Europe, l'IVG n'est totalement interdite qu'à Malte, en Andorre et au Vatican.

Mais la décision de la Cour suprême états-unienne a d'autant plus frappé les esprits qu'elle faisait écho à une autre assez récente, prise par le Tribunal constitutionnel en Pologne en octobre 2020. L'avortement est devenu alors quasi illégal dans ce pays, car cette haute instance (étroitement contrôlée par le parti conservateur PiS) a supprimé la possibilité d'y recourir en cas de malformation du fœtus. Avorter reste autorisé en cas de viol, d'inceste, ou si la grossesse présente un danger pour la mère... mais la malformation du fœtus était le critère retenu pour plus de 95 % des 1 000 avortements légaux pratiqués chaque année en Pologne.

Au cours des deux dernières décennies, une cinquantaine d'Etats dans le monde ont rendu leur législation moins restrictive en matière d'IVG, mais dans certains les critères qui autorisent l'acte demeurent peu nombreux. Ainsi, il faut que la vie d'une femme soit en danger en Côte d'Ivoire, en Libye, au Soudan du Sud, en Irak, au Liban, en Syrie, en Afghanistan, au Yémen, Bangladesh, en Birmanie, au Guatemala... Et, au Brésil ou au Chili, il faut que la grossesse soit liée à un viol, qu'elle soit à risque pour la mère ou que le fœtus ait une grave malformation.

Et puis, dans un Etat comme l'Italie, l'IVG est rendue fort peu accessible par l'objection de conscience que font très souvent jouer les gynécologues : en 2019, d'après le ministère de la Santé, 67 % d'entre eux refusaient d'y pratiquer un avortement.

Enfin, dans d'autres pays où l'avortement est légalisé, le coût de l'acte médical, des entretiens préalables faussés ou des périodes d'attente obligatoires constituent autant d'obstacles à sa réalisation.

Gagner le droit à l'avortement, un enjeu pour les femmes

L'accès à l'IVG est un vieux combat féministe d'importance à l'échelle internationale parce que, avec l'accès à la contraception, il aide les femmes à disposer de leur corps, et parce que les quelque 25 millions d'« IVG dangereuses (2) » pratiquées chaque année sur Terre – pour l'essentiel dans les pays en voie de développement (3) – en font la troisième cause de mortalité maternelle. Les femmes qui avortent dans de telles conditions n'ont en général pas les moyens de se rendre à l'étranger ou de se faire soigner dans un établissement privé.

Aussi les coordinations féministes qui ont vu le jour dans de nombreux pays

1. « Droit à l'avortement : dans quels pays est-il interdit, restreint ou menacé ? », *Le Monde*, 24 juin 2022.

2. L'OMS les définit comme des actes effectués « par des personnes ne disposant pas des qualifications adéquates ou bien se déroulant dans un environnement non conforme aux normes médicales minimales, ou encore dans ces deux circonstances ».

3. D'après Amnesty International, « l'accès à des méthodes de contraception modernes, à une éducation sexuelle complète et à des services d'avortement sûrs et légaux réduit le taux d'avortement » – lire « Éléments clés sur l'avortement » sur son site.





féminisme



La « marée verte » de la coordination féministe argentine, 2020.

depuis une huitaine d'années, dans le sillage du mouvement argentin Ni Una Menos (« Pas une de moins »), sont-elles principalement mobilisées à la fois sur l'accès à l'avortement et contre les violences faites aux femmes.

Le choix de faire du 28 septembre la Journée pour le droit à l'avortement des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes date déjà de 1990 (elle a été prise lors des cinquièmes Rencontres féministes latino-américaines).

Quant à la coordination féministe appelée Czarny Protest (« Protestation noire »), elle est apparue en Pologne dès 2016 : le 3 octobre (appelé « Black Monday ») de cette année-là, entre 100 000 et 200 000 femmes ont fait grève et manifesté dans 147 villes contre la restriction du droit à l'avortement recherchée par le gouvernement. Cette mobilisation s'est poursuivie les années suivantes, et surtout après que l'avortement a été déclaré contraire à la Constitution : 430 000 personnes ont manifesté dans 410 villes le 28 octobre 2020, et 100 000 lors de la Grande Marche vers Varsovie le 30, pour dénoncer le pouvoir, mais aussi la hiérarchie catholique, particulièrement puissante et réactionnaire en Pologne. Et, parce qu'elle s'attaquait aux institutions patriarcales en demandant à la fois un Etat laïc et la suppression de l'éducation religieuse dans les écoles, Czarny Protest a été confrontée à une féroce répression (4).

Depuis, les réseaux informels d'entraide à l'IVG se sont multipliés en Pologne, les ONG féministes sont débordées par les demandes (5), et la République tchèque est devenue une destination très fréquente pour avorter, du fait que le coût de l'acte y est assez modéré (l'équivalent

de 420 € en moyenne). Toutefois, des enquêtes auprès de la population polonaise indiqueraient qu'elle est maintenant favorable aux deux tiers à une légalisation de l'avortement jusqu'à la douzième semaine de grossesse.

Interdire le droit à l'avortement, un enjeu pour les gouvernants

La situation démographique d'un pays peut conduire ses dirigeant-e-s à considérer le droit d'avorter pour les femmes comme un obstacle gênant par rapport à leurs objectifs économiques, ou encore militaires ; elle peut les inciter à le limiter, voire à le faire disparaître – de même que la contraception ou d'autres mesures freinant leurs politiques natalistes du moment (voir l'encadré). Et, bien sûr, le système capitaliste et patriarcal a besoin du renouvellement générationnel afin de satisfaire ses besoins en main-d'œuvre pour son gigantesque marché planétaire.

En Russie, les discours que tiennent depuis l'automne dernier les gouvernants sur la famille sont éclairants (6). Pour inciter les femmes à quitter le travail qu'elles effectuent hors du foyer et à faire des enfants, parce que la population diminue (7), ils mettent en avant les « valeurs traditionnelles » russes, mais s'attaquent aussi au droit à l'IVG.

Ce droit qui a été acquis en 1920 s'est maintenu jusqu'ici, en dépit de quelques interdictions momentanées. Mais l'été dernier le ministre de la Santé, Mikhaïl Mourachko, a évoqué « une tendance perverse (...) selon laquelle les femmes de-

vraient d'abord recevoir une éducation, faire carrière et s'assurer de leur bien-être matériel avant de s'occuper de faire des enfants » – et il a réclamé un contrôle plus sévère sur la vente des molécules permettant d'effectuer des avortements médicamenteux. Au début de novembre, c'est Vladimir Poutine lui-même qui, lors d'une rencontre avec des membres de la « société civile », a évoqué l'avortement comme « un problème aigu » par rapport à la situation démographique – qui est un thème central pour lui depuis son arrivée au pouvoir en 2000.

La commission à la santé de la Douma a, sitôt après, adopté des recommandations ayant pour finalité de restreindre le droit à l'IVG : réduction du délai légal de douze à huit semaines ; accord nécessaire de l'époux si la femme est mariée ; allongement du délai de réflexion obligatoire, avec comme condition tout aussi obligatoire d'« écouter battre le cœur du fœtus »...

Les régions de la Mordovie, de Tver et de Kaliningrad ont interdit l'« incitation à l'avortement » et l'ont rendue passible d'amendes ; et le Conseil de la Fédération, chambre haute du Parlement russe, a proposé qu'une loi étende la mesure à l'ensemble du pays.

Dans d'autres régions (comme la Crimée), des dizaines de cliniques privées ont renoncé « d'elles-mêmes » – selon les autorités – à pratiquer des IVG pour « apporter leur pierre à l'édifice démographique ». Le président de la Douma a déposé dans la foulée un texte de loi qui, s'il était voté, obligerait toutes les cliniques privées du territoire russe à faire de même. Et, selon des témoignages de femmes enceintes, les médecins des hôpitaux publics cherchent de plus en plus fréquemment à dissuader les femmes d'avorter.

Bien sûr, la guerre en Ukraine contribue sans doute à aggraver la situation démographique, en envoyant sur le front ou en poussant à l'exil des millions d'hommes en âge de procréer ; mais c'est également la défense de la patrie qui incite le pouvoir russe à attaquer le droit à l'IVG. D'après *Le Monde*, on trouve dans plusieurs villes russes des affiches émanant d'une fondation orthodoxe et sur laquelle un fœtus (*sic !*) lance à un soldat : « Défends-moi maintenant, je te défendrai plus tard. » Diverses personnalités jouent cette carte « famille-patrie » – et le député Valery Seleznev a proposé, à la mi-novembre, que les femmes emprisonnées puissent avoir des permissions spéciales pour procréer... avec à la clé leur libération si elles tombent enceintes.

4. 79 interpellations ont été violemment opérées le 25 octobre 2020 lors d'actions menées contre l'Eglise catholique, ce qui est assez rare en Europe de l'Ouest.

5. « Un an après la quasi-interdiction de l'IVG en Pologne, "l'avortement sans frontières" prospère », *Le Monde*, 1^{er} novembre 2021.

6. « En Russie, le droit à l'avortement attaqué et rogné sur fond de déclin démographique », *Le Monde*, 28 novembre 2023.

7. Selon l'agence statistique Rosstat, la Russie compterait moins d'habitants, la Crimée annexée comprise, qu'en 1999.

8. « Avortement : "Aux Etats-Unis, un an après Dobbs, ce droit demeure un enjeu crucial de la présidentielle de 2024" », *Le Monde*, 4 juillet 2023.



L'accès à l'avortement comme atout électoral

Alors que se profile la présidentielle de novembre 2024 aux Etats-Unis, la suppression du droit constitutionnel à l'IVG clive très nettement les camps républicain et démocrate. Car les candidat-e-s républicains promettent de restreindre encore ce droit, tandis que les candidat-e-s démocrates en ont fait leur cheval de bataille, après avoir constaté qu'il constitue le premier critère de choix dans ce scrutin pour une part croissante de l'électorat (8).

Il faut dire que la possibilité d'avorter aux Etats-Unis s'est fortement dégradée : 14 Etats sur 50 ont à ce jour complètement supprimé le droit à l'IVG ; 6 autres le restreignent radicalement, souvent dès six semaines de grossesse. Et la Cour suprême, à majorité conservatrice, doit trancher avant juin 2024 au sujet de la pilule abortive, qui est utilisée pour plus de la moitié des avortements et dont la prescription avait été facilitée ces dernières années (9).

La plupart des décideurs locaux états-uniens qui, depuis un an, cherchent à faire interdire complètement l'accès à l'IVG sont des hommes du Parti républicain (1 300 sur un peu moins de 1 600) ; mais les deux tiers de la population sont favorables au maintien de ce droit, et les femmes se montrent particulièrement décidées à le défendre par leur vote. Depuis la décision Roe vs Wade, les républicains ont perdu à chaque scrutin où il a été question de l'accès à l'IVG ; le Parti démocrate en profite, conscient que cette question agit comme un poison lent sur le Parti républicain en le livrant à son courant le plus extrémiste. Aussi voit-on des personnalités démocrates préconiser l'adoption au niveau fédéral d'une loi garantissant le droit à l'avortement – à l'instar des 13 Etats (dont

NOUVEAU DILEMME POUR LES AUTORITÉS CHINOISES : TROP DE VIEUX ET PLUS ASSEZ DE JEUNES !

La Chine a perdu 2 millions d'habitant-e-s en 2023 : elle n'a plus « que » 1,41 milliard d'habitant-e-s sur son territoire continental, et, selon l'ONU, l'Inde est à présent le pays le plus peuplé du monde (1). Le ralentissement du taux de natalité chinois est dû à plusieurs raisons : le coût élevé de l'éducation ; un manque de confiance dans l'avenir économique ; une méfiance croissante envers l'institution du mariage (passage obligé pour avoir des enfants) ; les études supérieures que font un nombre croissant de femmes et qui décale l'âge de la première grossesse.

Le gouvernement chinois s'efforce de limiter le déclin démographique par des (modestes) allocations familiales, par une (forte) communication en faveur de la natalité... et – depuis 2021 – par l'autorisation donnée à tous les couples d'avoir trois enfants. La Chine est en effet confrontée au vieillissement de sa population, qui peut ralentir la croissance économique du pays et remettre en question sa capacité à subvenir aux besoins de ses habitant-e-s. De plus, la tradition qui impose de s'occuper de ses parents âgés est davantage respectée dans la société chinoise que dans les sociétés occidentales ; mais comme un couple est en général composé de deux adultes enfants uniques, il a fort à faire si leurs quatre parents âgés sont à sa charge.

1. « La Chine touchée par une baisse de sa population pour la deuxième année consécutive », *Le Monde*, 17 janvier 2024.

l'Ohio [10]) et du district de Columbia qui l'ont fait à leur niveau.

Le Président Macron n'a donc guère innové quand il a annoncé en France, le 29 octobre 2023, qu'un projet de loi constitutionnelle visant à protéger l'IVG serait présenté en conseil des ministres avant la fin 2023 (11).

Macron s'était engagé le 8 mars 2022, lors de l'hommage « controversé » à Gislèle Halimi, à « changer notre Constitution afin d'y graver la liberté des femmes à recourir à l'interruption volontaire de grossesse ». Puis la Chambre des députés avait voté à une écrasante majorité, en novembre, une proposition de loi « constitutionnalisant » l'IVG ; et, en février 2023, le Sénat avait approuvé à une courte majorité cette proposition, mais après y avoir remplacé le « droit » des femmes à recourir à l'avortement par le mot « liberté ».

Pour faire aboutir cette révision

constitutionnelle, Macron a choisi la voie des deux Chambres réunies en Congrès à Versailles (ce Congrès étant prévu le 5 mars, selon l'ex-ministre des Solidarités et des Familles Combe), plutôt que celle du référendum : il veut éviter d'offrir une tribune aux opposants à l'IVG (12) et pense l'emporter plus facilement avec ce processus. La révision constitutionnelle doit cependant être approuvée par les trois cinquièmes des parlementaires. Or, si à l'Assemblée nationale la majorité présidentielle et la gauche devraient logiquement la soutenir, au Sénat c'est moins évident puisque le groupe LR y est majoritaire... et puis la position du Rassemblement national reste inconnue. Marine Le Pen est si peu sûre de ses troupes qu'elle a fini par présenter un amendement en son seul nom, et qui défend... la loi actuelle sur l'IVG qu'elle contestait auparavant (13).

Par ailleurs, lors de sa conférence de presse du 16 janvier 2024, Macron a promis un « grand plan de lutte » contre l'infertilité « masculine comme féminine » (en la qualifiant de « fléau » et de « tabou du siècle ») dans l'optique d'un « réarmement démographique » de la France, dont la natalité est en baisse.

L'évolution des décisions ou des discours gouvernementaux concernant l'IVG, ici ou là, met, on le voit, en relief une réalité : ce droit arraché de haute lutte n'est pas plus acquis qu'un autre. Il faut donc continuer de se mobiliser partout pour le défendre.

Vanina, le 20 janvier 2004

9. L'interdiction de cette pilule ouvrirait la voie à celle de médicaments tels que les traitements hormonaux, les contraceptifs ou les vaccins, et à d'autres restrictions de libertés individuelles, comme les droits civiques.

10. « Le droit à l'avortement, l'étendard électoral gagnant des démocrates américains », *Le Monde*, 8 novembre 2023.

11. « Emmanuel Macron engage le processus visant à inscrire l'IVG dans la Constitution », *Le Monde*, 30 octobre 2023.

12. Sur leur intense activité propagandiste à destination de la jeunesse via les réseaux sociaux, lire « La désinformation des opposants à l'IVG menace le droit à l'avortement, alerte la Fondation des femmes », *Franceinfo*, 18 janvier 2024.

13. Seuls 38 député-e-s du RN sur un total de 89 ont voté l'inscription de l'IVG dans la Constitution, lors du premier vote à l'Assemblée. « Sur l'IVG, Marine Le Pen change de position et propose de constitutionnaliser la loi Veil », *Le Monde*, 22 novembre 2022.



Manifestation en Pologne de la Czarny Protest, 2018.



Chronique du contrôle et de la répression

Big Brother

VIOLENCES POLICIÈRES JUGÉES EN ASSISES

Il est rare que des policiers soient jugés devant une cour d'assises pour des violences, même mortelles, commises dans l'exercice de leurs fonctions. Il est encore plus rare que ces procès devant un jury populaire donnent lieu à une condamnation.

En 2017, le gardien de la paix Damien Sboundjian a écopé de cinq ans de prison avec sursis devant la cour d'assises d'appel de Paris pour des coups mortels sur Amine Bentounsi, tué d'une balle dans le dos. Malgré sa condamnation définitive, il n'a jamais été sanctionné par son administration.

En 2019, après douze ans de procédure judiciaire, un policier poitevin a été acquitté à Bordeaux pour un tir mortel survenu en 2007. Le parquet général n'a pas fait appel.

En 2020, deux policiers poursuivis pour des violences à Villemomble, pendant lesquelles une femme touchée par une grenade de désencerclement a perdu un œil, ont été définitivement acquittés devant la cour d'assises d'appel de Paris.

En octobre 2022, le policier Christophe Mercier, qui avait éborgné un supporter bastiais six ans plus tôt avec sa matraque télescopique, a été condamné à deux ans de prison avec sursis. Il a fait appel.

En décembre 2022, le CRS qui avait éborgné le syndicaliste Laurent Théron lors d'une manifestation contre la loi travail, en 2016, a été acquitté. La cour d'assises de Paris a retenu la légitime défense. Le parquet général n'ayant pas fait appel, cette décision est définitive.

En janvier 2024, trois des quatre policiers intervenus le 2 février 2017 à Aulnay-sous-Bois et blessant grièvement Théodore Luhaka (dit « Théo ») comparaissaient devant la cour d'assises de Seine-Saint-Denis, à Bobigny. La cour d'assises a estimé que Marc-Antoine C., Jérémie D. et Tony H. s'étaient rendus coupables de violences illégitimes, mais a écarté la qualification criminelle.

Des peines de prison avec sursis ont été prononcées. Les policiers écopent de peines relativement légères, en dessous des réquisitions, qui ne devraient pas entraver davantage leur carrière !

Sources : Médiapart.fr, lemonde.fr, TF1.info, ...

AFFAIRE LEGAY : ILS ONT TOUS MENTI, MACRON LE PREMIER

Le 23 mars 2019, Geneviève Legay, 73 ans, est grièvement blessée à Nice lors d'une manifestation des gilets jaunes. Macron, Estrosi et le procureur de la République se précipitent pour disculper les policiers : Geneviève Legay a dû trébucher ; ou être renversée par un journaliste...

Mme Legay va porter plainte et le jeudi 11 janvier 2022, fait rarissime, c'est le commissaire Souchi qui avait ordonné aux forces de l'ordre de charger qui est jugé alors que le policier qui l'a renversé n'a pas été poursuivi.

Au cours de son procès le commissaire va affirmer que charger cette foule était « légal », mais l'un de ceux qui a appliqué ses ordres l'a mal fait. Le procureur a pointé le manque de « discernement » d'un commissaire qui « a perdu ses moyens » et qui doit être condamné pour cet ordre qu'il « n'aurait jamais dû donner ». Au cours de l'audience, les témoignages ont accablé le commissaire, seul sur le banc des prévenus, une rareté en matière de violences policières.

Les avocats de Geneviève Legay, estiment que le délit a été commis en réunion et avec armes, des circonstances aggravantes, qu'ils souhaitent voir retenues par la juge, et demandent que Rabah Souchi soit également condamné à verser 100 000 euros prévisionnels pour le préjudice subi par Geneviève Legay. Le parquet du tribunal correctionnel de Lyon a requis six mois d'emprisonnement avec sursis contre le commissaire. Le délibéré sera rendu le 8 mars. A suivre !

À ce jour, le commissaire Rabah Souchi exerce toujours, il n'est pas encore passé en conseil de discipline, alors même que l'IGPN a déjà conclu à une charge « inadaptée » et « disproportionnée ». Tous les fonctionnaires n'ont pas bénéficié de la même clémence de la part du ministère de l'intérieur. Ludovic F., le policier qui a permis de faire la lumière sur les violences commises à l'encontre de Geneviève Legay, a été mis à pied.

Source : médiapart.fr



« SISPOPP », UN NOUVEAU FICHER JUDICIAIRE INQUIÉTANT

Début mai, Médiapart révélait que certains tribunaux judiciaires avaient constitué des fichiers sauvages de personnes placées en garde à vue après avoir été interpellées lors des grandes manifestations contre la réforme des retraites. L'un de ces fichiers a été déclaré illégal par le tribunal administratif de Lille, qui a ordonné sa destruction le 19 mai.

Mais dans le même temps, le ministère de la justice travaillait à la mise en place d'un nouvel outil plus perfectionné qui commence à être mis en œuvre, et inquiète encore plus les défenseurs des libertés. Il s'agit du « système informatisé de suivi de politiques pénales prioritaires » (SISPoPP). Un traitement automatisé de données à caractère personnel, dont plusieurs organisations demandent d'ores et déjà l'interdiction. C'est ainsi que le Syndicat de la magistrature (SM), le Syndicat des avocats de France (SAF), la Ligue des droits de l'Homme (LDH), la CGT, Solidaires, La Quadrature du Net et SOS Homophobie ont, le 11 décembre, déposé une requête au Conseil d'État contre le décret autorisant ce fichier.

Déjà lancé dans quelques tribunaux, ce fichier informatique doit être progressivement mis en œuvre dans chaque tribunal judiciaire et au sein de chaque cour d'appel. Il est censé permettre aux magistrats de différents

pôles de partager les données, et d'éviter le travail en silo (fonctionnement cloisonné où les services travaillent de manière isolée sans interactions entre eux ni partage d'informations).

Mais ce fichier pourrait comporter des informations très personnelles, en fonction de la nature des infractions. Selon les cas, des « données relatives aux opinions politiques », « données relatives à l'appartenance syndicale », « données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique », « données relatives aux convictions religieuses », « données de santé », « données révélant l'origine raciale ou ethnique » et « données génétiques et biométriques » pourraient être compilées, selon les annexes du décret du 10 octobre autorisant le SISPoPP.

Pour les organisations qui demandent son annulation, ce fichier géant ne présente pas de garanties de confidentialité suffisantes sans parler de la liste impressionnante des personnes pouvant y avoir accès.

A noter que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a donné son feu vert au projet car elle semblait être rassurée par le fait que le fichier serait renseigné et contrôlé par des magistrats ! A suivre la décision du Conseil d'État.

Source : médiapart.fr

Big Brother





Brother

LE LIVRET A NE FINANCIER PAS, POUR L'INSTANT,
L'INDUSTRIE MILITAIRE

Dans un communiqué de presse, le Conseil Constitutionnel a estimé que l'affectation de l'épargne réglementée (Livret A, LDDS...) au financement de l'industrie de défense n'avait pas sa place dans une loi de finances, sans exclure pour autant l'adoption d'une telle mesure dans un autre texte. «La censure de ces différentes dispositions ne préjuge pas de la conformité de leur contenu aux autres exigences constitutionnelles. Il est loisible au législateur, s'il le juge utile, d'adopter à nouveau de telles mesures» par un autre vecteur qu'une loi de finances, conclut le Conseil constitutionnel.

Selon la Caisse des dépôts, l'encours cumulé du Livret A et du LDDS atteignait 550,4 milliards d'euros au 31 août dernier (dont 400 milliards pour le seul Livret A). Une manne jamais vue, portée notamment par le taux d'intérêt de ces deux livrets (3%) qui a été gelé jusqu'au 31 janvier 2025.

Source : Capital avec l'AFP

L'ensemble des voyageurs et voyageuses est soumis au regard des 70 000 caméras installées par la SNCF en France : 17 000 dans les gares et 45 000 embarquées dans les trains.

Lors des Jeux olympiques, en plus du regard de ces yeux numériques, les citoyens fréquentant les halls des gares pourront être soumis-es à des algorithmes de vidéosurveillance. La loi « Jeux olympiques » du 19 mai 2023 a fixé un cadre à l'expérimentation de ces logiciels jusque-là illégaux. Jusqu'en mars 2025, lors d'événements sportifs et culturels – dont les JO –, la police, la gendarmerie, mais aussi les services de sécurité de la SNCF peuvent coupler ces Intelles Artificielles aux caméras pour identifier la présence d'objets abandonnés, un mouvement de foule ou le port d'une arme.

Des systèmes que le groupe ferroviaire connaît bien. En effet, il a déjà testé entre 2017 et 2021, avec l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), 19 logiciels de vidéosurveillance algorithmique en conditions réelles sur les citoyens fréquentant ses gares. Des projets menés avec les plus grandes multinationales du secteur comme Thales et Atos, les PME françaises Aquilae et XXII ou les sociétés étrangères Anyvision et Briefcam. Sur ces dix-neuf tests, dix ont obtenu un niveau de performance jugé in-

férier à 50 % par la SNCF.

Initialement, la SNCF a même voulu, pour identifier les comportements, tester une technologie illégale, la reconnaissance faciale. Mais elle n'a pas obtenu de dérogation de la Cnil, qui a rappelé le côté intrusif de cette technologie biométrique. Désireuse de mener son projet à bien, la SNCF s'est donc tournée vers le logiciel de vidéosurveillance algorithmique d'Anyvision (firme israélienne), car il n'examine pas, selon elle, une donnée biométrique – le visage d'un individu – mais d'autres caractéristiques paraît-il non biométriques comme la démarche ou la tenue vestimentaire !

D'ailleurs, d'après Amnesty International. « Il y a un vrai débat sur le caractère biométrique ou non de ces technologies de vidéosurveillance algorithmique. Une démarche ou un vêtement est un élément qui permet d'identifier concrètement quelqu'un. C'est donc une donnée biométrique. »

Le nom du partenaire choisi interroge également. La société Anyvision est connue pour ses liens avec le monde militaire israélien. En 2020, son président est Amir Kain, ancien chef du département de la sécurité au ministère israélien de la défense. Tamir Pardo, l'un de ses conseillers, est un ancien chef du Mossad, l'agence de renseignement israélienne. La même année, Microsoft a même décidé de rendre ses parts dans la société, à la

suite de la publication d'une enquête de NBC News qui pointe le rôle de l'entreprise dans un programme de surveillance en Cisjordanie. Mais qui n'a pas dissuadé la SNCF de mener une expérimentation avec l'entreprise. En 2017, la SNCF a testé un logiciel d'aide à l'investigation d'une autre firme née en Israël, Briefcam. Il y a quelques semaines, le tribunal administratif de Caen a estimé que le recours à ce logiciel par la communauté de communes de Deauville « portait une atteinte grave et manifestement illégale au respect de la vie privée », selon les termes de la décision. La même année, la SNCF a également testé une solution de détection « d'anormalités » du géant français Thales. Un logiciel à l'usage flou, dont les algorithmes, couplés à des caméras de vidéosurveillance, pourraient détecter des citoyens et citoyennes adoptant des « comportements dangereux » dans les gares. Interrogé sur la nature de ces comportements, Thales refuse d'entrer dans le détail, par souci de confidentialité...

« Ces outils dont le rôle et l'usage sont définis par des termes flous sont particulièrement dangereux », réagit Noémie Levain, juriste au sein de l'association de défense des libertés numériques La Quadrature du Net. Cela signifie que la SNCF délègue la définition d'un comportement anormal d'un citoyen en gare à un algorithme, qui plus est développé par des sociétés

pour la plupart issues de l'industrie militaire, dont la définition de la sécurité est nécessairement subjective, politique et repose sur la base d'une vision répressive et discriminante. »

Depuis juillet 2022, la Cnil s'inquiète des conséquences potentielles du développement massif des outils de vidéosurveillance algorithmique. « Une généralisation non maîtrisée de ces dispositifs, par nature intrusifs, conduirait à un risque de surveillance et d'analyse généralisées dans l'espace public susceptibles de modifier, en réaction, les comportements des personnes circulant dans la rue ou se rendant dans des magasins », note l'autorité administrative.

Pourtant quelques semaines après la publication des interrogations de la Cnil, dans la nuit du 20 au 21 octobre 2022, la SNCF a mené trois nouvelles expérimentations de vidéosurveillance algorithmique. L'une avait vocation à identifier l'entrée à contresens d'un individu ou son franchissement d'une zone interdite, la seconde une personne se mettant au sol et la dernière le port d'une arme.

Néanmoins, à ce jour, nous pouvons affirmer que cette vidéosurveillance algorithmique, dangereuse en soi, n'a pas prouvé une quelconque efficacité excepté le comptage d'un flux de personnes ou le repérage d'un individu dans une zone interdite.

Source : médiapart.fr

LA PARTICIPATION À UNE MANIFESTATION INTERDITE

Par les temps qui courent, cela peut servir ! Participer à une manifestation est l'exercice d'une liberté fondamentale, qu'elle ait été déclarée ou non, Aucune infraction n'est commise du seul fait de la participation à une manifestation non déclarée mais lorsqu'elle a été interdite, y participer est illégal.

L'autorité de police compétente peut en effet prendre un arrêté d'interdiction, qui doit être notifié aux organisateurs ayant déclaré la manifestation ou à défaut, affiché (en principe aux portes de la préfecture) suffisamment tôt pour permettre l'exercice d'un référé-liberté devant le tribunal administratif, ou publié au recueil des actes administratifs.

Cet arrêté peut viser la manifestation déclarée, ou un appel sur les réseaux sociaux à manifester sans déclaration préalable, ou seulement délimiter un périmètre interdit.

Participer à une manifestation interdite par un tel arrêté est constitutif d'une contravention de la 4ème classe, éligible à la procédure d'amende forfaitaire dont le montant est de 135€. Peu importe que la manifestation ait été déclarée ou non.

Il n'est pas possible d'être interpellé pour une simple contravention, ni placé en garde à vue. Pourtant, de nombreuses interpellations sont effectuées, du seul fait (en pratique) d'une participation à une manifestation interdite.

Source : Observatoire des libertés et des pratiques policières (le club de Médiapart) ou le site de la ldh.

EN PRÉVISION DES JO,
LA SNCF A TESTÉ DES ALGORITHMES DE VIDÉOSURVEILLANCE

Big Brother



Les jeux olympiques et le tourisme : extension du domaine des affaires !

Sport et tourisme

1 Auparavant, Thomas Cook avait organisé en 1841 son premier voyage thérapeutique contre la dépendance à l'alcool. Il développera ensuite d'autres voyages organisés. La première agence de voyage venait de voir le jour à ce moment-là.

2 Delphine Moraldo, *L'Esprit de l'alpinisme. Une sociologie de l'excellence du XIXe au XXe siècle*, ENS Éditions.

3 Le même phénomène d'aide au développement a été déployé ces 15 à 20 dernières années par l'école, sous prétexte d'égalité et de démocratisation : l'utilisation du numérique à l'école a surtout servi à familiariser la société à son informatisation. L'école est un très bon moyen d'intervenir dans les développements souhaités dans la société. Les loisirs et le numérique ont propulsé les secteurs économiques correspondants. Mais ils participent également à un certain maintien de l'ordre et de la paix sociale ; le « du pain et des jeux » contemporain.

4 <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/laurent-wauquiez-promet-un-nouveau-plan-de-100-millions-d-euros-pour-la-montagne-1631791555>

5 Le Comité international olympique (CIO) est l'organisation internationale qui désigne les villes hôtes des jeux olympiques.

Le sport en tant que loisir s'est imposé très tôt comme une sphère importante du tourisme. L'Alpine Club fondé à Londres en 1857 est même considéré comme la première association structurée à organiser un tourisme d'excursions en montagne (1). Cependant, les membres de l'Alpine Club britannique pétris par l'esprit de l'Angleterre victorienne s'estiment bien plus nobles et supérieurs aux autres touristes recherchant plutôt le repos en villégiature et fréquentant les stations thermales alors en vogue (2). Le caractère et les qualités de ces pionniers comme la discipline, le courage ou encore la maîtrise et le dépassement de soi demeurent depuis dans le sport moderne. Le Club alpin français qui apparaît un peu plus tard en 1874 suit la même idéologie.

Si le sport sous la forme d'escrime, de canotage ou de courses de chevaux est en ce temps-là un loisir spécifique à la bourgeoisie, son extension à d'autres disciplines s'organise en même temps que l'industrie touristique se développe. Et lorsque ce tourisme s'installe dans l'âge de production et de consommation de masse après la seconde guerre mondiale, alors se développent dans les montagnes et plus particulièrement dans les Alpes des stations de ski pour accueillir les touristes sur leurs nouveaux terrains de jeux d'hiver. Les plans neige permettront ensuite, à partir de 1964 et jusqu'en 1977, de créer 150 000 lits répartis dans 20 nouvelles et 26 anciennes stations. En 1968 les Jeux olympiques d'hiver à Grenoble participeront à populariser les loisirs à la neige. Et les sorties en station organisées par les écoles primaires et les classes de neige – présentées par certains comme des mesures « sociales » – serviront le développement du ski (3). Les enfants ayant appris à skier avec l'école sont ainsi prédisposés à revenir en station en famille et devenir des années durant la future clientèle de l'industrie de l'or blanc. Il n'y a pas très longtemps, en septembre 2021, Laurent Wauquiez, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a même souligné pour son Plan montagne 2 : « Il faut que nos gamins apprennent à aimer le ski » pour assurer l'avenir des stations ; l'avenir des stations que notre président de Région tient à développer de manière « durable » avec des dameuses à hydrogène, des canons à neige photovoltaïques et des éclairages LED (4). L'inéluctable développement économique dorénavant écolo-



gique s'appuiera à nouveau sur une clientèle préalablement formatée selon les normes du sport-marchandise.

Jeux olympiques et attractivité territoriale sociale et environnementale

Les Jeux olympiques de Grenoble de 1968 ont vulgarisé les sports d'hiver à une époque où on ne se souciait guère des effets sociétaux et environnementaux de la production et de la consommation de masse. Mais aujourd'hui les villes candidates à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) devant le CIO (5) se trouvent dans l'obligation de souligner l'aspect durable et social de leur projet. Bien qu'elle a bénéficié de la défection des autres villes candidates, Paris a obtenu l'organisation des Jeux olympiques parce qu'elle serait moins coûteuse : en effet la capitale bénéficie d'infrastructures (stades, piscines, terrains) déjà existantes. Le nombre réduit des constructions d'infrastructures à réaliser permet à la capitale française d'annoncer son respect des accords de Paris sur le climat et son engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) durant l'organisation des JOP. Le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJO) (6) annonce même que ce seul critère réduirait de moitié les émissions de GES. Des efforts seraient par ailleurs menés pour réduire le bilan carbone en utilisant par exemple des énergies « renouvelables » dans les transports publics, les lieux d'accueil, etc. Sur le plan social, Paris 2024 s'engageait à veiller au respect des conditions de travail, à l'insertion de publics fragiles et à l'accès aux marchés à toutes les entreprises : « TPE-PME, entreprises de l'ESS [économie sociale et solidaire], secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), secteur du handicap (7) ». Cette politique volon-

tairement sociale, inclusive et écologique a certainement participé à l'attribution des Jeux d'été 2024 à Paris. Mais il s'agit également de donner de Paris l'image d'une capitale exemplaire visant à illustrer l'identité territoriale que la capitale et plus largement le pays cherchent à se forger. Les politiques d'attractivité s'imposent à tous les territoires dans le seul but de développer et dynamiser l'économie. Or les grands événements sportifs internationaux (GESI) assurent une réelle attractivité. Tout comme le secteur touristique de l'« événementiel » (festivals, salons, foires-expo, conventions, etc.) dans son ensemble, les GESI attirent du monde. Ils captivent les *aficionados*, les spectateurs-touristes et téléspectateurs en nombre mais aussi des investisseurs et autres détenteurs de capitaux. Le marketing territorial qui accompagne ces GESI (8) et le tourisme en général visent à attirer le voyageur occasionnel afin de lui donner le goût de revenir pour y résider, créer son entreprise ou poursuivre ses études et travailler-consommer sur le territoire à plus long terme. Les GESI majeurs tels que les JOP ont un avantage sur les autres événements : la démesure ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les JOP seront suivis par 20 000 journalistes accrédités, potentiellement par 4 milliards de téléspectateurs ; 16 millions de visiteurs cumulés sont attendus sur l'ensemble des compétitions sportives. Aucun autre événement touristique – sportif ou pas – ne peut provoquer un tel engouement, développer une telle attractivité.

Conseils interministériels du tourisme et Jeux olympiques

À peine nommé Premier ministre, Édouard Philippe décide de ne pas attribuer un simple ministère chargé du tourisme. Il réunit le 26 juillet 2017 un Conseil interministériel du tourisme (CIT) composé pour moitié de membres du gouvernement (une quinzaine de ministres et secrétaires d'État), auxquels s'ajoutent une vingtaine de professionnels du secteur et quelques élus. Ce Conseil sera chargé de « donner une nouvelle impulsion aux mesures attendues par la filière touristique (9) ».

Parmi les professionnels du tourisme présents dans ce premier CIT, la moitié s'intéresse de près aux Jeux olympiques : on compte notamment Sébastien Bazin,



e l'aménagement du territoire

président du club de football du Paris Saint-Germain, mais aussi PDG de Accor-Hotels qui deviendra partenaire officiel des JOP ; ou encore Augustin de Romanet, PDG d'ADP, l'exploitant des aéroports de Paris, alors fournisseur officiel durant la campagne de candidature de Paris 2024. Il y a également Jean-Marc Janaillac, PDG d'Air France-KLM, partenaire officiel de la candidature de Paris au JOP 2024. Timothée de Roux participe aussi à ce premier CIT. Il est président de l'Union nationale pour la promotion et le développement de la location de vacances (UNPLV) rassemblant les principaux acteurs de la location de vacances et de la location urbaine dont Airbnb qui deviendra en 2019 partenaire mondial des JOP de Paris. Parmi les autres professionnels présents, on note Michel Dessolain, DG de Viparis, gestionnaire de sites de congrès et d'exposition en Île-de-France, comme le Palais des Congrès de la porte Maillot qui accueillera le Centre principal de presse des JOP, le Parc des expositions de la porte de Versailles et le Parc des expositions Paris Nord Villepinte où se trouve l'Arena Paris Nord. Il y a aussi Catherine Pégard, présidente de l'Établissement public du château de Versailles qui accueillera les épreuves équestres de dressages et de saut d'obstacles et les épreuves d'équitation et de pentathlon moderne. Anne Yannic, Directrice de la société de la tour Eiffel était présente à ce CIT. Élément central durant les JOP, le secteur de la tour Eiffel sera rénové, piétonnisé et végétalisé. Il accueillera les épreuves de lutte, de beach-volley, de judo, de triathlon et de nage en eau libre. Philippe Faure et Christian Mantei, respectivement Président et DG d'Atout France étaient présents aussi ; Atout France, l'agence de développement touristique de la France lié à l'État avait signé une convention en octobre 2016 avec Paris 2024 pour soutenir et promouvoir la candidature de la capitale à l'organisation des JOP de 2024. Pierre-René Lemas, DG de la Caisse des dépôts et consignations, figurait aussi dans la liste des sponsors de la candidature de Paris 2024. Et Jean-François Rial itou, président de l'Office de tourisme et des congrès de Paris jusqu'en 2023, et PDG de Voyageurs du Monde, voyageur déjà impliqué lors de précédentes éditions des Jeux olympiques à Pékin et Rio de Janeiro.

Il y avait parmi les six élus impliqués dans ce CIT, Philippe Augier, maire de Deauville aujourd'hui candidate à l'accueil de la délégation chinoise, Anne Hidalgo, maire de Paris qui accueillera les jeux olympiques et Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France qui a signé une convention avec le COJOP en décembre 2021 pour que la flamme olympique traverse l'ensemble des départements avec célé-

bration le soir dans une ville de chaque département. Dans ce premier CIT, les présences de ces élus et de ces professionnels du tourisme désormais à ce point impliqués dans les JOP étaient-elles totalement fortuites ? Il est permis d'en douter.

Rapport de mission sur les grands événements sportifs internationaux

L'organisation des JOP de 2024 est attribuée à la ville de Paris lors d'une session du CIO qui se tenait au Pérou à Lima en septembre 2017. Quatre mois plus tard, en conclusion du deuxième Conseil interministériel du tourisme (CIT) du 19 janvier 2018, le Premier ministre Édouard Philippe annonçait que le CIT suivant serait consacré en grande partie à la thématique « Sport et tourisme ». Et un peu plus tard, le chef du gouvernement envoie une lettre datée du 25 avril 2018 au député Benjamin Dirx, dans laquelle il lui demande de mener une « mission conjointement avec Monsieur Laurent Queige président du Welcome City Lab, Madame Pascale Roque, directrice générale de Pierre et Vacances Tourisme, et Monsieur Patrick Doussot, vice-président de l'office du tourisme du Touquet [pour] identifier des pistes d'action afin d'optimiser les retombées touristique des grands événements sportifs internationaux organisés en France en général, et de la Coupe du monde de rugby 2023 ainsi que des Jeux olympiques et paralympiques 2024, en particulier (10) ». La France ayant obtenu l'organisation des plus grandes compétitions internationales sportives (la Coupe du monde de rugby et les JOP), le Premier ministre veut à tout prix « fixer un cadre qui permette une meilleure articulation entre l'accueil de ces grands événements sportifs et [leurs] objectifs ambitieux, tant quantitatifs que qualitatifs, en matière touristique : aller au-delà des perspectives à l'horizon 2020 en dépassant les 100 millions de visiteurs internationaux et les 60 milliards d'euros de recette touristique (11) ». Si a posteriori cette ambition n'a pas tout à fait atteint son objectif

à cause du Covid, la mission a toutefois répondu aux exigences du chef du gouvernement et proposé de nouvelles pistes de valorisation et de promotion pour développer l'attractivité du pays. La réflexion devait porter sur « les stratégies d'attractivité qui permettent de limiter les effets d'évitement ; les politiques d'accueil à mettre en place pour améliorer l'expérience du visiteur, maximiser sa durée de séjour et son panier moyen de dépenses, adapter l'offre aux enjeux d'accessibilité ; les actions à engager pour faire profiter l'ensemble des destinations françaises de l'afflux de visiteurs attendu, et développer des offres territoriales autour de ces grands événements sportifs (bases arrière notamment) ; les effets d'entraînement des grandes manifestations sportives sur certaines filières en particulier le tourisme d'affaires ; les stratégies de communication à développer avant, pendant et après les événements sportifs pour capitaliser sur leur notoriété et optimiser leur héritage, notamment en termes d'image et de dynamisme de la destination France (12) ». Le but est de proposer des pistes opérationnelles testées avant la Coupe du monde de rugby et des JOP puisque « le tourisme et le sport sont des secteurs clef de notre économie, qui favorisent le développement des territoires, la croissance et l'emploi ». On ne s'encombre plus ici du discours sur les valeurs olympiques et le style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative et le respect des principes éthiques fondamentaux universels. On ne s'attarde pas non plus sur « le Mouvement olympique [ayant] pour but de contribuer à bâtir un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le moyen du sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play (13) ».

Le rapport de mission sur les GESI fut remis au Premier ministre le 19 juillet 2018, le jour du 3^e CIT consacré en partie au sport et aux grands événements sportifs afin qu'ils « soient des catalyseurs d'attractivité touristique (14) » et poussent à la dépense (15) ; c'est ce qui ressortait du dossier de presse. Mais revenons sur le rapport de mission. Après « avoir auditionné plus d'une centaine d'acteurs du tourisme et du sport (16) », les missionnaires retenaient vingt-et-une mesures visant à développer une offre touristique grâce aux GESI et à en favoriser les effets d'entraînement notamment en « [maximisant] les retombées économiques pour le territoire grâce au shopping » et en développant « des liens avec le tourisme d'affaire ». Tout ceci à l'aide de moyens à mettre en place : des outils numériques, des financements, des ins-

6 Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) est responsable de l'organisation, de la planification, du financement et du déroulement des JOP. Le COJO est constitué par le Comité national olympique du pays de la ville hôte et « doit se conformer à la Charte olympique, au contrat conclu entre le CIO, le CNO et la ville hôte (contrat ville hôte), ainsi qu'aux instructions de la commission exécutive du CIO ».

7 <https://www.paris2024.org/fr/charte-sociale/>

8 Pour 2023 et les cinq années qui suivent on compte pour la France, les GESI suivants : le Championnat du monde de ski alpin à Courchevel-Méribel, la Coupe du monde de rugby à XV, la Coupe du monde de rugby à XIII, la Transat Jacques-Vabre tous les deux ans, le Vendée Globe tous les quatre ans, la Coupe du monde de basket, mais aussi le Tour de France cycliste et Roland-Garros. Et bien sûr le plus important d'entre tous : les JOP de Paris 2024.

9 https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/07/dossier_de_presse_-_conseil_interministeriel_du_tourisme_-_26.07.2017.pdf

10 https://www.entreprises.gouv.fr/files/directions_services/tourisme/colloque/CIT/Rapport_Mission-Sport-et-Tourisme_Benjamin-Dirx_20180717.pdf

11 Ibid.

12 Ibid.

13 Discours soutenu par le CIO : <https://olympics.com/cio/au-dela-des-jeux>.





14 Selon Édouard Philippe dans l'édition du dossier de presse consacré à ce 3^e CIT : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/07/dossier_de_presse_-_3eme_conseil_interministeriel_du_tourisme_-_19.07.2018.pdf

15 Parmi les principales mesures prises durant ce 3^e CIT, il y a par exemple la connexion entre les billetteries touristiques et sportives : l'idée est de proposer au spectateur achetant un billet pour une grande compétition un logement et un pack touristique pour « [maximiser] les retombées positives en faveur de l'attractivité de la France et de ses territoires et du secteur du tourisme ». Cf. dossier de presse Ibid.

16. https://www.entreprenariat.gouv.fr/files/directions_services/tourisme/colloque/CIT/Rapport_Mission-Sport-et-Tourisme_BenjaminDirx_20180717.pdf
17 Ibid.

18 <https://www.la-tribune.fr/economie/international/barcelone-la-nouvelle-guerre-au-tourisme-de-masse-592075.html>

19 <https://www.shbarcelona.fr/blog/fr/classement-ville-touristique-europe/>

20 En 2019, Xavier Marcé est élu du Parti des socialistes de Catalogne qui gouverne conjointement avec des élus de la liste Barcelone en commun menée par Ada Colau, la maire sortante de Barcelone réélue en 2019 grâce à l'indispensable soutien de Manuel Valls, l'ancien Premier ministre de François Hollande qui se présentait sur la liste Ciutadans, parti de centre droit.

21 <https://www.letemps.ch/monde/barcelone-retour-touristes-relance-polemiques>

tances de concertation et de suivi, une offre de transports renforcée, etc. Qui pourrait encore penser que le tourisme et la consommation liés aux GESI répondent à une demande ou à un besoin qui se serait déclaré en dehors de l'intérêt sonnant et trébuchant ? Il apparaît clairement que la demande de consommation s'efface devant une politique de développement de l'offre commerciale dont les JOP et autre GESI sont l'opportunité. À ce sujet les GESI, comme par exemple les JOP de Barcelone de 1992, ont « favorisé une croissance très importante des arrivées touristiques, passées de 1,75 million en 1990, à 4 millions en 2000, puis 13 millions en 2010. Le nombre de lits ayant connu une hausse de 98 % entre 1990 et 2001 (17) ». Nos missionnaires ont raison de souligner que le nombre de touristes n'a pas cessé d'augmenter depuis ces JO de 1992 jusqu'en 2010. Mais ils omettent de souligner le fait qu'un mouvement important contre cette « dynamique touristique » s'est cristallisé à Barcelone notamment contre la gentrification et airbnbisation de quartiers populaires dues à cette même dynamique. Ce qui a conduit en juin 2014, une militante pour le droit au logement, Ada Colau, à la tête de la municipalité de la capitale catalane. Malgré une politique volontariste visant à réduire le tourisme de masse (18), les résultats sont criants : les arrivées touristiques à Barcelone ont atteint leur maximum en 2019 avec 19,4 millions de touristes (19). Seules les mesures sanitaires imposées durant la période du Covid ont réussi à réduire le nombre de touristes... Mais l'afflux de visiteurs a repris en 2022 et avec lui les nuisances ; ce qui fait dire au Conseiller municipal chargé du tourisme (du Parti socialiste de Catalogne) à la mairie de Barcelone, Xavier Marcé (20) : « Ce qu'il faut, c'est optimiser les bénéfices et maîtriser les dégâts. C'est le débat dans lequel toutes les villes européennes sont engagées (21) ». Contrairement à ce que pouvait espérer la maire de Barcelone au début de la crise du Covid, le monde d'après n'est pas très différent du monde d'avant (22)... Et l'alternative aux commandes à Barcelone se dilue dans l'administration financière, économique et marchande aux effets nuisibles et insupportables.

JOP et droits de travailler le dimanche

Si les JOP de 2024 sont, selon les gouvernants, d'un incontestable intérêt pour l'attractivité touristique et l'économie des territoires, ils sont également une aubaine pour qui veut faire passer des lois exceptionnelles qui auraient du mal à

convaincre autrement : ils habituent la population à accepter ce qui paraissait inacceptable. La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances (bien sûr !) dite loi Macron de 2015 a consenti aux commerces situés dans des lieux « particuliers » d'ouvrir le dimanche et en soirée en créant les zones touristiques internationales (ZTI). Jusque-là le principe du repos dominical est la règle en France, selon la loi de 1906. Bien entendu, des dérogations sont accordées pour certains périmètres d'usage de consommation exceptionnels dans les unités urbaines de plus d'un million d'habitants ou encore pour des commerces de détail alimentaire, le dimanche matin. D'autres dérogations dites de plein droit existent aussi pour les hôpitaux, les hôtels et les musées et des autorisations peuvent également être accordées de manière exceptionnelle.

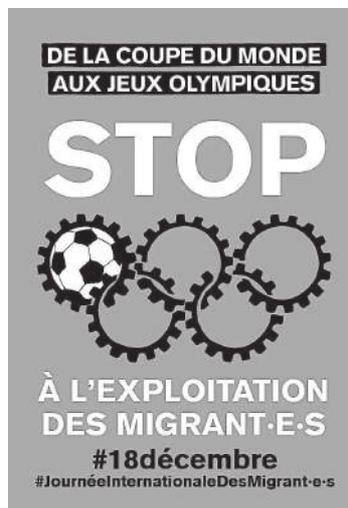
Les ZTI sont nées avec la volonté de retenir les touristes étrangers en France et leur faire dépenser leur argent. Le travail dominical et en soirée était aussi une revendication du lobby des professionnels du tourisme réunis dans l'Alliance 46.2 (23). Afin d'élargir le périmètre du « droit au travail dominical », douze ZTI sont créées à Paris par des arrêtés ministériels en application de la loi du 6 août 2015 et neuf dans le reste du pays. Certaines gares de Paris et de provinces bénéficieront également d'une réglementation similaire au ZTI sur le travail dominical.

À situation exceptionnelle, loi exceptionnelle. L'article 25 de la loi du 19 mai 2023 relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 élargit l'assouplissement des règles du travail le dimanche entre le 15 juin et le 30 septembre 2024 : « Dans les communes d'implantation des sites de compétition des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ainsi que dans les communes limitrophes ou situées à proximité de ces sites, le représentant de

l'État dans le département peut, compte tenu des besoins du public résultant de l'affluence exceptionnelle attendue de touristes et de travailleurs [...], autoriser un établissement de vente au détail qui met à disposition des biens ou des services à déroger à la règle du repos dominical (24) ». Bien évidemment, « la dérogation au repos dominical est mise en œuvre dans l'établissement sous réserve du volontariat du salarié (25) »... Cependant, la Ministre déléguée au commerce [et au tourisme], Olivia Grégoire qui a porté cette mesure sur le travail dominical en la présentant dans le texte de loi sur les Jeux olympiques n'a-t-elle pas déclaré qu'elle était, au-delà de cette période particulière, favorable à une modification de la loi actuelle qui autorise les commerces à ouvrir seulement 12 dimanches par an (26) ?

JO et mesures sécuritaires

Mais la loi sur les JO de Paris a surtout permis d'introduire, dit-on de manière limitée dans le temps, la vidéosurveillance algorithmique. Toute cette attractivité, ce shopping et ce business autour du tourisme, des GESI et des JOP de Paris nécessitent une protection à la hauteur des enjeux. Sous couvert de protection et de lutte contre le terrorisme, mais aussi de maintien de l'ordre, sans compter les mesures dites d'exception et la banalisation de l'état d'urgence, les lois sécuritaires se succèdent. Une des dernières en date est la « loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ». Celle-ci dote notamment la ville de Paris d'une police municipale. Elle élargit les pouvoirs des polices municipales et celui des agents de sécurité privés et augmente les possibilités d'accès aux images de vidéosurveillance. Toutes ces mesures s'accroissent particulièrement aux exigences du bon déroulement de la Coupe du monde de rugby de 2023 et des Jeux olympiques de 2024... La sécurité aux abords du stade de France s'est révélée chaotique lors de la finale de la Ligue des champions, le 28 mai 2022 et a souligné le besoin de renforcer les effectifs et les moyens pour sécuriser l'événement sportif le plus suivi au monde : les JOP. En nous gardant bien de toutes analyses complétistes, nous relevons cependant que les « dysfonctionnements » autour de cette finale de la Ligue des champions auront permis de recentrer les avis et les nécessités sur la sécurité des JOP. La loi sécurité globale du 25 mai a donné certaines possibilités, mais les mesures qui n'étaient pas envisageables de passer par cette loi sont finalement passées le 19 mai 2023 avec l'article 10 de la loi relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Cette loi autorise en effet dans un cadre





e l'aménagement du territoire

expérimental limité dans le temps — jusqu'en mars 2025, bien après la fin des JOP —, de collecter des images au moyen de systèmes de vidéosurveillance et de caméras installées sur des drones et de les traiter par intelligence artificielle. Ces traitements algorithmiques ont « pour unique objet de détecter, en temps réel, des événements prédéterminés susceptibles de présenter ou de révéler ces risques et de les signaler » et pour seul but « d'assurer la sécurité de manifestations sportives, récréatives ou culturelles (...) exposées à des risques d'actes de terrorisme ou d'atteintes graves à la sécurité des personnes » (27). Ce cadre expérimental permettra de mettre en œuvre ces nouveaux moyens sécuritaires mais aussi d'habituer la population à se soumettre à ces contrôles et à les accepter, de manière provisoire nous dit-on.

Tourisme, divertissement, sport et contrôle social

Les GESI comme le tourisme en général

sont moteurs de l'économie marchande. Ils participent grandement à l'attractivité territoriale source également de développement économique. Mais certaines situations peuvent compromettre cette marchandisation : le terrorisme, la guerre, certaines crises, les conflits sociaux, le climat généralisé de violences ou de vol, etc. ; tout ce qui peut soulever un sentiment d'insécurité. Plus généralement, la marchandise associée au travail sous toutes ses formes qui la produit nécessite une paix sociale pour l'écouler que seul un État peut garantir par le maintien de l'ordre et la force ou la contrainte si nécessaire. Ce ne sont pas tant les mouvements sociaux qui inquiètent l'État mais bien ses répercussions sur la marchandisation. En témoigne le mouvement des gilets jaunes à Paris en fin d'année 2018 qui avait provoqué, suite à la dévastation des Champs Élysées, l'annulation de nombreuses réservations touristiques. Depuis quelques années le tourisme s'est doté d'un renforcement de la sécurisation des lieux et des sites touristiques et culturels

ou sportifs notamment par le déploiement de patrouilles et de caméras de vidéosurveillance, mais aussi par la mise en place d'un label de sécurité des sites touristiques : « SÉCURI-SITE », dont les conventions permettent d'adapter la réponse sécuritaire au cas par cas pour chacun des sites sensibles (26). La généralisation du modèle sécuritaire appliqué à l'ensemble de la marchandisation se fait par l'intermédiaire du secteur du tourisme, du sport et des divertissements que la population est plus à même d'accepter, sentant l'avantage et le plaisir d'y concéder. D'autant plus que ce tourisme, ce sport et ces divertissements, inclus dans un mode de vie jugé désirable car basé sur la compensation hédoniste face à l'obligation de produire, contribuent eux-mêmes à la pacification et au contrôle social. Dans ce contexte, se divertir c'est accepter, et en vouloir encore et encore sans jamais se sentir rassasié.

L'Office de l'antitourisme de Grenoble

22 Ada Colau, « Cette crise nous montre un chemin », *Le Monde*, 16 juin 2020.

23 L'Alliance 46.2 a changé de nom. Elle est devenue l'Alliance France tourisme.

24 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000047561974>

25 Ibid.

26 <https://www.legifrance.gouv.fr/societes/jo-2024-la-ministre-olivier-gregoire-favorable-a-l-ouverture-des-commerces-paris-le-dimanche-20221211>

27 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-EXT000047561974>

28 <https://mobile.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2017-Actualites/Premieres-rencontres-tourisme-et-securite>

Luttes anti-olympiques : où en est-on ?

Nous sommes à six mois du début des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris. Il y a un mois, le Comité International Olympique (CIO) a annoncé que la candidature des Alpes françaises (région Auvergne-Rhône-Alpes et PACA) était la seule sérieuse pour l'accueil des JOP d'hiver 2030 – ce qui ne laisse aucun répit à la lutte anti-olympique en France pour les prochaines années. L'accaparement de l'eau pour la neige artificielle et les constructions de plusieurs villages olympiques et infrastructures favorisant un tourisme ravageur et une gentrification des villes touchent déjà de plein fouet les régions de Milano et Cortina d'Ampezzo en Italie, qui accueillent les JOP d'hiver en 2026. À Los Angeles (États-Unis), les publicités « votre visage, votre billet » annoncent pour leur part le déploiement des technologies de surveillance pour les JOP 2028.

En ce début d'année 2024, on en est où des luttes anti-olympiques en France et ailleurs ? Ce court résumé sera partial et incomplet. Il a été écrit par des membres de Saccage 2024, un collectif qui lutte depuis 2020 contre la préparation et la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques, que ce soit pour 2024 à Paris ou ailleurs.

Les luttes anti-JOP

Les Jeux Olympiques et Paralympiques semblent fonctionner comme un rouleau compresseur. Tous les deux ans, une ville ou une région hôte devient un terrain de jeu géant pour les spéculateurs immobiliers, les industries du BTP, les entreprises de technologies sécuritaires, les multi-nationales sponsors et les élus en quête de contrôle des populations, de fierté nationaliste ou juste corrompus, tout cela sous l'égide de la mafia du CIO et avec la complicité des gouvernements.

Mais l'apparence inarrêtable de la mégamachine olympique est trompeuse : chaque édition des JOP a provoqué des résistances et des luttes victorieuses. Certaines ont eu lieu avant le choix de la candidature, comme les grandes mobilisations dans les montagnes de Pyrénées-Catalognes organisées par Stop JJO0 (1) en 2021 qui ont poussé l'Espagne à retirer la candidature pour les JOP d'hiver 2030, ou le travail de contre-propagande réalisé en 2015 par Nolympia Hamburg (2) qui a mené à un « non » au référendum municipal sur l'accueil des JOP 2024. D'autres victoires, souvent plus amères, ont été menées après le choix de la ville hôte. C'est le cas pour les quelques familles qui ont réussi à contrer les expulsions dans les favelas de Rio de Janeiro en 2016, ou, de manière plus lointaine, la rébellion de la population de Denver en 1976 qui a réussi à virer les JOP de chez elle.

Aujourd'hui, plusieurs collectifs sont en lutte en France contre les JOP 2024 et la candidature des Alpes pour les JOP 2030. Là où les ravages des JOP 2024 sont les plus forts, en Seine-Saint-Denis, à Marseille et à Tahiti, des mobilisations sont en cours. À Marseille, qui accueille les épreuves de voile, la *Coordination des contre JO de Marseille* s'organise notamment contre la gentrification de la ville et le nettoyage social provoqué par Airbnb, quand les *Nageurs du Prado* défendent les plages publiques de Marseille contre leur privatisation. À Tahiti, ce sont surtout les infrastructures en

1. <https://stopjoo.cat/>

2. <https://www.nolympia-hamburg.de/>





Le travail d'enquête et de contre-propagande se poursuit encore, en essayant de diffuser les arguments anti-olympiques au-delà de Paris et du 93. C'est sans doute ce qui prend le plus de temps aux membres du collectif. Nous pensions que ce travail serait fait par de plus grandes organisations – associations ou syndicats – mais nous avons assez rapidement compris que ce ne serait pas le cas. Parmi eux, seuls la branche Asso et 93 de Solidaires, et la CNT sont officiellement contre les JOP de 2024. Les associations, même environnementales ne se sont pas prononcées. Pourquoi ? Pour certains, c'est le côté « populaire » des Jeux qui bloque. Pour d'autres, et c'est la plupart d'entre eux, c'est la peur de se voir retirer les subventions publiques.

Un autre axe de lutte est de soutenir le plus possible les actions et mobilisations qui naissent autour des JOP, dans une lignée clairement anti-olympique, ou simplement comme prétexte pour obtenir autre chose. C'était le cas pendant le mouvement contre la réforme des retraites en 2023, où le collectif a soutenu plusieurs blocages et intrusions dans des chantiers des JOP avec des syndicats ou des collectifs mobilisés, dans la vague du slogan « pas de retrait, pas de JO ». C'est le cas aussi dans le contexte de la lutte des travailleurs sans-papiers sur les chantiers des JOP et ailleurs. En octobre 2023, une grève d'une journée sur le chantier Aréna Porte de la Chapelle, soutenue par une centaine de personnes de collectifs de sans-papiers et soutiens, a donné lieu à des concessions importantes de Bouygues et des sous-traitants pour la régularisation des sans-papiers sur le chantier. La pression se poursuit pour la régularisation et contre la loi Darmanin, et les JOP peuvent former un levier important pour ces luttes. Inspirés par d'autres résistances anti-olympiques avant nous, il nous paraît important de faire des liens avec des luttes plus larges sur le territoire. Parce que ce ne sont pas les Jeux Olympiques et Paralympiques qui ont inventé la gentrification, la montée sécuritaire, la transphobie ou le capitalisme, mais nous luttons contre eux parce que c'est un méga-événement qui donne un coup d'accélérateur à toutes ces évolutions : parce qu'il joue sur une image (*sport-washing*) mais que c'est un prétexte à d'autres agendas politiques et économiques, parce que son envergure internationale débloque de l'argent public et privé pour des projets qui commencent à perdre leur souffle (comme le Grand Paris Express), et parce qu'il implique des dérogations au droit commun, comme celui de de la démocratie locale mais aussi du droit du travail.

construction liées aux épreuves de surf qui provoquent des résistances d'associations et organisations locales, notamment la nouvelle tour des juges qui risque de détruire les coraux de Teahupo'o (3). Dans les Alpes, NO JO (4) milite déjà depuis plusieurs années contre la candidature, à travers des weekends de sport anti-olympique, des blocages de rond points, des présentations publiques, de ski sur bitume, etc. La décision de décembre dernier concernant cette candidature a créé une nouvelle vague de mobilisations dans plusieurs villes des Alpes françaises.

Le collectif, bilan d'étape

Ces différentes luttes s'alimentent réciproquement et s'inscrivent dans une histoire anti-olympique plus large dont fait partie aussi *Saccage 2024*. Une petite présentation de ce collectif et de son histoire permettra à la fois de situer le propos et de commencer à raconter les luttes existantes contre les JOP 2024. Le collectif s'est constitué en novembre 2020 en Seine-Saint-Denis, d'abord sous la forme d'une coalition de différentes luttes locales contre des projets des JOP 2024. Ses premières actions ont été des *toxic tour* organisés régulièrement dans les différents lieux concernés et par les personnes en lutte sur place : les habitants du foyer ADEF à Saint-Ouen menacés d'expulsion, les parents d'élève de l'École Anatole France à Saint-Denis qui luttent contre la construction d'un échangeur autoroutier à cinq bretelles juste au-dessus de l'école de leurs enfants, les membres de *Notre Parc N'est Pas à Vendre* qui défendaient le Parc de la Courneuve face à la construction du village des médias, les jardiniers et jardinières du *Collectif de défense des jardins des Vertus* (Aubervilliers)... Cette coalition de collectifs a pu s'appuyer sur le travail qu'avaient déjà commencé *Non aux JO à Paris* qui luttait déjà en 2015 contre la candidature, et le *Comité de Vigilance JO St Denis* qui suivait de près les transformations urbaines de la ville.

La première année a donc été marquée par un travail d'enquête sur les différents projets de construction, de diffusion de ces informations via les médias, les réseaux sociaux, les tractages, les collages, les manifestations et les perturbations d'événements publics. De nombreux recours juridiques ont été lancés, des occupations ont eu lieu, notamment pendant plusieurs mois sur les jardins d'Aubervilliers, et des blocages de chantier ont été organisés. Seules deux luttes locales ont (partiellement) réussies : l'épreuve de tir a été déplacée à Châteauroux, dans une structure déjà existante, au lieu de bétonner et de privatiser une nouvelle partie du Parc de la Courneuve ; et le projet de construction de solarium, accolé à la piscine d'entraînement des JOP et allant bétonner une partie des jardins d'Aubervilliers, a été abandonné suite à une décision de justice. De toutes les procédures juridiques, elle est la seule à avoir abouti favorablement, sans doute grâce à la forte mobilisation créée autour de l'occupation des jardins et des autres formes de luttes associées. Les autres constructions scandaleuses ont été seulement retardées par les luttes.

À la fin de l'année 2021, *Saccage 2024* a connu deux gros changements, notamment en devenant un collectif à part entière et plus seulement une coalition. Les débuts étaient très focalisés sur les constructions et les enjeux écologiques associés, et il y a eu un mouvement d'ouverture vers d'autres types de saccages des JOP 2024 qui commencent à se faire voir. Aussi, *Saccage 2024* a commencé à affirmer une position clairement anti-olympique. Ce n'était pas le cas à ses débuts, parce que certains collectifs qui en faisaient partie ne soutenaient pas cette ligne (surtout pour des raisons stratégiques). En faisant cela, le collectif s'est internationalisé, dans le sens où il est devenu un membre actif du mouvement international anti-olympique. Il a accueilli en Seine-Saint-Denis la deuxième rencontre du mouvement international pendant un week-end en mai 2021 (5).

3. <https://www.chang.e.org/p/faatura-ia-teahupo-o>

(4) <https://no-jo.fr/nici/>

(5) Grâce au travail de Non aux JO, on a eu très vite des liens avec des collectifs qui avaient lutté contre les JOP dans leur région les années passées, à Londres, à Rio, à Tokyo, à Hamburg, et qui luttent contre les JOP pour les années d'après, notamment à Los Angeles, et contre les candidatures de Sapporo et des Pyrénées Catalognes. Plusieurs ont fait déplacement. Les enregistrements et comptes rendus de ce week-end sont disponibles ici : <https://saccage2024.noblogs.org/archives/1489>.





e L'aménagement du territoire

Depuis six mois existe également une inter-organisation contre les ravages des Jeux Olympiques et Paralympiques. Elle réunit des collectifs, associations et syndicats une fois par mois dans le but de créer un front commun antiraciste, féministe, anti-validiste et anticapitaliste à quelques mois des JOP. L'objectif est de se coordonner sur les actions respectives, et de créer également des mobilisations communes, en lien avec les collectifs en lutte à Marseille, dans les Alpes et à Milan-Cortina. Deux journées nationales d'actions décentralisées ont été organisées le 2 décembre 2023 et le 6 janvier 2024. La prochaine aura lieu le 6 février pour soutenir les collectifs en lutte en Italie. Parallèlement, le *Revers de la Médaille* (6), regroupant des associations et des ONG, s'est constitué et fait du lobbying auprès des institutions pour limiter les dégâts sociaux des JOP 2024.

Quelles sont les perspectives pour la suite ?

- la décision finale du CIO qui confirmerait l'accueil des JOP 2030 par les régions Auvergne Rhône Alpes et PACA sera

prise pendant l'été. La mobilisation contre cette candidature et tout soutien à NO JO Alpes est donc une priorité des prochains mois, tant on sait qu'il est difficile de lutter après la signature du contrat ville-hôte. D'autant que réussir à faire abandonner cette candidature laisserait le CIO sans autre candidat, ce qui serait une gros ébranlement dans l'histoire continue des JOP...

- plusieurs collectifs organisent des temps de sport en opposition aux valeurs de l'olympisme, comme à Marseille ou à Montreuil. Un travail de liens plus serrés avec des collectifs de sport amateur dans les différentes villes de France en amont des JOP serait important pour contrer l'idéologie du sport capitaliste, compétitif et non-inclusif.

- le renforcement du mouvement international est une dimension importante de la lutte. C'est grâce aux échanges avec des luttes passées qu'on a pu déconstruire des discours récurrents de propagande olympique (« ça va créer de l'emploi », « ce seront les Jeux les plus verts de l'histoire », « il y aura des logements sociaux », etc.), et avoir des idées d'action et des conseils.

- ce qui va se passer juste avant les JOP et pendant sera d'autant plus dur à vivre



pour beaucoup de personnes, des expulsions, arrestations, violences policières et militaires sont à prévoir, et c'est maintenant qu'on devrait essayer d'organiser des réseaux d'entraide spécifiques.

Collectif Saccage 2024, janvier 2024

(6) <https://lereversdelamedaille.fr/>

JOP EN ÎLE-DE-FRANCE

Une fête des sports ?

Les J.O. ont perdu beaucoup de leur popularité à cause des tarifs qui les rendent inaccessibles à la majorité de la population que les autorités avaient auparavant appâtée avec de fausses promesses. Notamment, les tirages au sort ont fait beaucoup de déçus. A rajouter à cela que, par contre, ils rapportent plein d'emmerdements : travaux à n'en plus finir qui perturbent beaucoup la vie quotidienne notamment dans le 93, transports en commun déjà perturbés alors qu'on est loin d'y être, hausse des tarifs en perspective... Paradoxe absolu pour une soi-disant fête des sports : les activités d'une partie des associations sportives sont entravées. Exemple, il manque 10 centimètres à la piscine de Montreuil, sélectionnée à sa grande fierté comme bassin d'entraînement olympique. Elle est donc fermée pour travaux et les clubs de natation locaux n'ont plus de piscine... A ma connaissance, aucune

compensation n'est prévue. Et il y a de nombreux exemples de ce type.

Quelle mobilité ?

Je ne sais pas si vous avez suivi, mais le Canard enchaîné a lancé un trait d'humour comme quoi une partie de la population francilienne allait être confinée pendant les jeux (en effet, la préfecture a déjà demandé de ne pas trop se déplacer et de ne pas trop prendre les transports). Ceci a été immédiatement repris comme une information sérieuse y compris par de grands médias, et tout le monde y a cru au point que la préfecture a dû publier un démenti. Ceci en dit long sur la façon dont les jeux sont perçus. Et malgré le démenti, on n'est pas tranquilles.

Expulsion des pauvres

De fait, les "Jeux Olympiques, accélérateurs d'avenir" (slogan officiel par chez moi) sont bien un accélérateur de la gentrification et des travaux qui accompagnent le Grand Paris. Dans le 93, il y a tellement de travaux qu'on doit mettre le GPS pour se rendre dans la commune voisine. C'est un for-

midable outil au service de ce projet d'expulsion des pauvres. Jusqu'à la trêve hivernale, la cadence d'expulsion des squatts était impressionnante. Il y avait au moins un appel à mobilisation par jour, et encore je ne suis que les appels locaux. La chasse aux SDF, notamment le long des autoroutes, s'est intensifiée. Si le gouvernement a dû reculer à propos de l'expulsion des étudiants des logements CROUS, les hôtels où les services sociaux déposent les mal logés sont vidés en prévision des jeux. En bref, on ne peut pas dire que les J.O. sont responsables de la gentrification, mais ils nous précipitent vers cet enfer très vite, ne laissant pas le temps à la moindre tentative de résistance de s'organiser.

Les sans-papiers sur les chantiers

Reste aussi la question des sans-papiers. Pas besoin d'être grand clerc pour deviner qu'ils sont nombreux à trimer sur les chantiers qui doivent être terminés à temps. De fait, si un sans-papiers travaillant pour les JO demande individuellement sa régularisation en passant par un syndicat, il l'a

assez facilement. Le risque est trop grand pour les autorités de prendre du retard. Le problème, c'est qu'il y a une cascade de sous-traitants, que les sans-papiers sont dispersés sur de nombreux chantiers, ce qui rend la lutte collective compliquée à organiser. D'où l'importance de l'action qui avait été menée le 17 octobre d'occupation du chantier d'ARENA, porte de la Chapelle, qui doit accueillir des épreuves olympiques et paraolympiques cet été. Elle n'était pas le fait des travailleurs de ce chantier. Mais l'occupation d'un chantier emblématique a permis de créer un rapport de force, d'attirer l'attention médiatique sur l'emploi des sans-papiers et d'obtenir une avancée dans les régularisations. Les organisateurs des J.O. craignent visiblement un coup de projecteur sur l'emploi des sans-papiers. Mais en ces temps de répression impitoyable et de fascisation de l'arène politique, le combat est difficile.

Sylvie, 93, janvier 2024.



LIRE

Jean-Luc Dupriez (alias Jacques Dubart) est Communiste libertaire. Il a été militant à l'UTCL à partir de 1979, puis membre d'Alternative Libertaire. Il participe à la création de l'UCL qu'il quitte après le 1^{er} Congrès car en opposition avec la nouvelle ligne qui rompt avec le platformisme et la centralité de la lutte des classes. Il milite maintenant au sein de la Plate-forme Communiste Libertaire.

Le livre se veut un outil militant pour comprendre le monde actuel, le capitalisme contemporain, afin de mieux le combattre. L'auteur cherche, d'un point de vue matérialiste, à positionner « l'humain relativement aux fondamentaux de l'homo sapiens » pour comprendre les ressorts des oppressions et les dépasser. En cela, il rejoint l'ambition de B. Lahire dans son ouvrage « *Les Structures fondamentales des sociétés humaines* » dont nous ferons une critique dans un prochain numéro de *Courant Alternatif*. Ces deux livres ont cependant des objectifs très différents. Le livre de J.L. Dupriez est écrit de façon didactique et accessible, destiné à des personnes ne maîtrisant pas tous les concepts politiques propres aux courants révolutionnaires. Cela en fait un ouvrage que l'on peut facilement conseiller à des personnes peu politisées... mais avec quelques réserves.

Le livre est formé de six parties thématiques. La première partie est une bonne synthèse de ce qu'est le capitalisme, sa dynamique et sa forme actuelle. Dans la partie suivante l'auteur s'appuie sur les recherches récentes en éthologie, anthropologie et archéologie pour dénoncer le racisme, le sexisme,... L'auteur explique comment le racisme est en grande partie une construction sociale issue de choix politiques des classes dirigeantes. De même, sur le sexisme, il rapporte de façon simple et claire comment l'oppression des femmes actuelle est inscrite dans le cadre social du capitalisme et montre comment la lutte contre le patriarcat a existé en tout temps et en tout lieu à l'époque moderne. La troisième partie sur les classes sociales se veut pédagogique. S'appuyant sur des travaux sociologiques, il caractérise de façon illustrée la matérialité et la violence des rapports de classe du monde actuel, contredisant de façon convaincante tous les discours qui affirment que

**« Comprendre le capitalisme pour en sortir »,
Jean-Luc Dupriez
(L'Harmattan, avril 2023)**

les classes sociales et la lutte de classe ont disparu. L'avant dernière partie, sur la crise écologique, est très intéressante car elle donne différents arguments pour contrer deux idées : 1/ chacun-e serait à son échelle individuelle responsable du réchauffement climatique ; 2/ le capitalisme peut s'adapter pour éviter la catastrophe écologique... avec une critique politique pertinente du véganisme. Il montre que la crise écologique est bien inscrite dans le développement du capitalisme et qu'il faut donc associer luttes sociales et luttes écologiques. Une dernière partie, très courte, discute des religions dans une perspective athée révolutionnaire.



Cependant, tous ces développements font appel à la Science et nous pouvons avoir quelques réserves à ce sujet. Dans l'introduction de cet ouvrage, l'auteur a une démarche scientifique qui se veut opposée au scientisme (qui considère que la science détient la vérité), elle ne donne qu'« une représentation de la réalité... la plus cohérente possible avec les faits connus à un instant donné ». Si ces précautions sont ainsi prises en introduction, il ressort néanmoins une forme d'adhésion parfois sans recul à certaines théories scientifiques contemporaines sur des sujets où les consensus n'existent pas. Le manque d'une bibliographie en

fin d'ouvrage ne facilite pas l'accès aux sources citées.

L'ouvrage s'appuie ainsi, dans la longue partie sur le sexisme et le racisme, sur les primates (bonobos, chimpanzés) pour comprendre l'humain ; il y a donc des raccourcis critiquables (voir en contre-point le livre de B. Lahire). Il reprend par ailleurs, sur l'oppression des femmes, la thèse que celle-ci n'est apparue qu'avec l'émergence des classes sociales (néolithique). Il semble cependant de plus en plus consensuel que l'homme ait dominé la femme même au paléolithique, ce qui ne veut pas dire que ce fait soit génétiquement ou biologiquement déterminé [1]. Par ailleurs, si l'auteur a raison de ne pas séparer le biologique du culturel, il a tendance à donner une lecture trop biologique des comportements humains dans les premiers chapitres (sociabilité, hostilité et violence envers les étrangers,...) et donc émergent des contradictions entre certaines parties. L'auteur affirme que « la culture va moduler ce comportement, jusqu'à pouvoir quasiment l'annihiler » mais les développements associés ne permettent en rien de comprendre comment la culture pourrait modifier ce qui semble inéluctable biologiquement. Il ressort en effet, dans les premiers chapitres, l'impression générale que la biologie surdomine l'humain. Or, les choses sont bien plus complexes comme le montre par exemple B. Lahire.

Ces réserves étant posées, in fine, l'ouvrage se positionne clairement dans une perspective communiste libertaire. Il montre que les oppressions de classe, sexistes, racistes et le capitalocène ne sont pas indépassables. Il se positionne contre le courant dominant postmoderne / intersectionnel qui entraîne une multitude de luttes séparées : les rapports de classes sont centraux et ils traversent tous les autres systèmes de domination. Il milite clairement pour un universalisme de façon politique et donc critique de son usage par la classe dominante. Pour dépasser le capitalisme, cela nécessite un combat politique... objet d'un second ouvrage à paraître qui cherchera à apporter des réponses à la question : « comment organiser le combat pour transformer le monde ». Nous attendons donc avec impatience ce second ouvrage car émerge en substance, très ponctuellement dans ce premier livre, un focus sur le syndicalisme qui pourrait être critiquable.

RV

[1] Voir entre autres « *L'oppression des femmes, hier et aujourd'hui : pour en finir demain !* » accessible sur le blog « *La hutte des classes* » de C. Darmaneat.



Des accords d'Oslo au 7 octobre

Le 13 septembre 1993, à Washington, sous la bienveillance du parrain américain Bill Clinton, Yasser Arafat et Isaac Rabin signaient les célèbres accords d'Oslo - annoncés comme historiques - sur l'autonomie palestinienne dans les territoires occupés, préfigurant un futur État palestinien indépendant.



DES ILLUSIONS POUR UN MARCHÉ DE DUPES

Novembre 1989 le mur de la honte, le mur de Berlin s'écroule. Février 1990, N. Mandela sort des geôles Sud-Africaines, ce sera la fin du régime d'apartheid. Septembre 1993, la poignée de main entre un ex-terroriste palestinien et un général devenu premier ministre d'Israël scellera les accords conduits à Oslo, puis signés à Washington. Un espoir d'avenir et de paix pour la région.

Pourtant, au fil des ans, ces accords quasi secrets apparaissent comme un «processus» sans consistance. Le rêve des deux Etats coexistants s'éloigne pour les palestiniens, sous la poussée continue des colonisations et de la répression sans fard, tant à Gaza qu'en Cisjordanie. Ils se révéleront n'être que des déclarations de principe sans cadre ni échéances. De par son rapport de force, l'État colonial écrase le processus face à un mouvement palestinien dispersé géographiquement et divisé politiquement. Des accords qui concèdent une autonomie de cinq ans à l'Autorité Palestinienne (AP) de Y. Arafat pour le pouvoir exécutif, avec une instance législative, le CLP (Conseil législatif Palestinien). Le siège de l'AP, d'abord situé à Jérusalem-Est, est rapatrié à Ramallah en 1994. Le parlement autonome sera élu en 1996. Un ensemble administratif qui préfigure l'embryon administratif du futur État palestinien, tant à Gaza - avant d'en être chassé par le Hamas - qu'en Cisjordanie. L'AP a compétence dans les affaires civiles et est responsable

de la sécurité interne dans les zones palestiniennes autonomes. Mais dans les faits, Israël a le droit de contrevenir ou modifier tout acte du Conseil palestinien et d'intervenir dans ces territoires concédés. Ils sont partagés en trois zones : une zone sous administration de l'AP, une autre sous contrôle israélien et une dernière sous autorité conjointe. Se dessinent déjà les contours de l'apartheid.

En septembre 2004, après trente-huit ans d'occupation, le dernier soldat israélien quitte Gaza, comme annoncé par A. Sharon alors ministre. Le territoire est placé sous l'autorité de l'AP qui ne contrôlera ni ses frontières avec Israël ou l'Égypte qui plus tard érigeront des murs, ni ses eaux maritimes, ni son espace aérien. Très vite ces accords seront mis dans les tiroirs par les gouvernements israéliens.

RÉALITÉ ET FAUX SEMBLANT

Si l'heure semble propice à l'espoir d'une co-existence pacifique entre les peuples des deux futurs États, ces accords, sont rejetés par le Hamas, le FPLP - pro syrien - et autres factions moindres. Un clivage qui creusera les rivalités entre Palestiniens. En 2007, le Hamas qui prône la lutte armée contre le colonisateur remporte les élections législatives à Gaza. Ce qui déplaît fortement aux occidentaux qui, ne pouvant dissoudre le peuple gazzaoui, foulent leurs propres principes démocratiques, refusent les résultats de la consultation et qualifient de «terroriste» ce mouvement islamiste. S'ensuit une guerre civile entre le Hamas et les mem-

bres de l'AP qui fera un millier de morts. Le Hamas s'accapara le pouvoir à Gaza. L'AP gardera le contrôle de la Cisjordanie et des territoires occupés. Tandis que le Hamas réprime tout sympathisant de l'AP puis toute contestation sociale, l'AP s'associe aux services israéliens pour traquer tout supposé membre du Hamas ou réfractaire aux accords en Cisjordanie. Suite à l'élection présidentielle, M. Abbas le successeur de Y. Arafat à la tête de l'OLP, avec l'aval du colonisateur, confirmera qu'il reste le seul représentant légitime du peuple palestinien. Mais la corruption qui gangrène l'AP, le retard d'application d'une perspective brouillée des accords imposés par Israël, amènent nombre de Palestiniens désenchantés à se détacher de l'AP, et à éprouver de la sympathie pour le Hamas qui gagne en légitimité avec ses actions de résistance armée contre l'occupant. Il va de soi que dans l'engrenage résistance/répression, Américains comme Européens ne dénonceront que le « terrorisme » sanglant des Palestiniens.

L'OFFENSIVE DES FAUCONS

Dans cette situation déséquilibrée le rapport de force ne peut profiter qu'aux dirigeants israéliens qui se succèdent au pouvoir. Côté israélien, le front du refus s'anima rapidement. La bourgeoisie sioniste et expansionniste ne tarde pas à réagir par des provocations et la répression, y compris contre les signataires des accords. Pour ses intérêts, elle tolère les implantations illégales de colonies, elle favorise le mouvement Hamas et parti-





international



cipe au discrédit de l'AP. Aux attaques armées et incessantes du Hamas, des intifadas, la politique répressive du pouvoir au nom «du droit à se défendre, du droit d'Israël à exister» glisse progressivement vers la droite pour aboutir aujourd'hui à l'extrême droite suprémaciste à la tête de l'Etat hébreu.

Une première alerte est donnée en février 1994 quand B. Golstein - un colon juif nationaliste intégriste - tue 29 personnes et en blesse 125, au tombeau des patriarches (la mosquée Ibrahim) à Hébron, lors de la prière. Il sera jugé et condamné. Mais les manifestations et émeutes qui s'ensuivent contre les agissements des colons seront réprimées et feront 26 morts parmi les émeutiers. Le rêve ouvert par les «accords d'Oslo» est définitivement enterré, en novembre 1995, avec l'assassinat du ministre I. Rabin, par un ultra nationaliste israélien : Y. Amir. Un acte nourri aux discours de haine proférés alors par A. Sharon, B. Netanyahu et consorts. S'ensuivent les provocations d'A. Sharon, se rendant, en septembre 2000, avec d'autres sur l'esplanade des mosquées (al Aksa) à Jérusalem. Ce qui sera la source de la deuxième intifada et d'attentats-suicides contre les Israéliens...

Au quotidien, durant ces années, la libre circulation pour les Palestiniens entre Gaza et la Cisjordanie disparaît. Les murs sont érigés tant par Israël que par l'Égypte. Dans les territoires occupés, la vie restreinte des Palestiniens se rythme

au gré de check-points, de contrôles incessants, d'interdits, de provocations de colons et de répression. La résistance se radicalise et s'intensifie alors que la répression s'accroît. Un tribut lourdement payé par les Palestiniens. Dans le même temps, l'implantation des colonies, qui n'a jamais cessé, s'accroît. Il y a aujourd'hui plus de 800 000 colons installés en Cisjordanie, à Jérusalem Est et sur le plateau du Golan. Souvent des familles pauvres, des familles nombreuses à qui le gouvernement a offert un toit et du travail, faute de réponses sur le territoire d'Israël. Souvent aussi des familles orthodoxes acquiescentes à la cause sioniste qui imposent leur loi et expulsent les Palestiniens de leurs terres, de leur maison... Jérusalem est annexée par le gouvernement israélien et devient la capitale de l'Etat. Le gouvernement d'A. Sharon sera renforcé dans sa politique sioniste et coloniale en 2001 par le ralliement de personnalités de gauche, de partisans -de la Paix- dont Simon Péres. «Il était le symbole d'Israël, il a accompagné la naissance et le développement de ce pays en contribuant de manière exceptionnelle à sa défense», a déclaré lors de ses obsèques B. Netanyahu, alors chef du gouvernement et virulent opposant à ces accords de paix.

D'OSLO À GAZA ET À UN 7 OCTOBRE

Gaza est une prison à ciel ouvert, emmurée par Israël et par l'Égypte, où s'entasse une population déjà chassée de ses

terres par l'état Hébreu. Un territoire où règnent des théocrates du Hamas depuis l'éjection de l'AP. Gaza, une économie embryonnaire voire souterraine, où la population ne survit que d'aide humanitaire, de subventions extérieures ou du trafic des tunnels. Une enclave contrôlée d'où sortent ou rentrent quotidiennement des centaines de prolétaires selon les besoins de l'économie et du patronat israéliens. Une main d'œuvre qui se voit concurrencée aujourd'hui par des migrants asiatiques moins onéreux et plus sûrs. C'est le capital israélien et sa bourgeoisie qui tireront profit de ces accords-procurant aussi une rente de situation aux bourgeoisies, notables et affairistes palestiniens de Gaza ou de Cisjordanie.

Ces accords ont permis un reniement continu et une escalade génocidaire de la puissance occupante avec l'aval de Washington qui déverse ses milliards annuels, livre des armes et envoie ses navires de guerre. Des accords bafoués aussi par l'inaction de l'Union Européenne qui s'est toujours refusée à prendre la moindre sanction contre ces gouvernements voyous. Européens cyniques qui, encore aujourd'hui, alors que l'État Hébreu massacre nuit et jour femmes et enfants, invitent Israël à «plus de retenue».

La bourgeoisie israélienne avait besoin de cet ennemi «terroriste» qui lui permettait de garder la société militarisée et d'offrir au patronat une main d'œuvre à bas coût fortement disciplinée et surveillée. Pour les Palestiniens, l'AP est devenue inexistante, est discréditée de n'avoir pu porter et réaliser les espoirs d'Oslo signés par Arafat. Mais, Gaza est devenue, au fil des ans avec le Hamas, le symbole de la résistance contre le colonisateur pour plus de 60% des Palestiniens et a ressorti leur «histoire» du tiroir où l'avaient enfermés les gouvernements israéliens.

A ce jour, B. Netanyahu et son gouvernement détiennent 6000 prisonniers palestiniens, bombardent sans retenue Gaza et sa population (plus de 20 000 morts) tandis que les colons et les militaires chassent ou tuent les Palestiniens en Cisjordanie (260 morts). Tel pourrait être le bilan de ces trente années qui ont fait oublier «Oslo et un 13 septembre 1993».

MZ 15. 12. 2023.



Malgré le massacre en cours, Israël est en échec à Gaza

La brutalité de l'attaque israélienne contre la population civile de Gaza a plusieurs causes.

C'est bien sûr le résultat de la déshumanisation de « l'autre », du Palestinien. Quand les dirigeants israéliens traitent les Palestiniens « d'animaux humains », quand ils rêvent à haute voix de ramener Gaza à l'âge de pierre, de lancer sur eux une bombe atomique, de les enterrer vivants, de les affamer ou de les envoyer au Congo, ils ont l'appui d'une partie importante de l'opinion publique. Israël est une société toxique. Des années d'impunité et de colonisation ont fasciné la population. Il y a un appui aux colons qui multiplient les pogroms en Cisjordanie avec la complicité de l'armée. Il y a vis-à-vis des « Arabes » un sentiment majoritaire : « on ne veut pas vivre avec ces gens-là ». Les dirigeants israéliens ont théorisé l'idée que les femmes et les enfants sont aussi des cibles. La société de Gaza ne doit pas se reproduire.

Une autre raison qui explique le génocide en cours, c'est que le 7 octobre a brisé un mythe israélien : celui de son invulnérabilité. Pour la première fois, la société coloniale israélienne a payé un prix pour les souffrances infligées à la Palestine. La férocité de l'armée israélienne à Gaza, c'est pour noyer dans le sang cet affront. Le mythe de l'identification d'Israël

à la sécurité des Juifs s'est écroulé. Les Israéliens ne seront jamais en sécurité tant qu'Israël détruira la Palestine.

Nétanyahou et les assassins qui l'entourent ont annoncé de grands projets en envahissant Gaza.

D'abord « éradiquer » le Hamas. Phrase purement propagandiste. Le Hamas, ce n'est pas une armée. Les tunnels existent mais le réseau dont parle l'armée israélienne est un fantasme. La résistance, pacifique ou armée, fait partie de la population palestinienne. Dans toutes les familles, il y a des résistants, souvent de partis différents. La férocité incroyable de l'agression israélienne et le fait que des familles entières ont été sciemment exterminées ont soudé la population palestinienne. Il n'existe aucun autre choix que la résistance. Chaque meurtre gratuit crée de nouveaux résistants.

Le projet sioniste a toujours été le « Grand Israël » ethniquement pur. Mais pour réaliser une nouvelle Nakba, il faut pouvoir envoyer les Palestiniens quelque part. Ce projet meurtrier est mal parti. Aucun pays, même l'Égypte, n'acceptera de participer à une nouvelle déportation.

Les images des atrocités perpétrées à Gaza, malgré la complicité de nombre de médias, ont détruit très largement l'image d'Israël. Le mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) reprend de la vigueur. Il a obtenu un



succès avec la décision de Puma de cesser de parrainer l'équipe israélienne de football. Carrefour, qui a ouvert des magasins dans les colonies israéliennes et qui a envoyé des colis aux soldats israéliens, est l'objet d'une campagne qui va sûrement obliger cette multinationale à changer de politique. Les pays occidentaux qui se disent démocratiques et respectueux du droit face à des États qui le piétinent (Russie, Iran, Syrie, Chine...) se sont déconsidérés en niant le génocide, en armant et en protégeant Israël. La plainte de l'Afrique du Sud contre Israël pour génocide a un écho énorme et suscite beaucoup d'espoir en Palestine. Même si la justice internationale n'a pas de pouvoir, cette plainte, venant d'un pays du Sud auréolé par sa victoire contre l'apartheid, écorne sérieusement la suprématie de l'Occident.

Un dirigeant palestinien m'a dit un jour : « les Israéliens ont peur de ne plus avoir peur ». Cette peur entretenue, c'est le ciment de la société israélienne. Certes, il y a consensus en Israël sur la question palestinienne. Mais les affrontements (laïques contre religieux, séfarades et Juifs orientaux contre ashkénazes, Israéliens européens contre colons, Russes contre tous les autres...) sont de plus en plus évidents. L'extrême droite est certes hégémonique en Israël mais elle est très profondément divisée. L'après guerre en Israël va donner lieu à de rudes affrontements.

D'autant plus que Biden s'est tiré une balle dans le pied en répondant à ce point à tous les desiderata de Nétanyahou. Cette guerre a déjà coûté plus de 50 milliards de dollars. Qui va payer ? Comment une société aussi divisée qu'Israël va affronter la crise à venir ?

Une des forces d'Israël a toujours été l'instrumentalisation de l'antisémitisme. Cela a bien marché après le 7 octobre quand les manifestations ont été interdites en France. On a même eu un pré-fet déclarant : « soutenir la cause palestinienne, c'est une atteinte à la dignité humaine ». Cette campagne qui distillait régulièrement que les Palestiniens étaient antisémites et que le 7 octobre était un « pogrom » est en échec. En Israël même, des centaines de personnes ont signé un texte de soutien à la plainte de l'Afrique du Sud. 50 chercheurs travaillant à Yad Vashem (le mémorial de la Shoah à Jérusalem) ont signé une lettre enjoignant au directeur du mémorial de dénoncer le génocide en cours. Aux États-Unis où vivent 40% des Juifs du monde entier, des organisations juives ont occupé la statue de la liberté et la gare centrale de New-York aux cris de « Arrêtez le génocide à Gaza ».

Bref, malgré les souffrances terribles subies à Gaza, on peut toujours espérer.

Pierre Stambul
le 16 janvier 2024





ITALIE

Les partis passent, la confindustria reste

LA DÉCOMPOSITION DE L'ANCIEN PAYSAGE POLITICIEN

C'est à partir de 1990 que le paysage politique italien qui semblait éternel disparaît.

45 ans de domination absolue de la démocratie chrétienne (DC) au pouvoir et du Parti communiste italien (PCI) dans l'opposition ne résistent pas au séisme politique qui secoue le monde avec la chute du mur de Berlin et la dissolution de l'URSS. A ce bipartisme à l'italienne (1) correspondait la bipolarisation du monde entre les deux impérialismes.

En réalité, la fin du conflit entre Don Camillo et Peppone se dessinait déjà quinze années auparavant avec le « compromis historique » porté sur les fonts baptismaux par le PCI d'Errico Berlinguer, l'inventeur de l'eurocommunisme, et par la majorité de la DC avec la figure d'Aldo Moro. Mais le 16 mars 1978, alors qu'il se rend au parlement pour ratifier une nouvelle « alliance » entre les deux ennemis intimes par un gouvernement d'union soutenu par le PCI (2), Moro est enlevé par les Brigades rouges et exécuté 50 jours plus tard.

L'Italie est alors sous la coupe des trois groupes de pression que sont l'Eglise, les Etats-Unis, pour qui la péninsule est le bastion avancé de l'OTAN et, bien sûr, le patronat dirigé par le Pdg de la FIAT, Agnelli. Ajoutons-y « la pieuvre » (la mafia), qui a au moins un tentacule dans chaque groupe. Le patronat, contrairement au Vatican et aux Etats-Unis, ne voyait aucun inconvénient au compromis historique dans la mesure où le PCI s'était engagé à ne pas nationaliser l'usine automobile de l'avvocato (3) et à ne pas remettre en cause l'appartenance de l'Italie à l'OTAN. La mort de Moro sonne le glas de l'expérience et le monde politique italien s'enfonça alors dans une lente décomposition qui le conduira à l'explosion des années 1990, date à laquelle, cerise sur le gâteau, l'opération mani pulite (mains propres) menée par des juges du parquet de Milan révèle au grand jour ce que tout le monde savait, une corruption à grande échelle du monde politique.

Il y a peu de pays où les liens étroits entre le patronat et les dirigeants politiques furent autant assumés et revendiqués depuis 75 années comme un gage de compétence. Le fait que Giorgia Meloni se revendique de l'héritage du fascisme ne change pas grand-chose !

Après le krach de la banque Ambrosiano en 1982 qui impliquait directement le Vatican, et les multiples affaires de pots de vin ; après les « scandales » de la Loge P2 (4) et de Gladio, une structure paramilitaire secrète anticommuniste, responsables de la stratégie de la tension avec l'attentat de la piazza Fontana en 1969 dont l'anarchiste Pinelli fut accusé à tort ; après l'évidence des liens de la Démocratie chrétienne avec la mafia, l'extrême droite, et les services secrets américains, les DC, PSI, et d'autres de moindre importance n'avaient pas d'autre choix que de disparaître rapidement.



UNE NOUVELLE PÉRIODE S'OUVRE APRÈS 1990

L'espace laissé vacant par les deux ogres défunts du passé s'offre alors aux ambitions d'une multitude de regroupements et de personnalités, étoiles filantes qui apparaissaient, disparaissaient, scissionnaient, se recomposaient, s'alliaient, en meublant l'espace politique italien depuis le début du siècle. Quatre finissent par émerger à droite, qui sont en réalité des coalitions de mini partis.

La Lega fondée par Umberto Bossi en 1991, réclamant l'autonomie d'une partie du nord du pays sur des bases xénophobes

vis-à-vis des Italiens du Sud et plus généralement de tous les émigrés. Devenue un parti national, elle ne prône plus que le fédéralisme.

Forza italia (FI) du Cavaliere Berlusconi, figure éminente du capitalisme transalpin et membre de la loge P2, se forme en 1994 puis fusionne pour un temps en 2009 avec l'Alliance nationale (héritière du MSI) dans Le Peuple de la liberté.

Le Mouvement 5 étoiles de l'humoriste cathodique Beppe Grillo apparaît en 2009, mélange d'écologie et de revendication de démocratie participative directe. Derrière cette façade qui a pu séduire certains activistes de gauche, il y a une constante, une opposition au droit du sol et une politique ferme vis-à-vis de l'immigration. Le Grillo disparaît vite mais le populisme de Cinque stelle prend du poids.

Enfin le dernier né en 2014, Fratelli d'Italia (Frères d'Italie), dirigé par l'actuelle première ministre Giorgia Meloni, formé par des dissidents les plus ouvertement liés au fascisme du Peuple de la liberté et de l'Alliance Nationale. La même année, aux européennes, les « Frères » recueillent un million de voix mais moins des 4 % nécessaires pour avoir un député. En 2018 ils dépassent la barre des 4 % et envoient 32 députés au parlement. C'est l'époque où le mouvement 5 étoiles et la Lega de Matteo Salvini ont le vent en poupe et gouvernement ensemble sans le soutien de Fratelli qui considère que 5 étoiles est « de gauche » ! Signalons que Fratelli d'Italia est aussi le nom de l'hymne transalpin... Comme si Marion Maréchal décidait de fonder un parti nommé Marseillaise... sait-on jamais !

La gauche, quant à elle, tente de constituer une coalition qui ne se pare même plus de social-démocratie mais qui, sous le nom de L'Olivier (de 1995 à 2007), regroupe quelques raclures des ex-PCI et PSI, des naufragés de la DC et de fantomatiques écolos. Leur chef n'est pas n'importe qui, c'est un éminent serviteur du Capital, Romano Prodi : ministre de l'industrie à la fin des années 1970, il dirige ensuite l'IRI (5) - Institut de

(1) A la veille de 1990, le PCI comptait encore 27 % des suffrages (dans une Italie qui vote à plus de 80 % des inscrits) après avoir atteint les 35 % en 1976. Ajoutons l'existence d'un parti socialiste, faible mais jouant de 1983 à 1986 le rôle d'idiot utile au maintien du système avec un Bettino Craxi aux commandes. Et, bien entendu, un Mouvement social italien (MSI) se revendiquant ouvertement du fascisme, et qui se maintenait autour de 6/8 % mais qui a dû se reconvertir en Alliance nationale (AN) en 1994.

(2) Sans pourtant que ce dernier y participe

(3) C'est ainsi que l'on appelait Giovanni Agnelli, par ailleurs président de la Confindustria, le syndicat patronal.

(4) Véritable Etat dans l'Etat, c'est une loge maçonnique dont l'objectif était de faire de l'Italie un bastion anticommuniste au moyen d'une corruption à grande échelle. Evidemment opposée au compromis historique.

(5) L'institut de reconstruction industrielle était l'organisme le plus puissant de l'Italie en matière de gestion du Capital détenu par l'Etat. Organisme public, créé en 1933 par le gouvernement fasciste, il fut, jusqu'à la vague de privatisation à partir de 2000, chargé de gérer les secteurs de l'économie contrôlés directement par l'Etat. Avec la Confindustria, le syndicat patronal, l'IRI constituait le réel pouvoir en Italie.



international

reconstruction industrielle. Entre 1996 et 2008, il fait deux courts séjours à la tête du gouvernement.

DU PAIN SUR LA PLANCHE POUR SERVIR LE PATRONAT

C'est à ces nouvelles formations politiques que revenait le mandat de gérer les difficultés que le capitalisme italien connaissait de nouveau. Le « miracle économique » de l'après-guerre n'était plus qu'un souvenir. Il avait été bâti grâce au plan Marshall, à la modernisation de la sidérurgie et au dynamisme de petites et moyennes entreprises qui ont su se constituer des niches fructueuses (habillement, alimentaire, mécanique...), en profitant de la fin du protectionnisme et du faible coût de la main d'œuvre dans la péninsule ; l'Italie était ainsi devenue une grande puissance industrielle.

Mais le capitalisme italien est en grande partie un capitalisme familial (encore maintenant, 40 % des 300 plus grandes entreprises sont dirigées par leur fondateur ou l'un de ses héritiers). Ce qui fut un atout pour la construction du « miracle » grâce au dynamisme et au goût du risque de ces entrepreneurs est devenu un frein lorsque l'économie de plus en plus mondialisée a nécessité des investissements plus importants pour faire face aux crises, en particulier à celle de 2008. Beaucoup de ces PME n'ont pas eu la capacité d'investissement nécessaire pour rester compétitives. Faute d'avoir pu ou su se développer, 1300 entreprises italiennes ont été rachetées en quelques années par des grands groupes.

La mission de la nouvelle classe politique qui arrive au pouvoir est donc de réaliser les mesures structurelles nécessaires pour aider le patronat à surmonter ces difficultés.

De 2001 à 2006, le berlusconisme, austérité budgétaire oblige, engage un ensemble de réformes conduisant à la précarisation de nombreux services publics. Privatisations et ouvertures à la concurrence se succèdent et s'accroissent même avec le gouvernement « de gauche » de Prodi de 2006 à 2008.

Un peu plus tard, une autre coalition de gauche (Matteo Renzi de 2014 à 2016) met en place le Jobs act qui supprime pour le salarié abusivement licencié la possibilité d'être réintégré dans son entreprise, abolissant ainsi une conquête des luttes des années 1970. Cette coalition instaure également le « CDI à protection croissante » avec une période d'essai de... trois ans, pendant laquelle l'employeur n'a donc pas à justifier la rupture du contrat. Les indemnités de licenciement sont croissantes en fonction de l'ancienneté du

salarié dans l'entreprise. Cerise sur le gâteau, les employeurs sont exonérés de cotisations sociales sur ce type de contrat pendant ces trois années. Sous la pression de la base et des centres sociaux, une journée de grève est organisée le 12 décembre 2014 à l'appel de la CGIL (confédération générale italienne du Travail) et de l'UIL (Union italienne du Travail). Mais il ne s'agissait pour les bureaucraties syndicales que d'une démonstration de leur existence et non le point de départ d'une lutte. Le soir même, ils laissent le terrain libre au gouvernement qui entérine le Jobs act dès février 2015. Ces mesures étaient censées créer des emplois, il n'en a évidemment rien été.

DU COVID À MELONI

S'ensuivent d'éphémères gouvernements de coalition autour de 5 étoiles et de la Ligue. Le dernier en date, de Mario Draghi, illustre à merveille les liens directs entre le patronat et les politiques. Ex vice-président de Golden Sachs (6), puis gouverneur de la banque d'Italie et enfin président de la banque centrale européenne jusqu'en 2019, il devient président du Conseil des ministres italien le 13 février 2021 avec le soutien de tous les partis du parlement ! Il semble la bonne personne à la bonne place. Et pourtant son gouvernement ne dure pas. Quelques mois plus tard, sa gestion du Covid (il impose des mesures sanitaires strictes : pass sanitaire, obligation de vaccination pour le personnel médical), l'inflation et la pauvreté qui grimpent, la détérioration accélérée des services publics ont raison de sa popularité. Ses alliés, 5 étoiles d'abord, puis la Lega et FI le larguent. Des élections anticipées sont organisées pour septembre 2022.

Une nouvelle coalition se forme entre Fratelli d'Italia, la Lega, et Forza Italia. Sous l'impulsion de Meloni, la campagne se mène sur des promesses de baisse d'impôts, la « défense de la patrie » (arrêt de l'immigration et fermeture des ports, défense des valeurs judéo-chrétiennes concernant la famille). Auparavant eurosceptiques, les coalisés se disent maintenant pour l'intégration européenne avec une réforme de l'UE en matière de dépenses publiques. Il est prévu la suppression du « revenu de citoyenneté » établi quelques années auparavant par 5 étoiles, et la mise en place d'une politique fiscale favorisant le patrimoine. Giorgia Meloni devient la favorite des milieux d'affaires.

La victoire est totale. La coalition recueille 44 % des voix, celle du centre gauche (parti démocrate, verts, et autres), 26 %. Le mouvement 5 étoiles qui fait



cavalier seul, 16 %. Au sein de cette coalition, Fratelli devance très largement ses alliés en engrangeant trois fois plus de votes que l'ensemble de ses partenaires.

Avec la majorité absolue dans les deux chambres, Meloni est chargée par le président de la République de former un gouvernement.

BILAN APRÈS UN AN DE POUVOIR

A peine le premier gouvernement Meloni formé, la nomination de Giancarlo Giorgetti comme ministre de l'économie indiquait clairement que l'Italie ne se lancerait dans aucune initiative sans l'accord de l'UE. Issu du MSI, Giorgetti est devenu un pilier de la Lega mais de la tendance économiquement libérale favorable à l'UE et à des liens étroits avec les Etats-Unis et l'OTAN. Ministre du développement économique dans le gouvernement Draghi, il indiquait clairement que Meloni poursuivrait la même ligne. A peine élue, elle a multiplié les déplacements internationaux afin de gommer son image de souverainiste. Le nouveau gouvernement confirme également son alignement sur les alliés traditionnels de l'Italie tant pour ce qui concerne la guerre en Ukraine que celle du Moyen-Orient. « Nous sommes devenus amis » a déclaré le président américain après l'avoir rencontré.

Constatant que ces dernières années l'Etat ayant beaucoup donné aux banques, celles-ci devaient donner un peu à leur tour, Giorgetti instaure une taxe sur leur surprofit ; une manière de faire briller un petit côté social. Seulement voilà, les patrons n'en veulent pas et le font savoir. Giorgetti admet des « erreurs de communication » et rétro pédale en

(6) Très ancienne banque d'investissement américaine qui a multiplié les fraudes et les malversations. Après de nombreuses pertes, elle bénéficie de nouvelles liquidités tandis que Warren Buffet (celui qui revendique de mener la lutte des classes au profit des capitalistes), entre dans le capital de G.S.





international

assurant que, même si cet impôt est juste, il y aurait d'importants ajustements et équilibres de la taxe. Importants en effet ! Si les banques ne veulent pas payer la taxe, elles en ont le droit à condition de ne rien verser de cette somme aux actionnaires et de la mettre en réserve. C'est évidemment le choix qu'elles font quasiment toutes... et pourtant les sommes versées aux actionnaires ont encore augmenté ces derniers mois. Quant aux craintes d'une éventuelle extension d'une telle taxe à d'autres secteurs, un représentant des patrons a déclaré qu'il ne s'attendait pas à une nouvelle « erreur maladroite » : « Je pense que le gouvernement a appris de ses erreurs » a-t-il déclaré en bon pédagogue grondant ses élèves.

L'IMMIGRATION ET LES CONTRADICTIONS

Malgré un durcissement important de la répression contre les migrants dont chacun a entendu parler, la promesse des « ports fermés » n'a pas été tenue.

La formule affichée pendant la campagne, « oui aux touristes non aux migrants », était claire. Bienvenue aux riches, peu importe si, malgré le nationalisme patrimonial affiché, ils pillent le territoire. Peu importe si, malgré le discours social des Frères, ils expulsent les pauvres des centres-villes en organisant une spéculation sur l'immobilier et les produits de première nécessité. Quant aux migrants, ils sont malvenus, non à cause de la couleur de leur peau (le racisme n'entre pas là en ligne de compte) mais parce qu'ils sont pauvres.

Pourtant, dans une Italie vieillissante le marché du travail souffre du déclin démographique si bien que recours massif à des travailleurs étrangers s'avère inéluctable dans des secteurs comme l'agriculture, la restauration ou la pêche. D'ores et déjà dans certaines branches, ils représentent la principale force de travail. Le patronat italien réclame un afflux de travailleurs immigrés pour soutenir l'économie ! Le quotidien *La Repubblica* titrait, au nom du patronat italien : « Il nous faut des immigrés ». Alors que le gouvernement affirme vouloir fermer les frontières, les entreprises lui réclament de favoriser immédiatement l'arrivée d'au moins 200 000 travailleurs étrangers. Si la fermeté affichée par le gouvernement Meloni est

nécessaire à sa popularité et au maintien de son socle électoral, elle peut nuire à l'économie ! C'est ainsi que, le 14 décembre 2023, le gouvernement a décidé de faire entrer 452 000 travailleurs étrangers en trois ans en Italie, le quota le plus important depuis 12 ans.

Une partie des forces d'opposition en Italie, après une année, se sont efforcées de prouver l'incompétence et la démagogie du gouvernement du fait que des promesses n'auraient pas été tenues. Une telle analyse ne fait que détourner l'attention de ce que représente véritablement la nouvelle alliance. En effet, derrière les promesses non tenues se cachent celles, bien réelles, qui ont été faites au patronat pour qui, vaille que vaille, roule la nouvelle coalition comme roulait la précédente.

A-t-on jamais vu des promesses non tenues vaincre des gouvernements, même considérés comme incompétents ? Non. Le gouvernement Meloni est l'expression directe d'une droite antisociale et antipopulaire qui trouve sa source dans des couches sociales précises, comme les commerçants, les patrons, les forces de l'ordre. Et les mesures prises ne sont pas une question de promesses tenues ou pas. Prenons un exemple, le revenu de citoyenneté. Il a été annulé conformément aux promesses, mais rétabli en partie quelques mois plus tard avant l'été : ce n'était pas une promesse non tenue, ni même, malheureusement, la conséquence d'une lutte. Il s'agissait en ce début d'été de « fournir de la main-d'œuvre dans des conditions de semi-esclavage à ce monde qui gravite autour du tourisme, de la restauration à l'hôtellerie » (*Sicilia Libertaria*).

UN RÉGIME FASCISTE ?

Le parcours politique de Fratelli comme de la Lega peut donner à penser que l'Italie vient de changer de régime et de passer au fascisme. Certes, Meloni gouverne à coup de décrets-lois sans que le Parlement ait son mot à dire, mais sans pour autant basculer vers un autre régime. En novembre dernier, le conseil des ministres approuvait un projet de réforme constitutionnelle instaurant l'élection du premier ministre au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans au prétexte de mettre fin à 75 années d'instabilité gouvernementale chronique (12 présidents du conseil en 20 ans). Pour autant il ne s'agit pas là d'un changement de régime car le rôle du président de la République est maintenu, le premier ministre ne pourra pas nommer ses ministres ni les révoquer ni même dissoudre la chambre en cas de conflit.

Certes les mesures répressives se multiplient comme celles à l'encontre des centres sociaux. Le gouvernement a annoncé une tolérance zéro vis-à-vis des occupations illégales de locaux, ce qui signifie la nécessité pour eux de se légaliser

et d'obéir à des normes qui les videraient de leur substance rupturiste pour en faire des lieux de simple « care ».

On connaît la politique à l'encontre des migrants, modulée par les besoins du patronat. Mais tout cela constitue plus la continuation d'un régime parlementaire avec une politique libérale autoritaire comme on en trouve chaque jour davantage en Europe, que comme un régime fasciste qui se devrait d'être de parti unique avec interdiction de tous les autres, appuyé par des milices et par l'armée.

ET LE MOUVEMENT SOCIAL DANS TOUT ÇA ?

Bien affaibli ces dernières années il n'est pourtant pas absent, mais il n'est pas à chercher du côté des bureaucraties institutionnelles de gauche. Le parti démocrate, l'Alliance Verts-de-gauche, et parfois le mouvement 5 étoiles tentent d'organiser avec les syndicats des manifestations contre le gouvernement. Par exemple, le 17 novembre 2023, s'est déroulée à Milan, Rome, Gênes, Bologne et Naples une journée d'action contre le refus d'un salaire minimum et contre la loi de finances qui préfère utiliser les maigres ressources de l'Etat pour satisfaire des revendications populistes et aller ainsi à la chasse aux voix, au détriment de l'éducation ou de la santé. La grève a été un succès mais n'a pu empêcher le gouvernement d'en restreindre le droit à 4 heures au lieu des 8 prévues. Les syndicats, qui se disent admiratifs d'un « véritable art » de la grève dans une France où les « citoyens savent se faire respecter », lorgnent avec gourmandise au-delà des Alpes. Si effectivement ils peuvent envier la constance de la mobilisation à propos des retraites, ils oublient de préciser l'enlèvement provoqué par ces manifestations chapeautées centralement par une intersyndicale bureaucratique. Selon d'autres, « à la française » veut dire Gilets jaunes. Et là c'est plus sérieux. La Meloni ne nous démentira pas qui a déclaré craindre l'éclosion de révoltes spontanées... Plus que son opposition parlementaire en tous les cas ! On se rappelle qu'en 2013 « le mouvement des fourches » avait secoué l'Italie. Venu du tréfonds de la société, il apparaît maintenant comme une anticipation de ce que seront les Gilets jaunes en France dix ans plus tard. En effet, si les manifestations du 17 novembre ont été un succès (50 000 à Rome), celle du 25 contre la violence faite aux femmes a réuni dans la même ville près de 500 000 personnes, ce qui dépasse de loin les chiffres des rassemblements à l'initiative des partis et des syndicats. Il est évident qu'il ne s'agissait pas QUE d'une revendication féministe mais qu'elle traduisait une volonté de contestation plus globale émergeant hors des bureaucraties traditionnelles. C'est peut-être à Bologne que se dessine le





Chroniques argentines de crises et de résistances



DÉCEMBRE-JANVIER

En un peu plus de trois mois au pouvoir, le nouveau président libertarien Javier Milei, investi le 10 décembre 2023, a annoncé des séries d'initiatives visant à réaliser des modifications structurelles de grande envergure en Argentine ainsi qu'un «protocole» hyper répressif chargé de les faire appliquer.

-12 décembre, dix « mesures économiques d'urgence » dans le but de «neutraliser la crise et de stabiliser les variables économiques», dont la dévaluation du peso qui a immédiatement entraîné une augmentation du prix des denrées alimentaires, affectant directement et surtout les secteurs les plus modestes de la société argentine, mais aussi la réduction des transferts de dépenses publiques de l'État central vers les provinces, la réduction des subventions sur les tarifs de l'énergie et des transports (ministre de l'Économie, ex-trader de la bourse de Wall Street, Luis Caputo)

- 14 décembre, un «protocole» de maintien de l'ordre criminalisant entre autres les manifestations de rue portant atteinte à la circulation des véhicules, annoncé par la ministre de la Sécurité, Patricia Bullrich.

- 20 décembre, un Décret du gouvernement de Nécessité et d'Urgence (DNU) qui comprend plus de 300 mesures visant à déréglementer l'économie, à restreindre le droit de grève, à flexibiliser et précariser les travailleurs (faiblement) garantis par un travail salarié légal, à élargir, préciser et légaliser le cadre répressif du «protocole» policier.

-27 décembre, un méga-projet de loi «omnibus» avec plus de 600 articles élargissant le DNU à la répression des manifestations, la privatisation

des entreprises publiques, l'abrogation des lois protégeant l'environnement... Ces mesures sont de véritables déclarations de guerre contre les travailleur.ses, légaux et informels, les chômeur.ses, les pauvres et même la classe moyenne.

Les premières manifestations ont éclaté un peu partout dans le pays ainsi qu'à Buenos Aires, défiant les mesures répressives anti-blocage de rues prises par le nouveau gouvernement et contraignant la bureaucratie de la CGT, principal syndicat argentin péroniste, à lancer une «grève nationale» le 24 janvier. Fin décembre, une trentaine de recours ont été déposés devant les tribunaux fédéraux. La Cour Suprême quant à elle ne prendra pas de décision avant février, sans doute au mois de mars 2024.

A propos du DNU, Milei a réitéré son intention de l'imposer quoi qu'il arrive. Face à d'éventuels blocages et rejets émanant du pouvoir judiciaire ou des deux chambres du Congrès, il a affirmé qu'il en appellerait à une consultation populaire... Sauf que, légalement, la Constitution établit que seul le Parlement peut convoquer un référendum contraignant. Cet appel à un plébiscite est un bluff autant qu'un facteur d'agitation populiste d'appel au peuple contre les élus corrompus de la «caste»...

UN MÉGA-PROJET DE LOI «OMNIBUS» PLUS DÉVASTATEUR ENCORE

Le terme «omnibus» désigne ici une loi dont les articles portent sur des sujets distincts et variés. Ce volumineux projet intitulé «Loi de base et points de départ pour la liberté des Argentins», rendu public le 28 décembre, est composé de 664

articles et s'inscrit dans la continuité des 366 articles du DNU. Pour l'essentiel, pas un domaine n'échappe à cette loi : économie, impôts, finances, retraites, énergie, ordre public, répression, environnement, éducation, santé, culture, universités... Tout un projet de société ainsi dessiné, mais avant cela, une opération de destruction massive et systématique de tout un édifice de droits politiques et de garanties sociales, instaurant un état d'exception dans lequel l'exécutif, Milei et son cabinet, demande au Congrès de lui déléguer tous les pouvoirs, pendant une durée de deux ans (jusqu'au 31 décembre 2025), renouvelable une fois, soit la totalité du mandat présidentiel.

PRINCIPALES MESURES

La répression des manifestations

- augmentation des peines pour interruption de la circulation des transports ou des services (de 1 à 3 ans et demi de prison), plaçant le droit de circuler au-dessus du droit de manifester.

- les «organisateur», définis par tout groupe de plus de trois personnes, sont passibles d'amendes et de 2 à 5 ans de prison s'il y a «blessures aux personnes ou dommages aux biens», que l'organisateur «soit présent ou non à la manifestation» ; de plus, sous prétexte de protection de l'enfance, toute personne âgée de moins de treize ans sera signalée par la police.

- obligation d'autorisation de toute réunion/manifestation sur la voie publique dans un délai préalable d'au moins 48 heures ; le ministère de la sécurité peut refuser pour des raisons de «sécurité des personnes» ou de «sécurité nationale», et cela sans recours possible.





international

- le projet officialise aussi l'idée de faire payer aux manifestants les opérations de maintien de l'ordre décidées par le pouvoir exécutif,

- et spécifiquement pour les chômeurs et bénéficiaires des aides sociales, la suppression du versement de leur allocation s'ils sont arrêtés, repérés ou dénoncés pour avoir manifesté sur la chaussée selon le mot d'ordre d'une ministre : « celui qui coupe la route, ne touchera rien ».

LES PRIVATISATIONS, UN AUTRE DES GROS MORCEAUX DE CETTE LOI

Les entreprises d'État sont au nombre de 41 et emploient entre 90 et 100 000 personnes. Parmi elles, quelques fleurons : **Aysa** (distribution et assainissement des eaux dans l'aire urbaine du Grand Buenos Aires, soit 15 millions d'habitants), **Banco Nación** (première banque du pays), la compagnie pétrolière historique **YPF**, **Correo Argentino** (la poste), **Enarsa** (distribution des produits gaziers et pétroliers), l'agence de presse et de communication **Télam** (entre autres médias d'État dont les chaînes radio-TV) et la compagnie aérienne **Aerolíneas Argentinas**, dont 49 % sont déjà aux mains du privé et cotée en bourse. Plus 7 autres banques et sociétés financières de

moins importance, et des entreprises dans les domaines de l'aéronautique, du matériel militaire, de l'énergie,... Il est question d'une trentaine de privatisations jugées prioritaires dont des acquéreurs éventuels pourront s'emparer pour une bouchée de pain, vu la dévaluation du peso du 12 décembre et la récession à venir.

Retraites

L'augmentation des pensions pourra désormais être fixée par le pouvoir exécutif, et non de manière presque automatique en fonction de l'inflation comme la loi de « mobilité des retraites » actuelle l'organise. Le Fonds de garantie de pérennité du Régime public de répartition (FGS), créé en 2007 lors de la nationalisation du régime des retraites de base (76 milliards de dollars pour 5,7 millions de personnes), actuellement entre les mains de l'Administration nationale de la sécurité sociale (Anses) sera transféré au Trésor national.

La légitime défense légalisée

Elle sera élargie à toute victime d'une agression qui cause un tort à l'agresseur en plus de l'impunité des forces de l'ordre lorsqu'elles font usage de leurs armes : » la proportionnalité

des moyens utilisés doit toujours être interprétée en faveur de ceux qui agissent dans le respect de leur devoir ou dans l'exercice légitime de leur droit, de leur autorité ou de leur position.»

Un système électoral fermé aux minorités

« Omnibus » propose la suppression des élections primaires, l'utilisation du bulletin de vote unique, la fin de la proportionnelle et la mise en place d'un système de circonscription uninominal à un tour pour l'élection des députés au parlement national. Avec un tel système, les petits partis sont éliminés et ne s'imposent que les grands courants majoritaires localement. Sur la base de leurs résultats aux dernières présidentielles, les partisans de Milei peuvent rêver d'une majorité à la Chambre des députés.

Disparition programmée des lois de protection de l'environnement

« Omnibus » comprend une section qui cherche à éliminer les réglementations et les contrôles sur les activités productives menées dans les forêts, les aires de pâturage, les zones humides et les glaciers, des zones protégées par des lois spécifiques adoptées au cours des 15 dernières années grâce à une vaste lutte des organisations environnementales qui alertent aujourd'hui contre les risques que cela pourrait logiquement impliquer pour l'avenir.

Modification des lois :

- sur les glaciers, adoptée en 2010, pour permettre l'activité minière dans les zones périglaciaires,

- sur la protection des forêts indigènes (2007) pour autoriser la déforestation dans des zones où elle est actuellement interdite ou limitée,

- sur la protection de l'environnement relative au contrôle des activités de brûlage, pour accorder des permis d'allumer des feux jusqu'à présent fortement limités ou interdits, selon les zones à des fins productives comme l'extension des surfaces dédiées à l'agro-industrie (soja, cultures génétiquement modifiées, élevage industriel, monoculture forestière...) ou immobilières et touristiques.

Mesures ultra-libérales du gouvernement, un accélérateur de la crise sociale

Dans les transports, des mesures déjà en application font exploser les prix des tarifs courants par l'arrêt des subventions aux transports collectifs : hausse de 45 % des billets de transports urbains à Buenos Aires en janvier, tandis que la fréquence des bus a été divisée de moitié. Une autre hausse en février est envisagée... Pour la Santé : augmentation des mutuelles d'environ 40%, dès janvier 2024, avec un système de cartes prépayées désormais dérégulé. Cela s'ajoute aux hausses vertigineuses des produits pharmaceutiques dues à la libéralisation du marché des médicaments, dans un pays où la Sécurité sociale de base (Obras

APPEL DE LA COORDINATION POUR LE CHANGEMENT SOCIAL

Renforcer la grève générale par la mobilisation pour renverser le DNU et le paquet de mesures contre le peuple. 28 décembre 2023

Depuis un peu plus de deux semaines, le gouvernement d'ultra-droite de Milei tente de balayer tous les acquis sociaux et dans son escalade vise tous les secteurs de manière égale. (...) Le DNU d'une part, et le projet de loi « omnibus » envoyé au Congrès d'autre part, témoignent de ce que Milei a besoin d'activer ces outils à grande vitesse pour tenter de refonder « un nouveau pays », ostensiblement tourné vers l'ultra-droite. En réalité, il s'agit d'une dictature institutionnelle non moins nocive que celles accompagnées par les fusils des militaires. Mais il est vrai aussi que notre peuple n'est pas endormi et a rapidement mobilisé ses anticorps. Ainsi en un peu plus de deux semaines, il y a déjà eu deux grandes mobilisations de

masse, les 20 et 27 décembre, défiant tout l'appareil répressif de Bullrich, et contournant un protocole répressif digne des années de plomb. Mais ce n'est pas tout, les casseroles ont commencé à appeler à la mobilisation contre le mauvais gouvernement et se multiplient dans tous les coins du pays. Face à cette détermination populaire et au mot d'ordre qui a émergé d'en bas, appelant à la grève générale, la direction de la CGT a été contrainte d'appeler à une grève nationale avec mobilisation le 24 janvier.

D'autre part, diverses déclarations de la clique au pouvoir laissent entrevoir qu'elle n'est pas totalement unanime, qu'elle commence à se contredire et à faire marche arrière sur certains aspects. C'est clairement le résultat de la pression que notre peuple exerce dans les rues et cela nous encourage à réaffirmer notre ligne de combat dans ce domaine et dans tous ceux qui sont nécessaires pour faire plier ceux qui pensaient nous intimider. Nous savons toutes et tous que si nous renversons le DNU le plus rapidement

possible, non seulement nous aurons affaibli considérablement le gouvernement néo-fasciste, mais que nous nous protégerons également en tant que pays. C'est pourquoi, au nom du Comité de Coordination pour le Changement Social, nous appelons à RENFORCER LA GRÈVE NATIONALE ACTIVE du 24 janvier, et à partir de maintenant, nous travaillerons sur les modalités de lutte dans nos quartiers et dans tous les lieux où nous développons notre activité militante. Le 24 janvier, nous serons des centaines de milliers dans les rues du pays pour leur dire en face que NO PASARÁN Seul le peuple sauvera le peuple

COORDINATION POUR LE
CHANGEMENT SOCIAL

FOL (FRENTE DE ORGANIZACIONES EN LUCHA) - MOVIMIENTO DE LOS PUEBLOS (FRENTE POPULAR DARIO SANTILLAN CORRIENTE - PLURINACIONAL; MULCS MOVIMIENTO POR LA UNIDAD LATINOAMERICANA Y EL CAMBIO SOCIAL; MOVIMIENTO 8 DE ABRIL) - FAR Y COPA EN MARABUNTA - FOB AUTÓNOMA (FEDERACIÓN DE ORGANIZACIONES DE BASE, AUTÓNOMA) - OLP RESISTIR Y LUCHAR - MOVIMIENTO JUANA AZURDUY - ARRIBA LXS QUE LUCHAR - 30 décembre.





HARO SUR LES PLANS POTENCIAR TRABAJO

Ces plans «d'inclusion socio-productive et de développement local» (définition officielle), que l'on peut traduire par «Favoriser le Travail», fonctionnent depuis les années 2000 comme un système d'allocation pour le retour à l'emploi, soit par des aides à l'éducation et à la formation professionnelle, soit en échange de prestations, de travaux (4 heures par jour maximum) effectués dans un cadre local, communautaire, dans des secteurs non-marchands ou des segments du marché peu compétitifs... Le montant de l'allocation mensuelle correspond à la moitié du salaire minimum avec un peu plus de 1,2 million de bénéficiaires. Ce programme vise aussi à légaliser une partie du travail informel, celui généré lors de la grande crise des années 2000 par des initiatives de type économie populaire, communautaire, sociale, en formalisant et enregistrant des micro-entreprises, en officialisant et légalisant leur existence.

Or ces plans sont dans le viseur du pouvoir qui réclame un audit rapide car il a déjà décrété qu'il y en avait au moins 160 000 de trop, perçus donc par des fraudeurs et qu'il allait falloir trouver les coupables, leur supprimer les allocations et le cas échéant les poursuivre devant les tribunaux... D'où une surveillance accrue de l'Internet, des achats de billets d'avion ou de train, des informations sur la famille et les ami.es, avec des dénonciations anonymes largement encouragées, pour confondre les faux chômeurs, en inventer : ces faux pauvres vivant intolérablement au-dessus de leurs moyens ! Pour l'instant, le montant est gelé et quasiment donc en réalité divisé

par deux en moins d'un mois en raison de l'inflation estimée ce mois à 30%, des augmentations successives des transports, de l'énergie et des prix de nombreux produits courants du fait de la dévaluation du peso et de la hausse de la taxe sur les importations qui passe de 7,5 à 17,5%.

Dans un deuxième temps, il est question de «repartir à zéro» et de reprendre en main la totalité de la gestion de ces allocations confiée aux gestionnaires locaux. Ce que les libéraux veulent abattre, c'est la gestion de ce régime qui n'est pas entre les mains de l'État, mais... privatisée. L'adhésion au plan Potenciar Trabajo n'est possible que si la personne se lie à une entité en charge de l'appliquer, c'est-à-dire à des groupes de piqueteros ou à des organismes sociaux, souvent dépendants des partis politiques, des municipalités.

Ces plans Potencia Trabajo sont l'héritage des politiques sociales du kirchnérisme et le résultat lointain d'une décennie de luttes acharnées, menées par les couches les plus déshéritées du prolétariat, par ceux et celles qui se sont nommés piqueteros en référence et en hommage aux piquets des grèves qu'ils ne pouvaient pas mener, et qui ont combattu à coups de barrages de routes, de marches sur les capitales provinciales, d'affrontements avec les forces de répression, de campements de fortune sauvages dans le centre des villes, d'occupations de terrains et leur transformation en potagers collectifs et en lieux de socialisation et d'organisation, et qui ont su inventer des nouvelles formes d'entraide, d'auto-éducation populaire et de solidarité, des noyaux de contre-société en rébellion... C'est tout cela que le nouveau régime veut abattre et effacer.

international

députés doit discuter de la loi «omnibus». Parallèlement, la direction de la CGT a souligné que «tout projet gouvernemental qui nécessite une modification, une abrogation ou la création de lois doit, nécessairement, passer par un débat parlementaire». Voilà pour la communication officielle. Elle dit clairement que la CGT joue la carte parlementaire et juridique, avec un discours qui contient quelques éléments de classe mais noyés dans la défense de la société, de la nation et du respect de la légalité et de ses institutions.

Toutes les autres organisations syndicales, sociales, de défense des droits humains... se sont immédiatement ralliées à l'initiative. La CGT, qui revendique 7 millions de membres, mais en regroupe plus vraisemblablement un peu moins de la moitié (ce qui n'est pas négligeable), peut à elle seule, si elle s'en donne les moyens, mettre du monde dans la rue et bloquer presque entièrement l'économie du pays pendant 24 heures. Tout semble indiqué que la grève sera massive, les rassemblements et manifestations plus encore et que cette journée signifiera une paralysie totale de l'activité du pays.

Il est par contre à peu près certain qu'une telle journée ne sera pas suffisante, à la hauteur de l'enjeu, si rien d'envergure ne se fait avant, dans les jours et semaines qui viennent... et aussi après.

A défaut d'un climat de mobilisation permanente, il est à craindre une molle bataille de discussions sans fin en commissions entre politiciens de fractions et de sous-groupes parlementaires dans un Congrès qui penche clairement à droite et en faveur de politiques libérales. Et, à côté de la tambouille parlementaire, une censure partielle du DNU au mois de mars par la Cour suprême.

La recherche des voies d'une mobilisation...

On entend et on lit ici ou là que les Argentins sont épuisés, déprimés par la succession de crises que vit le pays depuis les années 1990... Il est certain que les milieux militants, organisés, les mouvements de chômeurs, les collectifs de lutte insérés dans les conflits sociaux, de classe... ont perdu beaucoup de force et de vitalité au fil des ans, que nombre d'entre eux se sont convertis dans la gestion d'une clientèle, et ont gagné des postes dans les processus de cooptation qu'a su mettre en place le kirchnérisme au cours des douze années où il a gouverné le pays (1). Il est tout aussi certain que les courants les moins institutionnels, les plus basistes et assembléistes de ces mouvements n'ont pas su ou pu maintenir

(1) Le kirchnérisme est un courant politique (jusqu'en 2007) puis de son épouse Cristina Fernández de Kirchner, entre 2007 et 2015.

sociales) couvre à peine 50% de la population et où nombre d'Argentins ne peuvent déjà plus se soigner. Tant pis pour le capital humain !

Le logement : fin de l'encadrement des loyers, les nouveaux contrats locatifs seront en dollars ou cryptomonnaie sans limite d'augmentation des prix, dans un pays où l'inflation (160 % sur un an) va encore s'accroître suite à la dévaluation de 54 % du peso intervenue le 12 décembre. Avec le coup de frein appliqué aux dépenses de financement de travaux publics par l'État fédéral, les provinces et les municipalités, le secteur de la construction prévoit d'ores et déjà des pertes d'emplois par dizaines voire centaines de milliers...

Dans un pays qui comptait jusqu'alors 40 % de sa population en dessous du seuil de pauvreté, un récent rapport de l'Observatoire argentin de la dette sociale

(ODSA) de l'Université catholique argentine (UCA) assurait que la pauvreté s'élevait à 44,7% au troisième trimestre 2023, avec un niveau d'indigence qui a atteint 9,6%. L'emploi mesuré depuis 2004 n'a jamais été aussi bas : 33,1% de la population active de plus de 18 ans, 8,8% au chômage total et 24,3% en sous-emploi précaire. Entre 1998 et 2002, au plus profond de la phase récessive d'alors, le taux de pauvreté avait atteint 57% et celui du chômage 28%. L'Argentine de Milei se dirige tout droit et à toute vitesse dans cette direction.

La CGT appelle à une grève nationale le 24 janvier

Les différents courants qui composent la bureaucratie de la CGT se sont accordés le 28 décembre sur un appel à une «grève nationale» de 24 heures le 24 janvier prochain, date à laquelle la Chambre des





international/Argentine

les espaces politiques et terrains de conflits qu'ils avaient occupés, lors de la grande vague ascendante de contestation et de soulèvements dont ils ont été les acteurs et les moteurs, du milieu des années 1990 jusqu'en 2002. Une date où, après les premières mesures répressives de l'exécutif d'alors contre la frange la plus combative des piqueteros, le kirchnérisme s'est présenté et est apparu comme le débouché politique naturel de ce cycle de luttes et de son épuisement... Beaucoup de ces mouvements se sont alors fractionnés, ont disparu ou sont devenus l'ombre d'eux-mêmes, et nombre de militants se sont éloignés ou mis en retrait. Comme souvent, le «débouché politique» a correspondu à un moment de reflux de l'antagonisme ; il a marqué la fin d'un cycle et l'ouverture d'une nouvelle séquence.

A noter aussi que, si la situation n'est plus celle des années 2000, ce n'est pas non plus le désert absolu. D'importantes mobilisations, violemment réprimées, ont eu lieu sous le gouvernement du libéral Macri, en particulier fin 2017 (2). Les mobilisations de chômeurs ont repris en 2022 et toute la dernière décennie a été marquée par la montée de la contestation sur deux thématiques principales : les violences de genre (et en particulier les féminicides) par un vigoureux mouvement des femmes qui n'hésite pas à envahir les rues et à appeler à la grève féministe, et des dizaines de conflits sur les questions environnementales, en particulier contre les méga-projets d'extraction minière.

... et d'un rapport de force à construire

Le DNU et la loi «omnibus» apparaissent à bien des égards comme des manifestes idéologiques qui auraient additionné dans un seul gros volume

la totalité des revendications et thématiques des droites argentines des 100 dernières années, du libéralisme centriste le plus modéré à l'extrême-droite dure pro-dictature en passant par les invraisemblances libertariennes actuelles.

Sur le papier, la réussite d'une telle synthèse peut faire rêver le camp des capitalistes en quête d'une hégémonie culturelle au service d'un ordre social et d'un régime politique garantissant «à la perfection» la maximisation des profits et la marchandisation à marche forcée de la totalité de l'existant. A côté de ce qui apparaît comme le rouleau compresseur d'une politique de la «tronçonneuse», il y a aussi une part de mise en scène, beaucoup d'improvisation, d'amateurisme, de précipitation car pour le passage de l'idéologie à la pratique, il est conseillé aux gouvernements en général de ne pas combattre en même temps toutes leurs futures victimes ou, si l'on veut, tous leurs obstacles et tous leurs ennemis.

Sans parler des incohérences grossières en matière diplomatique et économique : lorsque Milei déclarait quelques jours avant son élection qu'il allait rompre toute relation avec des pays «communistes» et «d'assassins» comme la Chine, alors qu'elle est son principal partenaire économique (achat de soja, de viande de bœuf... et investissements dans l'extraction minière comme le lithium et d'autres projets d'infrastructures), et alors même que le gouvernement précédent a signé des accords commerciaux avec le géant asiatique (notamment pour un centre de recherche spatiale en Patagonie) et surtout financiers : un accord crucial pour l'Argentine d'échanges (swap) de devises (de 6,5 milliards de dollars) lui permettant de financer à crédit le règlement des échéances de sa dette auprès du FMI et d'éviter ainsi le

défaut de paiement. - emprunter à la Chine pour payer ses dettes à Washington... Ainsi très vite, le gouvernement de Buenos Aires a dû renouer avec Pékin en lui assurant sa totale loyauté à l'égard des accords passés.

Sur le plan intérieur, Milei n'aura bénéficié d'aucun «état de grâce» après sa prise du pouvoir. Ses soutiens se font discrets, la plupart contestent la «forme» du DNU et le régime d'exception que l'exécutif cherche à leur imposer, beaucoup veulent discuter des articles pour les amender, certains comme le groupe des députés de l'UCR (Union Civique Radicale, de droite) ont même choisi de rester «silencieux» ! Comme soutien, on fait mieux.

L'autre donnée encourageante a été la rapidité de réaction et la relative massivité des premières mobilisations populaires, des 20 et 27 décembre qui ont défié le protocole répressif et contraint la CGT à sortir de sa longue léthargie et à appeler à une journée de grève. Tout dépendra donc de ce qui se passera dans la rue au cours du mois de janvier.

J.F. / le 31 décembre 2023

(2) Le milliardaire Mauricio Macri a gouverné l'Argentine de 2015 à 2019 à la suite de Cristina Fernández de Kirchner. Elu sur un programme libéral très nettement marqué à droite, ses recettes économiques et budgétaires ont provoqué d'innombrables dégâts sociaux tout en remettant le pays au bord de l'abîme. Il sera remercié par les électeurs en 2019 et remplacé par un péroniste de centre-droit, le très opportuniste Alberto Fernández (sans lien de parenté avec Cristina). Celui-ci prendra quelques mesures d'urgence pour éviter la banqueroute du pays, mais sans dévier pour autant d'une orientation globalement libérale. Son candidat de 2023 sera sèchement battu par Milei.

